

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AVIS SUR LES MESURES SUSCEPTIBLES
D'AMÉLIORER LES PRATIQUES TARIFAIRES
ACTUELLES DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3972-2016

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente
M. LAURENT PILOTTO
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 22 FÉVRIER 2017

VOLUME 7

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

M. PIERRE ARCAND
pour le ministre de l'Énergie et des Ressources
naturelles (MÉRN)

PARTICIPANTS :

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me NICOLAS DUBÉ
procureur pour l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

M. YVES JUNEAU
pour l'Association des stations de ski du Québec
(ASSQ);

M. JOCELYN B. ALLARD
pour l'Association québécoise des consommateurs
industriels d'électricité (AQCIE);

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY
pour l'Association québécoise de la production
d'énergie renouvelable (AQPER);

M. PIERRE VÉZINA
pour le Conseil de l'industrie forestière du Québec
(CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne des
entreprises indépendantes (FCEI);

M. STÉPHANE FORGET et
M. DAVID LAURETI
pour la Fédération des chambres de commerce du
Québec (FCCQ);

Me LOUISE TREMBLAY
procureur de Gazifère inc.

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureur du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANÇOIS G. HÉBERT
procureur d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE);

M. PHILIPPE BOURKE
pour le Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de la Société en commandite Gaz Métro
(GM);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur des Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Mme FRANCE LATREILLE
pour l'Union des consommateurs (UC);

Me CATHERINE ROUSSEAU
procureur de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
procureur de l'Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PRÉSENTATION DE L'AQPER	5
PRÉSENTATION DE L'UC	60
PRÉSENTATION DU ROÉÉ	108
PRÉSENTATION DU RNCREQ	158

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 février deux mille dix-sept (2017), dossier R-3972-
9 2016. Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer
10 les pratiques tarifaires actuelles dans le domaine
11 de l'électricité. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le représentant de
14 l'AQPER. Alors, je voudrais vous demander de vous
15 présenter pour les fins de l'enregistrement et de
16 procéder à votre présentation qui sera suivie d'une
17 période de questions.

18 PRÉSENTATION DE L'AQPER

19 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

20 Parfait. Merci, Madame la Présidente. Alors, mon
21 nom est Jean-François Samray et je suis le
22 président directeur général de l'Association
23 québécoise de la production d'énergie renouvelable
24 et je tiens à vous remercier de nous avoir permis
25 de faire cette présentation dans la forme que nous

1 prenons. Et sans plus tarder, nous allons
2 commencer. Donc, la voici.

3 Elle vous a été transmise à la pièce que la
4 greffière voudra bien lui donner. Donc, le plan de
5 présentation, nous allons couvrir sept points
6 allant du contexte aux cibles gouvernementales, les
7 incohérences actuelles, les coûts à considérer, le
8 secteur de l'électricité et du gaz puisqu'ils sont
9 les sujets qui ont été demandés par le ministre
10 dans votre avis et les recommandations de l'AQPER.

11 Donc, dans la politique deux mille seize,
12 deux mille trente (2016-2030) adoptée par le
13 gouvernement du Québec, on y mentionne que
14 l'objectif, dans les objectifs principaux,
15 l'efficacité énergétique, la substitution
16 énergétique et les changements de comportements
17 sont les trois piliers qui se conjuguent pour
18 réussir la transition énergétique nécessaire à
19 l'atteinte des cibles.

20 Donc, l'adoption de cette politique s'est
21 faite par le projet de loi 106 qui vient d'être
22 sanctionnée et dont... et dont je n'ai pu obtenir
23 le numéro de loi officiel actuellement. On y voit
24 que le législateur a modifié la mission, d'une
25 certaine façon, de la Régie dans le deuxième

1 paragraphe en lui disant que, dans l'exercice de
2 ses fonctions, la Régie assure la conciliation
3 entre l'intérêt public, la protection des
4 consommateurs et un traitement équitable du
5 transporteur d'électricité et des distributeurs. Et
6 elle le fait, elle favorise la satisfaction des
7 besoins énergétiques dans les objectifs des
8 politiques énergétiques du gouvernement, dans une
9 perspective de développement durable et d'équité au
10 plan individuel comme au plan collectif.

11 Donc, dans le plan également que la Régie
12 aura à entendre de Transition énergétique Québec :

13 [...] La Régie peut approuver ces
14 éléments avec ou sans modifications.

15 Il en est de même pour toute révision
16 de ce plan.

17 Et il y a l'autre point qui est important, la Régie
18 doit donner son avis sur la capacité du plan
19 directeur à atteindre les cibles définies par le
20 gouvernement en matière énergétique. Donc, les
21 cibles de la politique donc deviennent vraiment un
22 élément crucial et c'est sur lesquelles nous allons
23 les regarder ensemble.

24 Donc, quelles sont-elles? Finalement, je
25 vous ai reproduit les graphiques issus de la

1 politique. Je vous les résume en quatre points.
2 Un : accroître annuellement - et ces quatre points
3 sont sur une base annuelle - accroître annuellement
4 l'efficacité énergétique d'un pour cent (1 %);
5 d'accroître de deux pour cent (2 %) la production
6 d'énergie verte pour réduire de trois pour cent
7 (3 %) la part des produits pétroliers et, ce
8 faisant, réduire de un point deux pour cent (1,2 %)
9 les émissions de GES.

10 Donc, on évoque que c'est un mélange
11 d'efficacité énergétique d'augmentation de la part
12 des énergies vertes pour réduire ce qui vient avec,
13 c'est-à-dire les produits pétroliers et leurs
14 conséquences que sont les émissions de GES. Et on
15 voit également que le charbon devrait, aux termes
16 de la politique, ne plus être utilisé par la grande
17 industrie.

18 Donc, les véhicules dont on a aujourd'hui,
19 deux points, les tarifs d'électricité et gaziers.
20 Et l'avis doit donc permettre un déploiement rapide
21 des mesures permettant l'atteinte des objectifs et
22 tout en étant centré sur les coûts pour les
23 consommateurs résidentiels, commerciaux et
24 industriels.

25 (9 h 05)

1 Et je pense, derrière ça également, sur le
2 collectif et l'individuel, il faut également
3 prendre en compte que ces coûts, bien, il faut
4 prendre l'ensemble des coûts. Et en matière de
5 lutte aux changements climatiques, l'inaction n'est
6 pas gratuite. On voit la première photo en haut à
7 gauche qui est l'événement qui est survenu dans la
8 région de Deschambault, en environ deux heures,
9 plus d'une centaine de millimètres de pluie sont
10 arrivés en deux mille quinze (2015). L'effondrement
11 du pont. Vous pouvez voir tout ce qu'il reste,
12 c'est des rails en métal et les traverses de chemin
13 de fer. Tout le reste est parti. On voit les deux
14 photos d'en dessous, qui sont arrivés tout près de
15 sur une dizaine de jours consécutifs trois
16 événements climatiques extrêmes sur la Gaspésie, la
17 péninsule est, la route 132 qui a été emportée sur
18 une partie. Et la promenade de Gaspé, on voit la
19 photo en bas, de Percé plutôt, on voit le bout du
20 rocher.

21 Donc, l'inaction n'est pas gratuite. Et les
22 énergies, bien qu'elles peuvent être comparables en
23 termes de gigajoules ou autres, on a le prix des
24 produits pétroliers, l'électricité doit être certes
25 prise en compte, mais le coût de leur externalité

1 lié au réchauffement climatique doit l'être tout
2 autant. Donc, comme je vous disais, les énergies
3 vertes et fossiles peuvent se substituer en termes
4 de mégajoules mais pas en termes de millions de
5 tonnes de CO2 équivalents puisqu'une les
6 internalise et l'autre les externalise. Donc, payer
7 un faible coût unitaire énergétique et des impôts
8 sans cesse croissants afin de reconstruire ou
9 solidifier les infrastructures n'est pas un pas en
10 avant.

11 Donc, ce qu'on veut dire par là, c'est, ça
12 sera soit le consommateur par un prix similaire ou
13 légèrement plus élevé pour des énergies
14 renouvelables le temps que les économies d'échelle
15 arrivent ou soit que ce sera le contribuable qui,
16 par ses impôts, aura une part plus significative
17 qui va servir à reconstruire les infrastructures
18 qui vont être amenées de plus en plus à rudes
19 épreuves. Donc, je pense que, pour l'AQPER, c'est
20 un élément qu'on tient à souligner parce que c'est
21 important de le prendre dans le calcul du coût,
22 donc l'ensemble des coûts.

23 Il existe, à notre troisième point, des
24 incohérences actuelles dans le marché. Donc, on
25 demande aux énergies vertes d'être... qui sont

1 encore au stade de croissance, en croissance pour
2 certaines, l'hydraulique est mature, l'éolien
3 devient mature. Mais pour d'autres, elles sont
4 encore en stade de croissance, donc d'économies
5 d'échelle, d'être au même prix que les énergies
6 fossiles. Ce qui, à quelque part, peut les mettre à
7 risque puisqu'elles ne vont pas chercher l'ensemble
8 des revenus requis pour assurer une pérennité. Et
9 comme je vous disais tout à l'heure, les énergies
10 vertes internalisent les coûts environnementaux.
11 Tandis que les énergies fossiles les externalisent.
12 C'est une autre incohérence du marché.

13 Et plusieurs États américains supportent
14 les énergies vertes par un système de crédit ou
15 d'attributs verts afin de réduire le coût aux
16 consommateurs. Le Québec ne le fait pas au même
17 niveau. On a certes le marché du carbone, mais le
18 prix auquel est le carbone actuellement ne permet
19 pas, je vous dirais, de faire un même support. On a
20 ici les vingt-neuf (29) États qui ont des mesures
21 incitatives pour l'électricité verte. Le Québec est
22 à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %). Donc,
23 c'est une bonne nouvelle pour nous. Mais on peut
24 voir que les voisins américains, eux, sont prêts à
25 accorder une prime.

1 Et on a ici également, sur l'autre acétate,
2 les RIMS, donc tout ce qui a trait aux
3 combustibles, tout ce qui a trait au « Renewable
4 Fuel Standard », donc les demandes pour les
5 biocombustibles verts qui peuvent être utilisés
6 dans le transport, l'aviation ou autres. Et on peut
7 voir que, dans la période de deux mille huit (2008)
8 à deux mille vingt-deux (2022), bien, je ne l'ai
9 pas continué parce que, à un moment donné, la
10 tendance se maintient, donc il y aura augmentation
11 des primes et des incitatifs pour augmenter cette
12 production-là sur les marchés afin de tenir compte,
13 comme je vous disais, dans une période où le prix
14 du baril de pétrole est faible, tenir compte du
15 coût supérieur qui est à certains biocombustibles
16 pour le moment.

17 Il y a également dans certaines
18 incohérences liées au réchauffement climatique, il
19 y a un transfert intergénérationnel de coûts
20 également. Donc, c'est un principe qui est cher à
21 la Régie. Et dans un contexte de lutte au
22 réchauffement climatique, lutte aux GES, ceux qui
23 ont émis dans le passé ont transféré aux
24 générations à venir les impacts, leurs coûts ainsi
25 que les efforts requis pour réduire ces émissions.

1 (9 h 11)
2 Parce que plus... c'est comme un intérêt composé,
3 plus on tarde, une tonne, aujourd'hui de GES
4 réduits vaut plus qu'une... a un effet plus grand
5 qu'une tonne réduits dans quinze (15) ans parce
6 qu'on élimine l'effet cumulatif. Donc, il y a un
7 transfert intergénérationnel qui s'est fait entre
8 les différentes générations de consommateurs et
9 ceux qui en l'ont eu à rabais dans le passé,
10 maintenant, ont transféré ce surcoût aux
11 générations actuelles et à venir. Et pour l'AQPER,
12 il est plus que temps d'intégrer le coût social du
13 carbone dans les analyses et les décisions de la
14 Régie. Et ce coût comporte notamment les...
15 engendre les différents impacts sur la société. Je
16 vous mets la référence de l'Environmental
17 Protection Agency, mais également du rapport qui a
18 été déposé par les auditions d'une commission
19 américaine pour fixer ce coût. Et il y a plus d'une
20 centaine de groupes d'experts ont été entendus pour
21 déterminer quel sera ce coût au courant des
22 prochaines années.

23 Donc, pour l'économie québécoise, c'est
24 quand même très important puisque la compétitivité
25 des entreprises est fondamentale pour notre

1 économie. Le gouvernement a un rôle à jouer dans le
2 support des technologies qu'il accordera à leur
3 transition pour leur permettre de passer à une plus
4 faible empreinte carbone.

5 Les décideurs de ces entreprises, les
6 décideurs économiques, les citoyens devront faire
7 leur part tel que l'indique la politique et
8 l'effort de tous est requis. Et il faut s'attendre
9 à ce que les produits et les services à faible
10 intensité carbonique se démarquent dans l'économie
11 de demain. Et on a qu'à penser, à titre d'exemple,
12 à tout le secteur des technologies de
13 l'information, les TI. Si le Québec a un attrait
14 pour ce type d'entreprise pour l'hébergement de
15 data center, c'est certes, d'une part, pour son
16 coût très attrayant de l'électricité, mais
17 également par sa neutralité carbonique. Et c'est le
18 type d'entreprise que l'on peut très aisément
19 attirer et qui vient consolider le tissu industriel
20 québécois. Donc, ce faisant, les énergies
21 renouvelables peuvent contribuer à réduire le coût
22 social du carbone pour le Québec puisqu'en en
23 émettant moins, on a moins d'impacts négatifs sur
24 la société.

25 Donc, pour continuer sur cette veine, le

1 rôle des énergies renouvelables dans la transition
2 énergétique, donc le gouvernement a fixé que... un
3 accroissement de celle-ci et plusieurs pourront
4 jouer un rôle dans la décarbonisation de
5 développement de l'économie québécoise, que ce soit
6 à l'éolien, que ce soit le gaz naturel
7 renouvelable, le biométhane, le solaire, les
8 biocombustible, la petite hydraulique, toutes sont
9 des technologies qui peuvent être produites au
10 Québec pour lesquelles on a une expertise très
11 grande. Ou dans d'autres cas, une expertise qui est
12 en développement, mais qui se fait remarquer. Et on
13 pourrait parler, à ce titre, de ce qui se fait dans
14 la biométhanisation, monsieur Audette en parlait
15 dans son rapport, mais on pourrait également
16 ajouter, ce n'est peut-être pas l'avis... le sujet
17 principal, mais néanmoins, tout ce qui s'appelle la
18 valorisation de la biomasse forestière résiduelle
19 pour en faire soit un gaz naturel renouvelable ou
20 soit en faire un biodiesel ou un carburant pour un
21 « jet fuel ».

22 Le Québec, avec SP Innovation de
23 l'Université du Québec de Trois-Rivières est
24 vraiment dans les groupes de recherche qui
25 travaillent ardemment pour abaisser ces coûts de

1 production et c'est pour lequel des entreprises
2 finlandaises et autres viennent pour regarder à
3 faire des investissements chez nous. Donc, on a
4 une expertise qui se développe.

5 Donc, pour ce qui est de nos
6 recommandations en matière d'électricité. Je pense
7 qu'il y a trois ou quatre ans on était venu dans
8 une cause du plan d'approvisionnement du
9 Distributeur parler des « renewal energy credits »,
10 les RECS, pour l'éolien, le biogaz et la biomasse.
11 Donc, le gouvernement avait adopté une mesure qui
12 empêchait cette vente de RECS par le Distributeur
13 jusqu'à ce que le gouvernement ait atteint
14 l'équilibre budgétaire. C'est maintenant chose
15 faite.

16 (9 h 16)

17 Donc, l'AQPER est cohérente et consistante,
18 recommande que l'obligation de... que la Régie
19 recommande au gouvernement de retirer l'obligation
20 fixée à HQD de ne pas valoriser ces RECs éolien et
21 donc, ce faisant, la mise en vente au plus offrant
22 de blocs d'énergie excédentaires comportant les
23 RECs rapportera plus que la vente du bloc
24 patrimonial sur le marché de la Nouvelle-Angleterre
25 et le marché de New York. Et Bloomberg, dans une

1 prévision faite pour les années deux mille seize
2 (2016) à deux mille vingt-cinq (2025) qui a été
3 présenté la semaine dernière à notre colloque tenu
4 à Québec en donnait un prix de long terme d'environ
5 trente-cinq dollars US du mégawattheure
6 (35 \$US/MWh) en dollars de deux mille quinze
7 (2015). Donc, soit si on convertit ça en dollars
8 canadiens d'aujourd'hui, un montant de quarante-
9 sept dollars et quinze canadiens (47,15 \$CAN) de
10 prime par mégawattheure injecté dans les réseaux de
11 la Nouvelle-Angleterre. Donc, il y a là un intérêt
12 pour le Québec à aller valoriser ces revenus.

13 La recommandation numéro 2, elle est
14 d'accélérer la transition dans les réseaux isolés.
15 Vous allez être amenés à entendre plusieurs causes,
16 Hydro-Québec ira de l'avant avec plusieurs appels
17 d'offres, mais je dirais que l'électricité
18 consommée dans les réseaux isolés est mutualisé à
19 l'ensemble des consommateurs dans la cause du
20 Distributeur, tous les réseaux autonomes sont
21 alimentés avec des combustibles fossiles, bien, pas
22 tous, il y en a un qui a une centrale
23 hydroélectrique, mais les autres sont alimentés
24 avec des combustibles fossiles.

25 Toute réduction de coût et d'émission de

1 GES bénéficiera à l'ensemble des québécois, le
2 solaire peut faire partie de la solution, l'éolien
3 aussi, l'hydraulique aussi et la plupart de ces
4 régions sont situées sur le territoire du Plan Nord
5 et il a été présenté dans le plan de développement
6 de la Société du Plan Nord qu'il reviendra à la
7 communauté locale de choisir quel type d'énergie
8 dans laquelle elle souhaite aller.

9 La communauté d'Obedjiwan souhaiterait
10 avoir un investissement en... une centrale de
11 cogénération à la biomasse, et donc c'est ce type
12 d'appel de propositions là qui peut être très
13 intéressant. Je vous ai mis à titre d'exemple dans
14 la cause 3864 de deux mille treize (2013), on nous
15 présentait les coûts de revient par réseau isolé. À
16 l'époque, le prix du baril de pétrole était de cent
17 neuf dollars canadiens (109 \$CAN), il était hier
18 soir à soixante-dix dollars (70 \$), donc ça peut
19 jouer, mais néanmoins une chose est certaine c'est
20 que les énergies renouvelables, peut importe leur
21 forme, sont rendues compétitives et sont rendues
22 capables de remplacer ces biocombustibles-là et il
23 y va d'une façon d'améliorer le prix payé par les
24 consommateurs puisque cette énergie est mutualisé.

25 Peut-être un autre élément aussi qui a été

1 mentionné sur les réseaux isolés, il y a
2 actuellement une tarification dissuasive pour
3 éliminer l'utilisation de l'électricité pour la
4 chauffe, les entrées électriques sont dimensionnées
5 à peu près à soixante ampères (60 A) et c'est à peu
6 près le tout. On réalise qu'il y a également,
7 c'était un des thèmes de la conférence de Winnipeg
8 fédérale-provinciale sur l'élimination ou la
9 substitution du diesel dans les communautés
10 autochtones et les communautés du Nord, et ce qui
11 ressortait vraiment c'était que le taux de
12 moisissure et le taux d'humidité dans les maisons
13 causaient des problèmes de santé graves et qu'une
14 bonne partie de cette humidité-là était générée
15 l'hiver par le fait que les vêtements étaient
16 séchés à l'intérieur de la maison et donc sans
17 ventilation et autre.

18 Donc, être capable d'ajouter de la charge
19 sur ces réseaux isolés, de donner des commodités
20 sanitaires plus grandes, donc l'installation de
21 sècheuses, d'une meilleure ventilation des
22 bâtiments sera pour le Québec, pour les Québécois
23 une amélioration de la santé des populations qui y
24 sont dans un premier temps, et dans un deuxième
25 temps, une réduction des coûts de santé qui sont

1 supportés par le collectif.

2 (9 h 21)

3 Et donc, je pense que dans les volumes qui seront
4 contractés dans les prochains appels d'offres
5 d'Hydro-Québec, ce serait certainement une
6 question, une problématique à questionner, à
7 l'effet de dire : est-ce qu'il y aurait moyen de
8 faire en sorte de s'assurer que les résidences qui
9 sont présentes ont les commodités modernes pour
10 permettre d'éliminer la présence de moisissure dans
11 les maisons puisqu'elles ont un impact très grand.
12 Donc ce qui termine notre recommandation numéro 2.

13 Notre recommandation numéro 3, permettre le
14 déploiement de nouveaux modèles d'affaires dans les
15 sites industriels hors réseaux, donc on parle
16 beaucoup du Plan Nord ici. On a l'éolienne de la
17 mine Raglan, donc le projet de la mine Raglan a
18 démontré la capacité des énergies renouvelables à
19 réduire le coût d'opération des sites miniers hors
20 réseau.

21 Elle va le démontrer encore plus avec le
22 prochain projet pilote, où on testera les roues,
23 les volants d'inertie avec des batteries et de la
24 production d'hydrogène pour être capable
25 d'augmenter le nombre d'éoliennes et ainsi réduire

1 encore davantage la consommation de produits
2 pétroliers, et ultimement remplacer le diesel dans
3 la machinerie lourde utilisée par la mine par de
4 l'électricité ou de l'hydrogène. Donc ça va faire
5 partie vraiment du rôle que les énergies
6 renouvelables pourrait prendre.

7 Donc derrière ça, il pourrait y avoir, dans
8 le, sur le territoire du Plan Nord, nous le
9 croyons, la création de coentreprises avec le
10 milieu d'accueil, et donc ce faisant, ce qui
11 retirerait aux sociétés minières le, qui sont à une
12 distance trop grande pour se raccorder du réseau
13 ou, à tout le moins, avoir un coût d'opportunité
14 entre le coût de me raccorder au réseau et une
15 autre alternative, donc pouvoir créer une
16 coentreprise avec le milieu d'accueil et avec des
17 sociétés spécialisées dans la production d'énergie.

18 Et ces coentreprises-là pourraient
19 apprendre la capitalisation des besoins électriques
20 de la société et ainsi retirer cette capitalisation
21 requise, donc le CAPEX pour la mine, et le
22 transformer en, tout simplement en un OPEX sur un
23 contrat d'une durée déterminée, et ce qui, ce
24 faisant, réduirait également les émissions de GES
25 pour le secteur minier. Donc, c'est une nouvelle

1 façon de faire qui pourrait, ce faisant, améliorer
2 la compétitivité du secteur industriel situé dans
3 les réseaux autonomes.

4 Quant à l'autoproduction, est-ce une avenue
5 en devenir? Bien, écoutez, je vous dirais que, en
6 ce qui a trait au secteur solaire, on en a dit
7 beaucoup de choses, le coût d'installation continue
8 de chuter. On parlait, au courant des vingt
9 dernières années, d'une baisse moyenne de quinze
10 pour cent (15 %) par année mais je vous dirais que
11 ce prix est en train vraiment de s'accélérer, cette
12 réduction est en train de s'accélérer.

13 Dans l'État de New York, à titre d'exemple,
14 le NERL américain a calculé que le coût était, le
15 coût de capitalisation était d'environ trois
16 dollars du watt (3 \$/W), installation, tout le truc
17 installé, prêt à fonctionner, pour un système de
18 cinq point six kilowatts (5,6 kW) en deux mille
19 seize (2016), et ça, c'était pour au début de
20 l'année; au cours du dernier trimestre de deux
21 mille seize (2016), avec les parcs, les fermes
22 solaires importantes qui se sont installées en
23 Amérique latine et au Moyen-Orient, il y a eu une
24 chute du prix des panneaux solaires de vingt-cinq
25 pour cent (25 %), et uniquement la composante

1 panneau solaire est passée du soixante-huit,
2 soixante neuf sous (0,68 - 0,69 \$) qu'elle était,
3 dans le trois dollars (3 \$), il y avait soixante-
4 huit sous (0,68 \$) environ qui était pour les
5 panneaux solaires et ce montant-là est tombé à
6 quarante-cinq sous du watt (0,45 \$/W) pour les
7 panneaux solaires.

8 Donc le solaire va devenir, pour monsieur,
9 madame tout le monde, une option à considérer,
10 d'abord dans les réseaux autonomes puisqu'il va
11 devenir, il va devenir compétitif, et pour le
12 réseau continental, donc ce n'est qu'une question
13 de temps avant qu'il devienne compétitif, même aux
14 tarifs que nous avons au Québec.

15 Ce qui nous amène à amener la
16 recommandation numéro 4, qui est d'ajuster le
17 système de facturation et de rétribution pour
18 l'autoproduction. Donc monsieur... monsieur...
19 attendez un instant... monsieur Gonzalez a parlé
20 d'une spirale mortelle, est-ce bien ainsi qu'il l'a
21 appelée... oui, c'est comme ça qu'il l'a appelée,
22 hein... de la mort, bien, de la mort, mortelle,
23 enfin, bref, oui.

24 (9 h 26)

25 On la simplifie en disant : plus de clients

1 autoproducteurs se servent du réseau comme d'une
2 batterie peut occasionner une baisse des ventes
3 nettes avec les mêmes charges, donc ça crée une
4 spirale et c'est la mort. Est-ce la mort pour tous?
5 Non, il y en a qui ont été probablement peut-être
6 plus inventifs. Est-ce qu'ils ont des
7 superpouvoirs, une potion magique? Je ne le sais
8 pas. Peut-être qu'ils ont pensé différemment. En
9 Norvège, à titre d'exemple, chaque client... en
10 fait, dans les pays scandinaves, chaque client
11 raccordé au réseau paie une facture pour son réseau
12 de transport et reçoit une seconde facture pour sa
13 consommation nette. Donc, si la personne veut ne
14 pas avoir de batterie chez elle, elle doit
15 néanmoins supporter la mise à niveau et
16 l'amélioration du réseau parce que c'est un coût
17 d'option entre s'installer un système de batterie
18 chez soi ou être raccordé au réseau. Et, par la
19 suite, bien, il y a une consommation nette qui est
20 facturée.

21 Donc, ce qu'on regarde par ce rapport, qui
22 vient d'être déposé à l'Union européenne par un
23 groupe de consommateurs, qui s'appelle le Consumer
24 Voice in Europe, c'est que, hormis le « feed-in
25 tarif », l'accès au marché pour la vente

1 d'électricité excédentaire est encore difficile en
2 Europe. Donc, on y arrive avec les mêmes
3 questionnements que nous avons au Québec. La
4 formule magique n'a pas été trouvée. Cependant, la
5 spirale a été arrêtée puisque, en émettant un frais
6 fixe pour être l'équivalent d'avoir chez soi la
7 batterie, ça met un terme à cette spirale. Et, de
8 l'autre côté, bien, on constate que le solaire peut
9 également aider durant la pointe estivale, pour
10 la... parce que, finalement, les besoins de
11 climatisation arrivent quand il fait soleil; quand
12 il fait très nuageux ou qu'il pleut, les besoins de
13 climatisation ne sont pas là, donc il y a une
14 corrélation très importante.

15 Et je vous dirais même que, que ce soit le
16 solaire ou les petites éoliennes ou les
17 microturbines, je pense que, du côté du
18 Distributeur, il pourrait y avoir un intérêt à
19 regarder ce type d'équipements pour les
20 consommateurs situés en fin de réseau, situés dans
21 des microzones où il y a un indice de continuité
22 plus faible et où les investissements seraient
23 requis sur le réseau de distribution. Donc, il y a
24 maintenant une alternative qui existerait entre
25 faire des investissements ou offrir à ces

1 consommateurs des technologies qui leur
2 permettraient... d'éviter au Distributeur de faire
3 ce type d'investissement. Donc, ça devient une
4 alternative à regarder afin de réduire les coûts
5 requis. Et ce même type de mesures pourraient être
6 également considérées pour des consommateurs qui
7 sont situés à une distance de trois cents mètres
8 (300 m) et plus du réseau de distribution puisque,
9 finalement, il est certes vrai que c'est le
10 consommateur qui doit payer pour le rajout de
11 lignes mais lorsqu'il va être pris en compte
12 l'entretien ou la déforestation qui doit être faite
13 pour protéger le réseau de tout défaut ou de tout
14 bris lié à des chutes d'arbre, bien, ça c'est une
15 charge qui est supportée par tous les
16 consommateurs. Donc, il y aurait peut-être moyen de
17 revoir un nouveau type de modèle pour faire les
18 clients qui sont à une certaine du réseau au lieu
19 de toujours continuer à élargir le réseau. Parfois,
20 maintenant, les nouvelles technologies rendraient
21 des alternatives disponibles.

22 Et la recommandation 5, bien... qui est la
23 pleine valorisation des nouvelles technologies, ça
24 serait quelque chose de capital. Donc, une
25 tarification différenciée dans le temps permettra

1 de mieux gérer la pointe hivernale, réaliser des
2 économies d'énergie également. Donc, le déficit de
3 puissance, on aurait là une façon de le gérer. Le
4 déploiement du transport électrique permettra de
5 réduire les émissions de GES et valoriser
6 pleinement notre énergie verte, ce qui va réduire
7 nos importations de produits pétroliers, ce qui va
8 améliorer notre balance commerciale et qui va
9 laisser plus de revenu dans les coffres du Québec.

10 Le recours, également, avec le réseau
11 intelligent, à l'énergie emmagasinée dans les
12 batteries pour passer la pointe et la restitution
13 hors pointe est également une façon qu'on pourra
14 aider à gérer cette pointe-là. Et tout ça avec la
15 production distribuée, le stockage et le réseau
16 intelligent joueront un rôle important. Donc, du
17 côté de l'électricité, l'adoption et l'intégration
18 des nouvelles technologies va devenir quelque chose
19 de très important afin d'aller chercher l'ensemble
20 des économies possibles.

21 (9 h 30)

22 Maintenant parlons du gaz naturel. Gaz naturel
23 renouvelable, vous comprendrez que je laisserai à
24 d'autres le soin de parler du gaz naturel fossile.

25 Donc, voici. La biométhanisation, ça fait

1 un certain temps que nous expliquons que c'est un
2 modèle à parfaire. Donc, pour les municipalités, il
3 y aura une obligation de traiter les matières
4 putrescibles d'ici deux mille vingt-deux (2022). Ce
5 faisant, il y a une possible de réduction
6 significative des GES et une valorisation dans le
7 transport, mais également le fait d'avoir une
8 production de GES permettra de convertir les
9 flottes qui ramassent ces déchets putrescibles et
10 le recyclage et autres au gaz naturel renouvelable
11 et donc avoir des flottes qui sont quasi
12 carboneutres.

13 Mais, je vous dirais que la
14 biométhanisation nécessite une forte
15 capitalisation, nécessite une stabilité des
16 intrants dans le temps et le système actuel a des
17 revenus plus qu'incertains. Donc, si je prends mes
18 biométhaniseurs qui sont au centre, je vais y aller
19 ici. Donc on a... les municipalités sont
20 partenaires. Vous prenez une compagnie X, Y, Z,
21 mettez-le comme vous voulez, ça n'a pas vraiment
22 d'importance, le modèle est celui-là.

23 Je dois faire une capitalisation pour la
24 construction, dépendamment si je suis une
25 municipalité ou si je suis une entreprise dans le

1 système actuel, j'aurai une subvention différente,
2 ce qui va venir réduire, abaisser mon coût de
3 capitalisation. Néanmoins, la façon que ça va être
4 décaissé va me faire un rabais, mais pas tant que
5 ça.

6 Donc, néanmoins, j'ai un revenu qui est
7 ici, j'ai un revenu qui va venir de la réception
8 des matières putrescibles, ce que l'on va appeler
9 dans le jargon, un « tapping fee ». Et pour
10 certaines municipalités, bien c'est un service que
11 je vais facturer à mes clients. Combien? Bien, un
12 montant qui va me permettre, qui va me permettre de
13 couvrir mes frais.

14 De l'autre côté, j'ai un digestat que je
15 vais devoir disposer et, à l'heure actuelle, du
16 côté des producteurs agricoles, pour eux, ils
17 désirent être payés pour recevoir ce digestat.
18 Donc, du côté de la disposition du digestat, j'ai
19 un coût. Et je me ramasse avec une production de
20 gaz pour laquelle je n'ai absolument aucune idée du
21 montant que je vais obtenir.

22 Donc, comprenez que ça me fait beaucoup de
23 points d'interrogation pour une capitalisation qui
24 est faite et un revenu qui est plus qu'incertain.
25 Donc, c'est une situation qui risque de se ramasser

1 soit pour le collectif ou soit pour l'individuel,
2 ce qui est l'intérêt de votre avis, préjudiciable
3 puisque ça pourrait augmenter significativement la
4 taxation municipale.

5 Donc, le biométhane, on peut également le
6 produire. Donc, on peut le produire dans des sites
7 d'enfouissement à faible coût actuellement, tant
8 qu'on n'est pas en deux mille vingt-deux (2022). Le
9 bannissement de l'enfouissement tarira
10 progressivement ces sites, donc ils auront une
11 courbe qui va décliner. La biométhanisation
12 d'origine municipale, donc plusieurs usines
13 pourront voir le jour.

14 Vous savez, idéalement, on pourrait les
15 mettre juste à côté. Ce faisant, on pourrait
16 stabiliser la source qui se tarit et l'autre qui
17 arrive. Différents systèmes de traitement des eaux
18 génèrent également du biogaz et il y a tout le
19 secteur agricole qui doit lui aussi traiter ses
20 matières... ses lisiers. Donc, vous voyez, c'est
21 une boucle. Il y a le consommateur qui achète des
22 aliments, qui en dispose et tout ça sont des
23 matières putrescibles.

24 Ce qui nous amène au fait que, encore là,
25 si on n'a pas un revenu connu, un prix qui permet

1 de couvrir les coûts, le système devient assez
2 difficile à supporter, mais il va générer des
3 réductions de GES. De l'autre côté, le marché du
4 carbone, il n'y a pas de protocole pour valoriser
5 ces... nécessairement ces réductions.

6 Le gaz naturel, il y a également finalement
7 le gaz naturel renouvelable issu de la biomasse
8 forestière résiduelle. Il y a maintenant moyen de
9 générer du gaz naturel renouvelable avec la
10 biomasse forestière résiduelle. C'est une solution
11 novatrice qui est en début de vie, donc les coûts
12 sont quand même élevés pour le moment.

13 Néanmoins, compte tenu des forêts, de la
14 taille des forêts québécoises, il faut réaliser que
15 la forêt québécoise, c'est plus de sept cent mille
16 kilomètres (700 000 k) carrés sur un territoire de
17 un point sept millions 1,7 M/k) carrés. Donc, la
18 forêt québécoise, c'est ni plus ni moins que la
19 Suède et la Norvège mis ensemble. Ça, c'est la
20 forêt québécoise. Et la forêt québécoise qui est
21 exploitée, c'est environ la taille de l'Allemagne.
22 Et de ça, on en prélève un petit morceau
23 annuellement.

24 (9 h 36)

25 Mais, bref, cette biomasse-là, elle se trouve en

1 région. Elle se trouve dans des régions où souvent
2 le réseau de distribution du gaz n'est pas
3 disponible et ça va donc rendre, permettre de
4 générer du gaz naturel renouvelable, non émetteur
5 de GES à partir de sites éloignés. Encore là, tout
6 comme un biométhaniseur, il va falloir avoir une
7 garantie d'approvisionnement pour maintenir une
8 production constante, une capacité de stockage
9 parce qu'on ne sait jamais s'il y a une tempête de
10 neige ou autre. C'est la même chose dans une
11 municipalité. Imaginez la semaine dernière si je
12 n'avais pas une capacité de stockage et je me
13 ramasse deux tempêtes de neige dans la même
14 semaine, bien, je ne nourris plus mon
15 biométhaniseur, et donc la production chute. Et,
16 là, je suis comme mal pris. Donc, il faut avoir des
17 aires de stockage. C'est très important.

18 Donc, pour tout ça, pour cette technologie-
19 là qui serait à partir de biomasse forestière
20 résiduelle, bien, faite en région, comme c'est une
21 technologie en développement, il faudra un support
22 de prix requis pour amorcer le marché et faire en
23 sorte que des projets pilotes, on aille à ce qu'on
24 appelle des « full scale » et avoir des économies
25 d'échelle.

1 Donc, notre recommandation 5, sur le
2 biométhane et le gaz naturel renouvelable, c'est
3 que des solutions sont requises. Parmi celles-ci
4 une teneur minimale, dont « mandatory blend »
5 serait une façon de garantir des volumes de vente.
6 Je pense que ça a été... Monsieur Audette en a
7 parlé abondamment. C'est le système qu'on voit en
8 Suède qui a fait ses preuves abondamment. Un
9 support de prix par technologie par taille de
10 projet devait être instauré tant que le revenu du
11 marché du carbone n'est pas présent ou n'est pas
12 suffisant pour couvrir le différentiel de coûts. Je
13 vous dirais que, dans plusieurs juridictions, il y
14 a eu détaxation du gaz de la taxe CO2 pour le
15 rendre compétitif avec le diesel.

16 Une valorisation dans les transports est
17 celle qui permet la plus grande réduction de GES.
18 Et les juridictions qui ont réussi ont adopté ce
19 type de mesure. Donc, on peut voir... C'est
20 vraiment le concept utilisé par la ville de
21 Göteborg avec Göteborg Energy. Donc, on voit le
22 bleu qui est le gaz naturel et conventionnel; le
23 vert qui est le biogaz. Et un accroissement de plus
24 en plus élevé du gaz naturel qui va servir autant
25 dans les autobus que dans les camions lourds.

1 Un autre exemple pourrait être la ville de
2 Berlin qui a une usine centralisée de
3 biométhanisation et que, par temps froid en hiver,
4 dépendamment de l'hiver, cette année ils ont dû le
5 faire, mais au lieu de consommer le biogaz généré
6 par le biométhaniseur, ils ont préféré acheter du
7 gaz du réseau pour maintenir à température optimale
8 les bactéries, le biodigesteur, afin de générer le
9 maximum de gaz naturel qui, lui, est valorisé dans
10 le transport. Donc, il y a une prime qui est versée
11 au transport. Et c'est ainsi que le modèle
12 d'affaires se tient donc. Ils ont préféré payer la
13 taxe sur le carbone à l'achat du gaz... et acheter
14 le gaz pour pouvoir générer un gaz vert et le
15 vendre et aller ramasser la prime de l'autre côté.
16 Et ce qui permet à la flotte, à une bonne partie de
17 la flotte des autobus de la ville de circuler et de
18 transporter les Berlinois, les Berlinoises avec une
19 faible empreinte de carbone.

20 Donc, on vous représente ici la synthèse
21 des recommandations. Et je vous remercie pour votre
22 écoute. Et je me rends disponible à vos questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup. Alors, nous allons commencer avec
25 monsieur Pilotto.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Bonjour, Monsieur Samray.

3 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

4 Bonjour.

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 J'ai une première question pour vous. Bien, il y a
7 quelques acétates dont c'est très difficile de voir
8 la partie de droite de l'acétate.

9 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

10 Les chiffres. Avez-vous un numéro?

11 M. LAURENT PILOTTO :

12 Oui. Bien, c'était votre point 3, les incohérences
13 actuelles du marché.

14 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

15 Voilà!

16 M. LAURENT PILOTTO :

17 Vous mentionnez... C'est ça, en bas, vous dites :

18 Plusieus états américains supportent
19 les énergies vertes par un système de
20 crédits ou d'attributs verts afin de
21 réduire le coût au consommateur, le
22 Québec ne le fait pas au même niveau.

23 (9 h 42)

24 Puis un exemple tout près de nous, c'est l'exemple
25 ontarien dont ils débattent beaucoup ces jours-ci

1 parce qu'ils ont été ambitieux à une certaine
2 époque et ils ont fortement subventionné l'achat
3 d'énergie verte à des prix très, très élevés.
4 Aujourd'hui, ils s'en mordent un peu les doigts.
5 Avez-vous un commentaire à formuler par rapport à
6 l'expérience ontarienne?

7 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

8 Oui, je pourrais vous mettre en contrepartie
9 l'expérience des états de la Nouvelle-Angleterre et
10 de l'état de New York où là, l'électricité est
11 achetée à un prix de marché, tout comme c'est fait
12 sur le système de Nord Pool dans les pays
13 scandinaves. Il y a un prix de marché et il y a un
14 attribut vert qui vient couvrir la différence et à
15 chaque année, les distributeurs doivent avoir
16 acheté suffisamment de gigawattheures d'énergie
17 verte pour couvrir la quantité minimale qui leur
18 est fixée et ils payent une prime en plus du prix
19 de l'électricité. Donc l'Ontario y est allée sur
20 des contrats de long terme jusqu'à des quatre-
21 vingt-cinq sous du kilowattheure (0,85 ¢/KWh) pour
22 avoir chez elle une industrie solaire dans le mode
23 « early adapters » pour avoir chez eux des emplois.
24 Ils ont eu des emplois. Maintenant, ils ont arrêté
25 la continuité et donc, les emplois partent. Mais je

1 vous dirais, l'inverse est le système de nos
2 voisins du Sud pour lesquels le Québec veut aller
3 vendre son énergie verte là-bas et où on a une
4 approche marché. Il n'y a pas de monopole, il n'y a
5 pas... ils ont un marché ouvert, tout comme dans
6 les pays scandinaves et où là, un incitatif, un
7 instrument de marché pour augmenter la part des
8 énergies vertes. On augmente le plafond à chaque
9 année, donc ce faisant, ça vient générer des
10 crédits qui permettent de couvrir le différentiel
11 et donc ça, c'est un instrument qui fonctionne très
12 bien. Et donc, c'est pour ça que pour nous, on vous
13 dit qu'il y a un intérêt pour le Québec à aller
14 valoriser les attributs environnementaux qui sont
15 liés aux contrats éoliens parce qu'ils se
16 qualifient sur les marchés avoisinants.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Oui, puis, bon, on comprend la problématique autour
19 de ça, on verra ce qu'on... ce que... comment on
20 traite de ce sujet très pointu. Une planche... en
21 fait, trois planches plus loin, un, deux, trois,
22 oui, là c'était plus... je voulais comprendre
23 qu'est-ce qu'il y avait dans votre tableau, là,
24 parce que... ça c'est le coût social de la tonne...

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
2 De carbone.
3 M. LAURENT PILOTTO :
4 ... de CO2?
5 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
6 Oui.
7 M. LAURENT PILOTTO :
8 Mais c'est quoi les différentes lignes, là...
9 colonnes, je veux dire?
10 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
11 C'est le cinq pour cent (5 %), le trois pour cent
12 (3 %), le deux point cinq pour cent (2,5 %). Ça
13 c'est le « discount factor », le taux de...
14 « discount factor », le taux d'actualisation et
15 qui, en fonction du taux d'actualisation que l'on
16 prend, bien ça va faire augmenter le prix.
17 Donc, comprenez que l'administration Trump
18 essaie de l'amener bien davantage vers le cinq pour
19 cent (5 %) par rapport à tout ce qui a été entendu.
20 Mais pour le moment, il est à quarante dollars
21 (40 \$) US le coût social de la tonne de carbone. Ce
22 qui inclut derrière ça les coûts sur la santé d'une
23 augmentation du carbone, ce qui inclut... et c'est
24 un coût social sur l'économie américaine des
25 facteurs de production. Donc, une augmentation des

1 gens qui sont hospitalisés, une augmentation des
2 événements climatiques qui viennent créer une
3 destruction d'une infrastructure ou des sécheresses
4 ou autres, et tout ça est comptabilisé puis je
5 pense que... regardez, je vous ai mis la référence,
6 mais je pourrais également prendre l'engagement de
7 vous fournir le document, c'est excessivement
8 intéressant.

9 Et un des acteurs importants, William
10 Nordhaus, qui a eu un grand débat avec Lord Stern
11 sur justement ce taux d'actualisation là, a dit que
12 finalement, le taux du prix du carbone est
13 nettement sous-évalué. Lui, qui, trois ans passé,
14 disait que non, non, non, c'est trop cher, bien
15 maintenant, réalise qu'étude après étude, les
16 prévisions conservatrices le sont beaucoup trop et
17 que le coût du carbone, le réchauffement climatique
18 ont un impact significatif sur l'économie
19 américaine.

20 (9 h 46)

21 Alors, comme je vous dis, l'administration
22 qui est en place tente de l'amener vers un facteur
23 d'actualisation de cinq pour cent (5 %), mais de
24 l'autre côté, il y a beaucoup de gouverneurs qui
25 sont républicains. On avait l'exemple, la semaine

1 dernière, à notre colloque, le gouverneur Scott du
2 Vermont qui, lui, pour lui, ça prend beaucoup plus
3 d'énergie renouvelable. Et il y a des cibles et
4 donc des RECs qui sont dans son État, les
5 gouverneurs du Mid-Ouest américain veulent beaucoup
6 plus d'énergie renouvelable, le Texas veut beaucoup
7 plus d'énergie renouvelable et donc, ce n'est pas
8 parce qu'on est républicain qu'on est
9 nécessairement comme le président, vouloir abaisser
10 le coût social carbone parce qu'aujourd'hui les
11 énergies renouvelables aux États-Unis créent plus
12 d'emplois que les énergies fossiles.

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 O.K. Et la dernière colonne.

15 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

16 Oui.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 J'ai beaucoup de difficulté à lire : « Quatre-
19 vingt-quinze pour cent (95 %) », c'est ça?

20 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

21 Pour cent de percentile, à trois pour cent (3 %).

22 Donc, c'est l'ensemble des présentations qui leur
23 ont été faites. Donc, comme je vous dis, ils ont
24 fait une audience, comme vous le faites, et ils ont
25 reçu des centaines de groupes qui leur ont présenté

1 des coûts sociaux du carbone avec des façons de le
2 calculer allant de trois dollars (3 \$) à trois
3 cents dollars (300 \$). Et donc ce faisant, ils ont
4 pris, s'ils coupent à quatre-vingt-quinze (95) de
5 percentile, ils arrivent à ce montant. Mais je vous
6 ferai suivre la référence. Ce qu'il faut retenir,
7 c'est que c'est la colonne « Average » trois pour
8 cent (3 %) de taux d'actualisation qui est retenu,
9 qui est celle qui est là et aujourd'hui, en date
10 d'aujourd'hui, le coût social du carbone dans les
11 décisions qui sont à prendre est calculé avec
12 quarante dollars (40 \$) US en dollars de deux mille
13 sept (2007). Donc, actualiser ça en dollars
14 d'aujourd'hui, ça va être plus que quarante dollars
15 (40 \$), là, mais quarante dollars (40 \$) US.

16 M. LAURENT PILOTTO :

17 O.K. Très bien. Mais, oui, on apprécierait voir
18 la...

19 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

20 Parfait.

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Bien, en fait votre présentation, parce que c'est
23 très petit, donc c'est très difficile de...

24 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

25 On l'a? Bon.

1 M. LAURENT PILOTTO :
2 Parfait. Mais votre référence, que je vous ai
3 évoquée tantôt.
4 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
5 Parfait. Oui.
6 M. LAURENT PILOTTO :
7 Il y a un acétate effectivement que vous n'avez pas
8 présenté.
9 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
10 Laquelle?
11 M. LAURENT PILOTTO :
12 Je ne sais pas si vous l'avez à quelque part? Nous,
13 on l'a dans la version papier, mais...
14 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
15 Quel numéro?
16 LA PRÉSIDENTE :
17 14.
18 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
19 14.
20 M. LAURENT PILOTTO :
21 Deux acétates plus loin. Vous étiez d'ailleurs
22 vous-même étonné, vous la cherchiez dans votre
23 présentation.
24 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
25 Je ne sais pas pourquoi elle n'est pas là. En tout

1 cas, on va la regarder, on va la regarder. Oui. Ah!

2 Oui.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 C'est celle qui précède la recommandation numéro 1.

5 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

6 Oui. Je ne sais pas pourquoi elle n'est pas là, là,

7 mais je l'ai, moi, dans mon impression, on

8 arrangera ça tantôt.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Nous aussi, nous aussi on l'a. Oui. C'est bon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Elle est dans votre dépôt.

13 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

14 O.K. Super. Donc, acétate excessivement important,

15 puis je vous remercie de m'amener sur cette

16 question, parce que ça me permet de corriger une

17 autre observation de votre rapport déposé par

18 monsieur Gonzalez qui, à son acétate 8, est allé

19 vous préciser que la contribution de l'éolien était

20 de, finalement, zéro pour cent (0 %) dans l'énergie

21 produite au Québec. Là, vous regarderez sa

22 présentation, l'acétate 8. Et donc, il se sert des

23 données de Ressources naturelles Canada pour ce

24 faire.

25 Ayant longuement et à plusieurs reprises

1 travaillé avec elles, je sais pour une chose, les
2 données de Ressources naturelles Canada c'est
3 qu'elles sont toujours en révision perpétuelle et
4 qu'elles se figent environ trois ans et demi plus
5 tard. Il y a toujours des erreurs statistiques et
6 donc ce faisant, moi, je... nous avons pris les
7 données de, finalement, celui qui achète et celui
8 qui vend l'électricité au Québec, qui est celui que
9 vous entendez dans son plan d'approvisionnement,
10 c'est-à-dire les données de HQD dans son plan
11 d'approvisionnement et si on fait, on vous les a
12 soulignées, là, si on prend l'apport énergétique de
13 l'éolien sur l'ensemble de l'énergie utilisée,
14 l'énergie éolienne représente cinq pour cent (5 %)
15 et au niveau de la puissance, ça représente trois
16 pour cent (3 %) sur l'ensemble, et ça, le trois
17 pour cent (3 %), ça inclut l'apport de Churchill
18 Falls.

19 Donc, je pense que c'est important de
20 mentionner que pour deux mille dix-sept (2017),
21 l'apport de l'éolien est quand même intéressant et
22 que ça permet également de permettre l'accumulation
23 des réservoirs, de l'eau dans les réservoirs et
24 donc de faire une maximisation de l'utilisation de
25 la hauteur de chute dans les centrales

1 hydroélectriques avec réservoir. Donc, on l'a mis
2 là parce qu'on trouvait que c'était une information
3 très importante à corriger sur une preuve qui vous
4 avait été présentée par un des rapports que vous
5 avez commentés.

6 M. LAURENT PILOTTO :

7 Très bien. Je vous remercie. L'acétate suivant, en
8 fait, à votre recommandation numéro 1, je veux être
9 bien sûr de comprendre ce que vous nous avez dit.
10 C'est que le RECs éolien à trente-cinq dollars
11 (35 \$) US c'est une prime?

12 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

13 Oui. En plus du prix de l'électricité, puis duquel
14 vous allez devoir déduire vos frais de transport.

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Oui.

17 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

18 Oui. C'est une prime, ça s'ajoute au prix de
19 l'électricité.

20 (9 h 51)

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Très bien. Quelques acétates plus loin, quand vous
23 parlez d'autoproduction, « une avenue en devenir »,
24 puis là, il y a deux chiffres qui n'ont pas la
25 même, qui n'ont pas la même valeur, ça fait qu'à

1 votre deuxième puce, vous parlez de trois dollars
2 US (3 \$US) pour un système installé, j'imagine un
3 système installé dans une maison, au niveau
4 résidentiel?

5 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

6 Oui.

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 Et là, le « bullet » suivant, vous parlez d'une
9 réduction de vingt-cinq pour cent (25 %) mais juste
10 du prix des panneaux solaires.

11 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

12 Oui, juste, juste le panneau. Je vous fournirai
13 la... je vous fournirai la référence également pour
14 celui-là, mais on peut constater que, dans le trois
15 dollars US du watt (3 \$US/W) installé, tout
16 installé, là, on prend l'ensemble du système de
17 cinq point six kilowatts (5,6 kW) de capacité de
18 production puis on ramène ça au coût unitaire, ça
19 fait trois dollars du watt (3 \$/W), il y a
20 soixante-huit sous (0,68 \$), de mémoire, là, qui
21 allait, en début deux mille seize (2016), dans le
22 prix du panneau, et ce qu'on voit dans les revues
23 spécialisées puis les analyses de marché, c'est
24 qu'au dernier trimestre, ce prix était tombé à
25 quarante-cinq cents US (0,45 \$US) pour le panneau

1 solaire, et ça, causé par les économies d'échelle
2 qui sont liées à l'ensemble des parcs de très
3 grandes dimensions qui s'installent un peu partout
4 sur la planète.

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 O.K., mais l'écart entre soixante-huit sous
7 (0,68 \$) et le trois dollars (3 \$), bien, c'est le
8 coût d'installation, les onduleurs, les batteries,
9 et caetera, ou...

10 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

11 Oui, la main-d'oeuvre, les frais de marketing...

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Oui.

14 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

15 ... la marge bénéficiaire, tout est dedans. C'est
16 un benchmark très exhaustif qui a été fait par le
17 NERL américain.

18 M. LAURENT PILOTTO :

19 Très bien.

20 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

21 Le National Renewable Energy Laboratory. Je vous
22 fournirai la...

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 S'il vous plaît. Dernière question : concernant le
25 biométhane, vous l'avez mentionné, pour les

1 municipalités, ça représente des investissements
2 importants, on comprend qu'il y a comme un
3 incontournable en deux mille vingt-deux (2022).

4 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

5 Oui.

6 M. LAURENT PILOTTO :

7 Le représentant de l'UMQ, la semaine dernière, est
8 venu nous dire que les grandes villes, il
9 pouvait... en tout cas, il nous a parlé du cas de
10 Laval, qui avait carrément reculé...

11 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

12 Hum hum.

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 ... dans cette filière-là puis qui a plutôt opté
15 pour le compostage, puis il n'était pas en mesure
16 de nous dire, évidemment, quel allait être le choix
17 des autres municipalités, mais vous, qui prônez la
18 production d'énergie renouvelable, que dites-vous
19 de cette situation?

20 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

21 Bien, moi, je veux vous dire que si on prône la
22 biométhanisation, c'est, je vous dirais, d'une
23 part, c'est que, pour ramasser les matières
24 putrescibles qui vont être mises soit sur une
25 plate-forme de compostage ou dans le biodigesteur,

1 ça prend des camions; ces camions-là, quand on
2 utilise la biométhanisation, peuvent rouler au gaz
3 naturel renouvelable et donc sont quasi
4 carboneutres.

5 Ce que j'en dis, c'est que, et je peux
6 comprendre les municipalités parce qu'il y a un
7 besoin d'ajustement et je pense que Recyc-Québec,
8 par le projet de loi 102, qui est actuellement à
9 l'étude, va recevoir la gestion de ce programme.
10 Ils ont une grande expertise dans le recyclage, ils
11 l'ont fait augmenter très significativement par
12 leurs campagnes, et donc je pense qu'ils ont une
13 meilleure connaissance du système et du secteur.

14 Et nous, ce qu'on a recommandé, c'est
15 notamment deux choses : la mise en place d'un
16 organisme qui était comme la SQAE, la Société
17 québécoise d'assainissement des eaux, qui était une
18 espèce de mouvement qui permettait de faire les
19 financements et de faire les suivis, qui a
20 nettement abaissé les coûts de financement, mais
21 également, de l'autre côté, d'avoir un marché pour
22 le biogaz.

23 Ce marché-là est fondamental parce que si
24 on le fait, c'est pour, si on fait de la
25 biométhanisation, c'est pour générer du biogaz. On

1 va se ramasser avec un digestat qui va devenir un,
2 qui est un compost et qu'on va devoir étendre, mais
3 on génère du biogaz. Celui-ci peut servir, et sert
4 dans de nombreux pays, à déplacer les combustibles
5 fossiles; il est produit localement, il crée des
6 emplois non délocalisables puisqu'ils sont dans la
7 collectivité, et donc ça a une grande valeur.

8 Mais, pour ça, il faut créer, il faut faire
9 la différence entre une molécule de méthane qui est
10 d'origine fossile et une molécule de méthane qui
11 est renouvelable. Et là, c'est ce qu'on vous dit,
12 dans les incohérences du marché actuellement, elles
13 sont une par dessus l'autre, c'est un CH₄ avec un
14 autre CH₄, et on, elles sont interchangeable. Or,
15 leur impact n'est pas le même et donc il faut
16 néanmoins, il faut que le marché vienne reconnaître
17 cette différenciation-là.

18 (9 h 57)

19 Et en mettant une teneur minimale, bon,
20 finalement, on vient ni plus ni moins à faire un
21 « blend » et donc on permet d'augmenter
22 progressivement la part du gaz naturel vert dans le
23 prix du gaz naturel non renouvelable. Mais,
24 actuellement, il y a des entreprises qui
25 cherchent... l'Oréal est venue présenter, à notre

1 colloque, l'année dernière, qu'ils ont signé un
2 contrat d'approvisionnement pour avoir une usine
3 complètement... leur usine de Saint-Laurent, à être
4 complètement verte. Et donc, ils sont alimentés à
5 l'électricité et ils ont leur chauffage, leurs
6 besoins de chaleur sont répondus par un gaz naturel
7 vert, qui est acheté. Donc, pour eux, ils sont
8 capables de... sûrement au prix qu'ils vendent les
9 cosmétiques, là, ils sont capables de le payer au
10 plein prix et à un prix qui couvre l'ensemble des
11 frais. Donc, ça c'est possible pour eux.

12 Il y a Papier Rolland, il y a différentes
13 serres qui s'en approvisionnent et qui sont
14 capables de faire du sens avec cette énergie. Mais,
15 je vais vous dire, pour améliorer la situation
16 environnementale, améliorer la situation
17 économique, il faut, à un moment donné, faire une
18 différence entre une molécule qui est produite
19 ailleurs, qui est importée, qui est fossile et une
20 qui est produite localement et qui contribue à
21 réduire les gaz à effet de serre. Elles n'ont pas
22 le même effet et il faut que le marché reconnaisse
23 cette différence.

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions.

1 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

2 Moi, je vais vous dire, parce qu'en complément, on
3 va revenir à mon introduction, que le coût des
4 réchauffements climatiques, c'est soit le
5 consommateur, soit le contribuable qui les paie.
6 C'est un ou l'autre. Donc, à un moment donné, c'est
7 soit qu'on va avoir son prix du gaz augmenté de
8 quelques fractions, parce qu'on en a une partie de
9 renouvelable, ou on va continuer à avoir... à payer
10 pour des infrastructures qui se dégradent, à payer
11 pour des infrastructures qui partent avec des
12 trombes d'eau, à payer pour des réseaux électriques
13 qui s'effondrent à cause de verglas. C'est
14 malheureux mais, si on n'agit pas, le coût de
15 remise à niveau puis de réfection des
16 infrastructures ne va cesser que d'augmenter.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Je vous remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Une question liée sur... vous parlez d'une
21 teneur minimale requise, en termes de mesures de
22 soutien pour l'introduction biométhane, gaz naturel
23 renouvelable, dans le gaz naturel. Est-ce que vous
24 avez une opinion sur le niveau puis son... comment
25 vous voyez évoluer ça dans le temps?

1 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :
2 Bien, moi, je vous dirais qu'une teneur... une
3 teneur qui serait fixée de cinq pour cent (5 %)
4 d'ici deux mille trente (2030) à être atteinte et
5 l'État pourrait rehausser cette base, si on
6 l'atteint plus rapidement. Je pense que, tout comme
7 les biocombustibles, il y a beaucoup de potentiels
8 qui sont disponibles mais sans volume... aller voir
9 un banquier et faire financer la capitalisation
10 d'un projet, ça devient compliqué parce que le
11 banquier ne comprendra pas le modèle d'affaires. Il
12 va venir dire : « Bien, toi, tu vends du gaz
13 naturel vert mais qui paie pour le gaz naturel
14 vert, en quelle quantité? » Et, tandis que quand il
15 y a une teneur minimale incluse dedans, bien, c'est
16 de dire : « Bien, c'est assez simple, il s'en
17 consomme autant au Québec et le volume est d'une
18 fraction de ça. Et, moi, j'ai une fraction dans
19 cette fraction. Donc, voici ma part de marché et
20 voici mes coûts de production. »

21 D'autre part, avoir une meilleure idée des
22 volumes requis va permettre d'améliorer les designs
23 d'installation et d'en optimiser les coûts de
24 production puisqu'on va aller de la façon la plus
25 efficace et, au lieu de mettre trois pompes, on

1 peut en mettre uniquement que deux et ainsi de
2 suite. Faire de l'optimisation parce qu'on aura en
3 tête d'avoir une sécurité pour les travailleurs,
4 une sécurité pour le milieu environnement mais
5 également un coût de production qu'il va falloir
6 atteindre.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup. Maître Turmel.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Bonjour, Monsieur Samray.

11 JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

12 Bonjour.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Vous représentez des producteurs d'énergie
15 renouvelable, d'équipement.

16 JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

17 Des municipalités, des groupes autochtones
18 également.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Exactement. Et puis j'ai entendu, de la part de
21 distributeurs, leur volonté de pouvoir offrir, de
22 manière complémentaire à leurs activités
23 principales, de l'énergie renouvelable : solaire,
24 géothermie, et caetera. Gaz Métro, entre autres, a
25 suggéré ou émis l'hypothèse d'une possibilité

1 d'inclure certains coûts dans leur base de
2 tarification. Est-ce que c'est une bonne nouvelle
3 pour l'AQPER? Est-ce que c'est bien ou... ou si
4 vous craignez une telle initiative?

5 (10 h 02)

6 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

7 Bien, moi je pense que tout ce qui va... que Gaz
8 Métro l'inclue dans sa base de tarification, c'est
9 une chose, mais de l'autre côté, il faut être
10 conscient qu'il va falloir que pour le producteur,
11 il y aille en fonction des échelles et je pense que
12 le rapport de monsieur Audette est clair là-dessus,
13 qu'en fonction des échelles de production, il va
14 falloir quand même qu'il couvre ses coûts. Et ça,
15 on peut dire que couvrir les frais d'intégration,
16 certaines parties, c'est certes vrai, mais il y a
17 l'ensemble des coûts d'opération qui vont devoir
18 être couverts pour que ça fonctionne.

19 M. SIMON TURMEL :

20 Merci. Une seconde question porte sur un élément
21 que vous avez souligné qui est un rapport de
22 Winnipeg, j'ai perdu...

23 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

24 Oui.

25

1 M. SIMON TURMEL :

2 Est-ce que c'est un rapport ou une politique, une
3 volonté, est-ce que...

4 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

5 Non, c'est une conférence, puis là aussi je
6 pourrais vous faire suivre l'ensemble, on a reçu
7 l'ensemble des présentations qui ont été faites là,
8 je vais prendre l'engagement, je vais vous
9 l'envoyer...

10 M. SIMON TURMEL :

11 Oui, oui j'aimerais bien, mais dites-moi-s'en plus
12 sur l'objet. Ça portait sur, vous avez dit, les
13 réseaux autonomes?

14 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

15 C'était une conférence convoquée par le
16 gouvernement fédéral avec les homologues
17 provinciaux dans le cadre de la politique
18 énergétique fédérale. Et un de ces ateliers-là, un
19 de ces « task force », un de ces groupes de travail
20 qui doit rendre compte à la conférence de cet été
21 porte justement sur l'augmentation de la part des
22 énergies renouvelables et la réduction des
23 combustibles fossiles dans les réseaux isolés des
24 trois cents (300) et quelques communautés et
25 villages autochtones du Canada qui sont alimentés

1 par des génératrices au diesel. Et ça leur cause
2 énormément de problèmes de santé. Ça leur cause des
3 coûts très significatifs et avec le réchauffement
4 climatique, la période des ponts de glace pour
5 transporter le diesel, si on va prend le jeu de
6 mots, là, mais fond comme neige au soleil. Oui,
7 n'est-ce pas? Donc, ils ont des graves problèmes.

8 Et l'autre chose qui ressortait de façon
9 consensuelle, c'est que dans le prix de
10 l'électricité, un tiers va servir à payer le
11 combustible, un tiers va payer la maintenance et
12 l'autre tiers va servir à payer la décontamination
13 du site après. Donc pour eux, pour en faire une
14 sortie des combustibles fossiles qui sont bruyants,
15 qui émettent des GES, qui polluent parce qu'il y a
16 toujours des déversements, c'est une chose dont ils
17 veulent se débarrasser. Et derrière ça, que ce soit
18 l'hydraulique quand ils ont la chance d'être à côté
19 d'un cours d'eau aménageable, que ce soit la
20 biomasse, que ce soit le solaire ou l'éolien, ça
21 fait... ou la plupart du temps, ce sera une
22 combinaison de différents facteurs avec des
23 accumulateurs et dans certains cas, il faudra même
24 obtenir... avoir... conserver une génératrice, mais
25 qui va fonctionner cent (100) heures par année.

1 Mais ça fait partie des solutions qui sont
2 regardées.

3 Et, d'autre part, comme je vous dis, il y a
4 des problèmes de santé publique importants liés à
5 la faible... le faible ampérage des résidences et
6 ce qui ajoute au coût des génératrices diesel, mais
7 qui n'est pas pris en compte parce que ce n'est pas
8 dans le pot « énergie ». La santé, c'est dans le
9 ministère de la Santé, l'énergie, c'est dans le
10 ministère de l'Énergie et donc, ce faisant, les
11 coûts de la santé ne sont pas pris en compte par le
12 ministère de l'Énergie. Et là, tout le monde est
13 revenu sur le fait de dire : « Bien écoutez, c'est
14 le même monde qui paye à la fin, consommateurs,
15 contribuables. » C'est un ou l'autre. Puis dans le
16 cas présent, c'est beaucoup le contribuable qui,
17 par ses impôts, permet de supporter ces mesures.

18 Donc, améliorer les équipements qui sont
19 dans les maisons permet d'avoir une saine
20 ventilation, permet d'avoir un contrôle de
21 l'humidité, permet d'avoir des sèche-linge pour
22 sortir l'humidité. Ça permet de réduire les
23 maladies... les infections aux champignons. On voit
24 ce que ça donne à Montréal et on démolit les
25 maisons. Mais, je veux dire, on devrait en démolir

1 plusieurs là-bas ou faire des interventions
2 majeures parce que ces gens-là, après ça, sont
3 transportés par avion, par hélicoptère dans les
4 soins de santé et deviennent asthmatiques
5 chroniques et autres et tout s'ensuit. Donc, c'est
6 un coût pour la société.

7 Donc, ce qui est discuté, c'est de revoir
8 la charge du réseau pour faire en sorte d'augmenter
9 cette charge en prenant en compte l'ensemble des
10 besoins requis par cette mise à niveau sanitaire
11 grâce à l'électricité.

12 (10 h 08)

13 Me SIMON TURMEL :

14 Merci bien. Et je comprends que vous allez nous
15 transmettre la documentation pertinente.

16 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

17 Oui. Oui.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. Alors, ça va compléter votre
22 audition.

23 M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

24 Merci beaucoup.

25 (10 h 11)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons maintenant recevoir UC. Alors,
3 Mesdames, Messieurs, bonjour. Alors, je vous
4 demanderais de vous présenter, d'indiquer votre
5 rôle dans... à UC ou dans la présentation et de
6 procéder. Nous sommes à l'écoute.

7 PRÉSENTATION DE L'UC

8 Mme VIVIANE DE TILLY :

9 Alors, mon nom est Viviane de Tilly, je suis
10 analyste interne à l'Union des consommateurs.

11 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUÉ :

12 Mon nom est Isabelle Mailloux-Béique, je suis
13 conseillère budgétaire à l'ACEF du Nord de
14 Montréal.

15 M. JOHN MARSHALL :

16 My name is John Marshall, I'm here to represent the
17 Park-Extension hydro committee against increase
18 rates.

19 M. RAZA MAHMOOD BAIG :

20 My name is Raza Mahmood Baig. I am the member of
21 the citizen's committee of Park-Ex.

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 Alors, bonjour Madame, bonjour Messieurs. UC vous
24 remercie de lui donner la chance de présenter son
25 mémoire dans le cadre des présentes audiences. Je

1 suis donc accompagnée de représentants du comité
2 citoyen Park-Extension que madame Mailloux-Béique
3 va vous présenter un peu mieux tout à l'heure.

4 Alors, Union des consommateurs est un
5 organisme à but non lucratif qui regroupe dix (10)
6 associations coopératives d'économie familiale, des
7 ACEF, l'Association des consommateurs pour la
8 qualité de la construction, ainsi que des membres
9 individuels.

10 Je vais prendre la peine de vous présenter
11 les ACEF membres de UC. Alors, ce sont les ACEF
12 d'Appalaches-Beauce-Etchemins, de l'Île-Jésus, du
13 Grand-Portage, d'Estrie, Lanaudière, Montérégie
14 Est, Rive-Sud de Québec, Est de Montréal, Nord de
15 Montréal et Sud-Ouest de Montréal.

16 Depuis cinquante (50) ans, les ACEF
17 travaillent sans relâche au Québec auprès des
18 personnes à faible revenu. Tout en revendiquant des
19 améliorations aux politiques sociales et fiscales,
20 les ACEF ont, depuis le début de leur existence,
21 offert des services directs aux familles dont des
22 services de consultation budgétaire personnalisés.

23 Ma présentation se fera en trois points.
24 D'abord, je ferai un court préambule traitant de la
25 démarche réglementaire du présent dossier. Ensuite,

1 j'aborderai deux sujets importants tirés du mémoire
2 d'UC soit l'interfinancement et les structures
3 tarifaires.

4 Ainsi donc, le dix (10) juin deux mille
5 seize (2016), le gouvernement demandait à la Régie,
6 en vertu de l'article 42 de la Loi sur la Régie de
7 l'énergie, un avis sur les mesures susceptibles
8 d'améliorer les politiques tarifaires dans le
9 domaine de l'électricité et du gaz naturel.

10 Le gouvernement précisait, dans sa lettre à
11 la Régie, les travaux requis pour ce mandat devront
12 être faits dans un souci d'efficacité et au
13 meilleur coût possible en utilisant notamment les
14 renseignements dont la Régie dispose déjà.

15 Alors, il y a eu un échéancier déterminé
16 par la Régie. À partir du dix (10) juin, il y a eu
17 l'avis public le dix (10) juillet. Les experts ont
18 déposé leur mémoire le vingt (20) décembre deux
19 mille seize (2016) et les intéressés ont eu un mois
20 pour présenter leur mémoire, donc qui devait être
21 déposé le dix-huit (18) janvier deux mille dix-sept
22 (2017), alors un mois en pleine période des Fêtes.

23 UC tient à souligner les contraintes
24 soulevées par l'échéancier, particulièrement alors
25 que deux des trois intervenants qui représentent

1 les intérêts des clients résidentiels ont renoncé à
2 déposer un mémoire dans le présent dossier qui
3 pourtant comporte des enjeux cruciaux pour les
4 familles québécoises.

5 UC souhaite que la Régie, dans l'avis
6 qu'elle produira pour le gouvernement, indique sans
7 équivoque qu'elle n'a pas entendu, dans le cadre
8 des présentes audiences, les analyses, observations
9 et recommandations des représentants habituels et
10 alliés indéfectibles des clients résidentiels.

11 (10 h 15)

12 Dans le mémoire qu'elle a présenté en août
13 dernier à la Commission sur l'énergie et le travail
14 relative au projet de Loi 106, UC abordait la
15 demande d'avis à la Régie formulée par le
16 gouvernement qui constitue le présent dossier. UC
17 écrivait, entre autres : Union des consommateurs
18 s'inquiète que la question de l'interfinancement
19 soit remise entre les mains d'un expert, d'autant
20 plus que les experts sont les termes bigarrés
21 d'interfinancement de ménages à faible revenu et
22 d'industries aux besoins particuliers ne foisonnent
23 pas au Québec. Si bien qu'en choisissant son
24 expert, la Régie risque d'avoir déjà fait son lit.
25 Les appréhensions d'UC se sont concrétisées. Le

1 sujet de l'interfinancement a été couvert par un
2 expert qui a maintes fois réclamé sa disparition.
3 En outre, l'avis du gouvernement a demandé à la
4 Régie, et je cite, que :

5 La Régie devra notamment prendre en
6 compte le fait que, depuis quelques
7 années, les indicateurs d'Hydro-Québec
8 dans ses activités de distribution
9 montrent une détérioration notable des
10 comptes à recevoir auprès des ménages
11 québécois ainsi que du nombre
12 d'ententes de paiement pour les
13 clients à faible revenu.

14 Pourtant, alors qu'il était l'expert désigné pour
15 parler des ménages à faible revenu, monsieur Pineau
16 n'a aucunement abordé la réalité actuelle, et dont
17 les témoins qui m'accompagnent vont vous
18 entretenir. Alors, la réalité actuelle des ménages
19 à faible revenu et les enjeux liés aux comptes à
20 recevoir et aux ententes de paiement. Et pourtant
21 il s'agit d'un sujet à côté duquel les travaux du
22 présent dossier ne peuvent passer.

23 À preuve, UC a reçu hier les réponses du
24 Distributeur dans le dossier R-3964-2016, et je
25 crois qu'il y a des copies. Je ne sais pas si ça

1 vous a été remis. UC avait questionné le
2 Distributeur sur le nombre d'avis de retard de
3 paiement émis en deux mille seize (2016), compte
4 tenu qu'en deux mille quinze (2015), quatre cent
5 quatre-vingt-quinze mille (495 000) clients
6 résidentiels, soit quinze pour cent (15 %) des
7 clients, avaient reçu un tel avis.

8 Selon la réponse fournie hier, donc c'est
9 très frais, en deux mille seize (2016), il y a six
10 cent soixante-treize mille (673 000) clients
11 résidentiels, ou à peu près vingt pour cent (20 %)
12 des clients, qui n'ont pas payé leurs factures
13 d'électricité à temps. Il s'agit, selon nous, d'un
14 des nombreux symptômes des difficultés que vivent
15 les clients résidentiels à payer leurs factures
16 d'électricité. Difficultés que n'a pas abordées
17 monsieur Pineau.

18 Mais ça ne s'arrête pas là. Non seulement
19 monsieur Pineau est un farouche opposant à
20 l'interfinancement et n'a pas abordé véritablement
21 et concrètement les enjeux actuels des ménages les
22 plus vulnérables de notre société, mais il est
23 également titulaire de la chaire de gestion du
24 secteur de l'énergie des HEC Montréal, fonction
25 pour laquelle, à notre connaissance, il touche une

1 prime annuelle financée par des partenaires dont
2 certains sont des joueurs de l'industrie gazière et
3 pétrolière, industrie qui gagnerait à voir la
4 position concurrentielle du chauffage électrique se
5 détériorer.

6 Tous ces faits nous ont ébranlés a priori.
7 Mais tout bien considéré, cela est plutôt
8 rassurant. Parce qu'à sa face même, comme nous
9 venons de vous l'expliquer, le mémoire de monsieur
10 Pineau n'a plus aucune pertinence. Pour ces raisons
11 et avec respect, UC demande d'emblée à la Régie de
12 mettre de côté les conclusions et recommandations
13 de monsieur Pineau sur l'interfinancement et les
14 ménages à faible revenu.

15 Alors, passons maintenant à quelques sujets
16 abordés dans le mémoire d'UC. Traiter
17 d'interfinancement des tarifs d'électricité, c'est
18 aborder inévitablement le pacte social. Bien sûr,
19 il n'y a pas de loi fondatrice ou constitutive du
20 pacte social entre le gouvernement et ses électeurs
21 consommateurs d'électricité. Mais nous avons
22 retrouvé sur le site du ministère des Ressources
23 naturelles, de la Faune et des Parcs une allocution
24 de Jacques Brassard alors ministre des ressources
25 naturelles, faisant référence à un discours de René

1 Lévesque prononcé le douze (12) février soixante-
2 deux (62) devant les membres de ce qui devait être
3 à l'époque l'Association de l'industrie électrique
4 du Québec. Et ça aussi j'ai des copies. Je ne sais
5 pas si ça a été distribué.

6 Selon Jacques Brassard, les personnes
7 présentes dans la salle le douze (12) février
8 soixante-deux (62), il y a cinquante-cinq (55) ans
9 presque jour pour jour, ont assisté à la naissance
10 du pacte social qui lie tous les gouvernements du
11 Québec depuis soixante-deux (62) en matière
12 d'électricité. Les trois principes fondamentaux de
13 ce pacte social sont l'uniformité des tarifs sur
14 l'ensemble du territoire, la stabilité tarifaire et
15 des tarifs bas, notamment au secteur résidentiel.
16 (10 h 21)

17 Quant à elle, la nationalisation de
18 l'électricité, enjeu majeur de l'élection de
19 soixante-deux (62), constitue l'acte fondateur du
20 pacte social que tous les gouvernements se sont
21 efforcés de préserver, d'enrichir et d'adapter
22 depuis. Ça c'est tiré de la présentation de
23 monsieur Brassard.

24 Donc, le pacte social existe, est une
25 réalité historique et nous demandons à la Régie de

1 confirmer cette existence dans son avis au
2 gouvernement. Et là devrait, selon nous, s'arrêter
3 l'avis de la Régie sur le sujet. En effet, il ne
4 revient pas à un organisme réglementaire de décider
5 s'il doit y avoir ou non interfinancement entre les
6 classes tarifaires, ni de son ampleur, ni de qui en
7 bénéficiera. L'organisme réglementaire doit prendre
8 acte d'un choix de société exprimé par le
9 gouvernement, tout comme l'organisme réglementaire
10 prend acte des décrets ou lois du gouvernement qui
11 balisent ultimement ses décisions. Cela est
12 d'autant plus vrai qu'interfinancement et
13 réglementation économique sont antinomiques.

14 Dans son mémoire, UC rappelle que la
15 Commission sur les enjeux énergétiques, je vais
16 l'appeler la grande consultation de deux mille
17 treize (2013) qui a parcouru le Québec, ne s'est
18 pas prononcée sur l'interfinancement mais a plutôt
19 invité le gouvernement à tenir un large débat sur
20 le sujet.

21 Compte tenu des moyens très limités et
22 contraignants de la présente consultation, aux
23 antipodes de ce que monsieur Mousseau et monsieur
24 Lanoux recommandaient, UC invite respectueusement
25 la Régie à faire preuve, dans son avis au

1 gouvernement, de la même réserve, voire humilité
2 que la Commission sur les enjeux énergétiques a
3 démontré et à refuser d'être, pour l'intérêt
4 public, à l'origine d'une rupture historique du
5 pacte social entre le gouvernement, Hydro-Québec et
6 les consommateurs.

7 Cela est d'autant plus criant qu'il
8 n'existe aucune analyse d'impact sur les ménages
9 d'une correction de l'interfinancement. Comment la
10 Régie pourrait-elle aviser le gouvernement en
11 procédant à l'aveugle?

12 UC recommande donc au minimum le statu quo
13 sur la question de l'interfinancement. Toute
14 recommandation qui s'écarterait de ce statu quo
15 devrait être accompagnée d'une étude d'impact
16 rigoureuse sur la facture des ménages les moins
17 bien nantis. L'identification de ces derniers
18 reposant sur une définition reconnue, à tout le
19 moins par les intervenants qui les représentent,
20 des mesures visant à mitiger les impacts, sans
21 lesquelles la précarité énergétique ne pourrait
22 être qu'exacerbée, devraient également être
23 exigées.

24 Toutefois, UC constatant une dégradation de
25 l'indice d'interfinancement, principalement due à

1 la non-indexation du tarif d'électricité
2 patrimoniale des grandes entreprises, invite la
3 Régie à demander au gouvernement de modifier
4 l'alinéa 10 de l'article 49 de la Loi sur la Régie
5 par le texte suivant :

6 La Régie ne peut modifier le tarif
7 d'une catégorie de consommateur s'il
8 atténue l'interfinancement dont
9 profitent les tarifs domestiques.

10 Alors, parlons des revenus et des coûts. Le
11 Distributeur et les experts s'entendent pour dire
12 qu'il n'y a pas ailleurs d'interfinancement de
13 l'ampleur de celui qui existe ici. Cela n'est pas
14 surprenant. Il n'y a pas non plus ailleurs
15 d'endroits où on chauffe autant à l'électricité.
16 Dans un pays nordique où ne vient pas mourir le
17 Gulf Stream, où l'électricité est produite,
18 transportée et distribuée par une compagnie qui
19 appartient à la collectivité.

20 On ne peut prendre la mesure de
21 l'interfinancement et comparer ensuite cette mesure
22 à ce qui se fait ailleurs sans considérer
23 l'ensemble des conditions historiques économiques,
24 politiques et sociales qui en ont forgé les bases.
25 En ce sens, UC pose comme hypothèse que l'existence

1 d'un interfinancement en faveur des clients
2 résidentiels a cautionné depuis des décennies
3 l'utilisation des tarifs d'électricité comme outils
4 de politique économique et sociale. On ne peut
5 toucher, même partiellement, à cet
6 interfinancement, ici et maintenant, sans remettre
7 en question tout ce qui, historiquement, a gonflé
8 artificiellement les coûts de desserte.

9 (10 h 25)

10 Alors, les deux sujets, l'autre sujet sur
11 lequel je veux insister, c'est la question des
12 structures tarifaires, d'abord la tarification
13 dynamique et les compteurs de nouvelle génération.
14 La question des structures tarifaires et de leur
15 mise à jour, compte tenu des contextes changeants,
16 a préoccupé la Régie au cours des cinq dernières
17 années.

18 C'est en deux mille quinze (2015) qu'enfin
19 les travaux du Distributeur sur la mise à jour de
20 la stratégie tarifaire au tarif domestique ont pu
21 enfin commencer. Deux séances de travail regroupant
22 les intervenants concernés ont eu lieu, séances de
23 travail où de nombreux scénarios ont été analysés,
24 des engagements ont été pris et ont été répondus.
25 Ultiment, de nombreuses preuves ont été produites

1 par des intervenants chevronnés de la tarification.

2 Selon UC, il restait beaucoup de travail à
3 faire particulièrement sur les analyses d'impact.

4 En revanche, la Régie a rendu une décision une
5 décision quant à la hausse du seuil de la première
6 tranche en énergie et l'instauration d'une facture
7 minimale. Donner un avis différent au gouvernement
8 reviendrait à rendre caduc une décision récente de
9 la Régie. Et sans analyse d'impact sérieuse sur les
10 factures des clients résidentiels, pourrait être
11 inique pour les ménages les plus pauvres.

12 En ce qui concerne plus particulièrement la
13 tarification dynamique, les experts retenus par la
14 Régie font un constat ambivalent ou, en tout cas,
15 surprenant. En effet, UC s'étonne que l'on puisse
16 dire du même souffle que les distributeurs adoptent
17 de plus en plus la tarification dynamique, mais que
18 ce phénomène est marginal. Faut-il rappeler que le
19 phénomène n'est pas nouveau? Déjà en deux mille
20 quatre (2004) la Régie demandait aux distributeurs
21 de réaliser une vigie sur les compteurs avancés et
22 la tarification dynamique. Cette demande a donné
23 lieu à quatre vigies sur le sujet.

24 En outre, en réponse à une demande formulée
25 par le gouvernement dans sa stratégie énergétique

1 de deux mille six (2006), le Distributeur a réalisé
2 au coût de six millions de dollars (6 M\$) le Projet
3 Tarifaire Heure Juste, projet pilote de
4 tarification dynamique pour la clientèle
5 résidentielle dont les résultats ont confirmé
6 l'impact très marginal d'un tel tarif chez les
7 clients les plus motivés. Ce résultat n'avait rien
8 d'étonnant, l'histoire se répétait tragiquement.
9 Rappelons-nous qu'au début des années quatre-vingt-
10 dix (1990), le gouvernement avait demandé aux
11 distributeurs d'instaurer une tarification
12 différenciée dans le temps. Ce qui avait donné
13 naissance à un projet pilote puis au tarif DH,
14 finalement, ça n'a jamais été plus qu'un projet
15 pilote.

16 Les résultats du Projet Tarifaire Heure
17 Juste sont également riches en enseignement
18 concernant la facturation de la puissance. En
19 effet, malgré un signal de prix très fort en
20 pointe, la demande des participants n'a pas diminué
21 de façon significative. UC demande donc à la Régie
22 de ne pas recommander au gouvernement dans son avis
23 l'implantation d'une tarification dynamique pour
24 les clients résidentiels et d'éviter que l'histoire
25 se répète une deuxième fois.

1 Je vais aborder la tarification par
2 régions. Alors, en proposant une tarification, une
3 différenciation tarifaire par zone, par exemple
4 urbaine ou rurale, les experts de la Régie
5 recommandent ni plus ni moins que l'abolition de
6 l'uniformité territoriale, l'un des principes de
7 base du pacte social. UC est d'abord d'avis que les
8 propositions des experts qui ne reposent sur aucune
9 analyse d'impact auraient pour conséquence de
10 rendre la grille tarifaire du Distributeur
11 difficilement compréhensible et applicable. Ce qui
12 va à l'encontre de la demande du gouvernement de
13 simplifier les tarifs. UC rappelle également que
14 les degrés jours de chauffage ne sont pas la seule
15 variable explicative des besoins de chauffage. La
16 qualité de l'isolation, le nombre de personnes dans
17 le logement ou l'effet du vent et de l'humidité
18 sont également à considérer. En outre, ce ne sont
19 que quelques-unes des problématiques envisageables.
20 Il serait difficile d'établir une consommation par
21 zone pour le chauffage des aires communes ou de
22 tenir compte du fait qu'à l'extérieur des grands
23 centres existe la possibilité de chauffer en tout
24 ou en partie au bois. Et qu'en serait-il des gros
25 immeubles à logements tarifés au M ou de tous les

1 autres clients avec des besoins de chauffage
2 tarifés au tarif G ou au M? UC considère en outre
3 que les propositions des experts reposent sur une
4 vision comptable de la tarification. Par exemple,
5 les coûts de desserte par client des zones urbaines
6 sont peut-être moins élevés que les coûts de
7 desserte par client des zones rurales. En revanche,
8 le coût marginal de distribution en zone urbaine
9 est vraisemblablement plus élevé qu'en zone rurale.
10 Alors, quel signal de prix privilégier?

11 (10 h 30)

12 Les experts de la Régie s'appuient principalement
13 sur l'exemple de la Californie pour étayer leur
14 proposition, UC rappelle qu'une proposition
15 tarifaire similaire, entre autres basée sur la
16 localisation géographique des clients, a été
17 débattue pendant des années en France avant d'être
18 rejetée. Et j'ai le texte de la décision, je crois
19 qu'il vous a été distribué. Pour ces raisons, et en
20 l'absence de mesure d'impacts sur les factures des
21 ménages, UC recommande à la Régie de ne pas retenir
22 les propositions de ces experts relativement à une
23 tarification différenciée par zone géographique.
24 Alors, ça met fin à la présentation d'UC, je vais
25 laisser la parole à madame Mailloux.

1 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUÉ :

2 Alors, donc je suis ici aujourd'hui pour
3 représenter le Comité citoyen de Parc-Extension
4 contre les hausses de tarifs d'Hydro-Québec. Et
5 puis, en son nom, j'aimerais vous remercier
6 d'accepter de nous entendre ce matin. En fait, la
7 facture d'électricité... le coût élevé de la
8 facture d'électricité est une grande préoccupation
9 pour les citoyens que je représente.

10 Donc, le comité, son objectif, c'est de
11 réfléchir, de dénoncer et d'agir aussi sur le coût
12 élevé associé à la facture d'électricité parce que
13 ça contribue à l'appauvrissement des citoyens du
14 quartier.

15 Donc, le comité s'est formé en deux mille
16 quatorze (2014), il compte plus d'une centaine de
17 membres et, disons, une trentaine de membres qui
18 sont plus actifs. Et ce comité-là est né suite à
19 une campagne d'éducation populaire sur les enjeux
20 liés aux hausses de tarifs d'Hydro-Québec, qui a
21 été portée par l'Union des consommateurs et menée
22 activement par mon organisme, l'ACEF du Nord de
23 Montréal, donc sur le terrain, sur le territoire
24 sur lequel on agit.

25 D'abord, quelques statistiques pour le

1 quartier de Parc-Extension. On dit qu'il y a
2 quarante-trois pour cent (43 %) de la population du
3 quartier, donc presque la moitié, qui vit sous le
4 seuil de faible revenu. Ça représente, plus
5 exactement, douze mille sept cent vingt (12 720)
6 personnes, dont la moitié sont des enfants. Il y a
7 soixante-dix-huit pour cent (78 %) de la population
8 qui n'a pas, pour langue maternelle, le français ou
9 l'anglais, à Parc-Extension. Onze pour cent (11 %)
10 de la population qui ne peut pas soutenir une
11 conversation ni en anglais ni en français. Il y a
12 aussi plus de quatre-vingt-dix (90) origines
13 ethniques différentes qui se côtoient dans ce
14 quartier-là. Au niveau du taux d'emploi, c'est
15 assez faible. Et pour ce qui est des personnes qui
16 travaillent, il y a une étude récente de l'INRS qui
17 mentionne que Parc-Extension a le plus haut taux de
18 travailleurs pauvres à Montréal, avec trente pour
19 cent (30 %) de ces travailleurs qui sont sous le
20 seuil de faible revenu. Donc, des personnes qui
21 travaillent mais qui demeurent pauvres.

22 Malgré tout, Parc-Extension est un des
23 quartiers où le taux de criminalité est un des plus
24 bas à Montréal. Donc, oui, c'est un quartier qui
25 est pauvre mais où il fait bon vivre. Donc, ça

1 démontre une belle résilience de la part des
2 résidants du quartier.

3 Pour nous, la présence du Comité est une
4 preuve que les hausses de tarifs d'Hydro-Québec
5 sont un réel problème pour les personnes de ce
6 quartier-là. Notamment parce que... bon, les
7 raisons un peu en lien avec les statistiques que je
8 viens de présenter. C'est souvent une population
9 qui est plus difficile à mobiliser compte tenu des
10 barrières culturelles, de la langue, et caetera,
11 mais on constate que, sur cet enjeu-là précis, il y
12 a un désir de changement.

13 Donc, l'ACEF du Nord de Montréal couvre
14 tout le nord-ouest de l'Île de Montréal, donc
15 plusieurs quartiers. Nous, on mène plusieurs
16 interventions à Parc-Extension en lien avec la
17 facture d'électricité, essentiellement pour prendre
18 des ententes de paiement pour les personnes. À
19 partir des cas qu'on a traité, on peut établir une
20 moyenne de consommation quand même assez élevée au
21 niveau de l'électricité. On parle d'à peu près cent
22 cinquante dollars (150 \$) par mois pour un cinq et
23 demi. Et ce n'est pas parce que ce sont
24 majoritairement des immigrants qui chauffent trop
25 leur logement. Ce n'est pas pour ça que la moyenne

1 de consommation est élevée. C'est quelque chose
2 qu'on entend beaucoup mais, pour être assez active
3 dans le quartier, je peux vous dire que les
4 logements de Parc-Extension sont vraiment dans un
5 mauvais état, donc le parc locatif est assez
6 désuet.

7 (10 h 35)

8 Donc, il y a plusieurs propriétaires dont
9 malheureusement certains sont célèbres parce qu'ils
10 ont fait la manchette, qui vont profiter de
11 l'ignorance et de la vulnérabilité des locataires.
12 Le résultat de ça c'est que... des logements
13 froids, humides, des problèmes de moisissure, de
14 vermine sont largement répandus dans les
15 appartements des ménages du quartier Parc-
16 Extension.

17 Un rapport de la Direction de la santé
18 publique qui est paru en deux mille quinze (2015)
19 sur les conditions de logement à Montréal rapporte
20 que les personnes et je cite :

21 Vivant dans un logement insalubre sont
22 exposées à d'importants risques pour
23 leur santé physique et mentale, à un
24 accès restreint aux soins, à une
25 insécurité alimentaire et à de

1 nombreuses hospitalisations.

2 Donc ce même rapport présente aussi des
3 statistiques liées à la salubrité des logements par
4 arrondissement. Et tristement, l'arrondissement
5 dont fait partie Parc-Extension se hisse au sommet
6 des palmarès pour les logements insalubres.

7 Les conséquences de la pauvreté et les
8 conditions de vie qui s'y rattachent sont
9 multiples. Les personnes qui vivent en situation de
10 pauvreté vivent une détresse chronique qui amène
11 une détérioration importante de leur santé physique
12 et mentale, des problèmes aussi d'ordre
13 psychosocial importants, même une diminution de
14 l'espérance de vie. La vérité c'est que la pauvreté
15 crée un stress, une anxiété, une insécurité
16 permanente pour les personnes qui la subissent.
17 Est-ce qu'elles vont pouvoir payer le loyer, manger
18 à leur faim, acheter des bottes d'hiver pour les
19 enfants ou encore payer la facture l'électricité?

20 On sait que la pauvreté c'est un problème
21 de société qui est complexe, qui concerne plusieurs
22 acteurs, mais on croit qu'Hydro-Québec, par ses
23 tarifs... certains vont dire qu'ils sont élevés,
24 d'autres vont dire qu'ils sont bas, pour nous c'est
25 pas ça le point, mais actuellement aujourd'hui en

1 deux mille dix-sept (2017), pour beaucoup de gens,
2 ces tarifs-là sont trop élevés, ce qui a pour
3 résultat que c'est difficile pour beaucoup de gens
4 de payer la facture et pour nous ça fait en sorte
5 que ça exacerbe davantage la problématique de la
6 pauvreté. Et on trouve que c'est regrettable et
7 inacceptable.

8 Donc, je vais céder la parole à mon
9 collègue John Marshall qui va vous parler en
10 anglais tranquillement. Si jamais il y a des
11 besoins de traduction je peux toujours faire une
12 traduction libre. Voilà. Merci.

13 (10 h 38)

14 Mr. JOHN MARSHALL :

15 Good morning. My name is John Marshall, I am a
16 member of the Citizens Committee of Parc-Extension
17 against Hydro-Québec's rate increases. I am
18 mandated to speak to you on behalf of our
19 committee.

20 First, I'd like to say that I've lived in
21 Parc-Ex for forty-three (43) years. I am seventy-
22 one (71) years old, I'm proud to be a senior
23 citizen, a senior citizen of Parc-Extension. The
24 problem I have is that some months, I have to
25 decide whether to pay my rent, pay my Hydro bill or

1 buy food. This is not okay because, of course, all
2 of these things are necessary to live.

3 From the point of view of our committee, it
4 is evident that electricity is an essential
5 service. As a committee, we understand that Hydro-
6 Québec was created in the nineteen sixties (1960s)
7 so that electricity would belong to the
8 collectivity, becoming accessible and affordable to
9 all. Through nationalization, the idea was to make
10 electricity accessible to Quebeckers at a low price
11 while maintaining a healthy management of Hydro-
12 Québec.

13 It is our understanding that Hydro-Québec
14 no longer fulfills this goal. According to what we
15 see in the lives of our fellow citizens, it is
16 wrong to say that electricity in two seventeen
17 (2017) is affordable and accessible to everyone.
18 We would not be fighting the rate hikes if that was
19 the case.

20 It is difficult for us, since we have great
21 difficulty paying our electricity bills every
22 month, to understand how the Energy Board could
23 recommend to the government to correct the inner-
24 financing to which the residential customers are
25 entitled, because it would increase the residential

1 rates greatly.

2 We have a question - have Hydro-Québec's
3 customer bills become a means of financing
4 employment support and economic development? This
5 is unfortunately the impression we have. Yet this
6 strategy has serious consequences for hundred of
7 thousands of Quebeckers.

8 We believe that the income tax system
9 remains the best way to finance the Quebec
10 government. The electricity bill must never
11 fulfill this objective because of the dramatic
12 consequences for our citizens I'm representing
13 today. You will understand that this type of
14 disguised taxation is unfair since it affects more
15 severely low-income people, compromising in a
16 dramatic manner their well-being and health, as you
17 will understand more with our next speaker, Mr.
18 Baig.

19 Mr. RAZA MAHMOOD BAIG :

20 Merci beaucoup. Très respectueux, messieurs et
21 madame. Je parle anglais maintenant.

22 My name is Raza Mahmood Baig, also member
23 of Citizens Committee of Parc-Ex. I want to share
24 with you today my personal experience, hoping it
25 will help you understand the harsh reality of

1 living in poverty.

2 I was born in nineteen sixty-five (1965) is
3 Sialkot, Pakistan, my father was a British Army
4 officer. I have a brother who served as a UNO
5 Peace Keeper, ranked as Brigadier General, and a
6 scientist sister. I come from an upper middle
7 class background, I graduated from Punjab
8 University in Lahore, Master in History.

9 I then worked at the Chamber of Commerce of
10 my hometown. I immigrated to Canada in nineteen
11 ninety-six (1996). In nineteen ninety-seven
12 (1997), I started working as a journalist here in
13 Canada, in Quebec, Montreal. I had a day job in an
14 office and was also trained as a travel agent. I
15 opened restaurants, and I also decided to run for
16 MP in federal election many times to serve my
17 country as I like. I was always very involved in
18 my community humanitarian services.

19 (10 h 44)

20 In two thousand seven (2007), everything
21 changed for me - I had a car accident trying to
22 avoid a dog crossing the road, and I was then hit
23 by behind, in Québec. I suffered may injuries at
24 that time and had several surgeries and medical
25 interventions since then. My capacities are now

1 very limited due to chronic pain in my back, neck
2 and head due to the car accident. The SAAQ,
3 Société automobile du Québec, compensated me until
4 twenty thirteen (2013).

5 When they stopped their support, I then had
6 to rely on my credit cards for a while. At some
7 point, I had no choice but to ask for welfare
8 support, that I never liked. I since then also had
9 to file for bankruptcy with the credit card debts,
10 unable to pay it because sometimes, there was more
11 than forty percent (40%) interest on credit cards,
12 unfortunately.

13 Even though I don't feel in good enough
14 shape to hold a daily job, I have tried to stay
15 positive and active in my community being a
16 productive and useful member of society. I am
17 still involved in many voluntary activities, the
18 Hydro-Québec committee being one of them.

19 I also teach English to adult immigrants,
20 specially the women with the children. I try to
21 stay strong, but I must say that my financial
22 situation causes a lot of distress on me. It has
23 had major impacts of my physical and mental health.
24 Yes, being poor is very stressful, and I suffer
25 from depression.

1 Just to give you an idea, I receive now six
2 hundred and twenty dollars (\$620) a month from
3 welfare, Social Aid. My rent is four hundred
4 (\$400) a month for a three and a half (3 1/2)
5 apartment. Hydro-Québec asked that I pay sixty-
6 three dollars (\$63) and some cents a month on an
7 equalized payment plan. My phone costs forty
8 dollars (\$40) every month, cell phone.

9 This leaves me with just one hundred
10 dollars (\$100) for the month, and believe me, it's
11 not enough to feed myself every day. Also, I
12 should be on a special diet because I suffer
13 diabetes, but my budget does not allow for me to do
14 that. My health is really jeopardized by my
15 situation. There is no money left for clothes,
16 transport, hygiene products or anything else, and I
17 have to borrow some money from my friends.

18 This situation I am in is like the
19 situation of so many of my friends and neighbours
20 of Parc-Extension. It is really difficult to live
21 that way. Frankly, it's humiliating to be in that
22 situation because our basic needs are not met. In
23 my point of view, our rights as a human being are
24 not being respected.

25 I hope that you will keep in mind my story

1 and the situation of people living similar
2 realities when giving out your decision on any
3 raise of electricity price because it will hold
4 great consequences for me, but also for so many
5 people already struggling daily.

6 (10 h 48)

7 Don't forget, in Parc-Extension, it's
8 almost half the people living in poverty, half of
9 children living in Parc-Ex are living in a poor
10 household. I am proud today to represent the Parc-
11 Extension Citizens Committee that is battling
12 Hydro-Québec rate hikes and hope this message will
13 be of value in the further decisions you have to
14 take on raising the electricity rates. I would
15 like to thank you for the opportunity to speak
16 today and for your time and courtesy. Thank you
17 very much.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup, merci. Nous allons maintenant
20 aborder une période d'échanges, libre à vous de
21 choisir la meilleure personne pour répondre. Une
22 première question - lors des audiences des derniers
23 jours, il a été question d'efficacité énergétique,
24 de grands chantiers destinés spécialement au
25 ministère... pas au ministère... aux ménages à

1 faible revenu afin, entre autres, d'améliorer, de
2 rénover les logements, notamment l'enveloppe
3 thermique, et ainsi réduire la pression sur la
4 facture énergétique.

5 Dans votre mémoire, vous mettez la Régie en
6 garde contre les difficultés opérationnelles d'un
7 programme de rénovation s'adressant aux
8 propriétaires d'immeubles habités en tout ou en
9 partie par des ménages à faible revenu en prenant
10 comme exemple le programme PE126 de Gaz Métro.

11 J'aimerais vous entendre sur quelles sont, selon
12 vous, les meilleures façons de joindre les
13 personnes qui habitent ces logements puis d'assurer
14 qu'un programme d'efficacité énergétique les
15 rejoigne et qu'ils en bénéficient réellement?

16 Mme VIVIANE DE TILLY :

17 En fait, je crois que l'exemple du programme de Gaz
18 Métro, où c'est tellement difficile,
19 opérationnellement, de cibler des habitations où
20 habitent des ménages à faible revenu, non seulement
21 de les cibler mais de les identifier, bref, c'est
22 tellement difficile d'un point de vue opérationnel,
23 puis je crois que Gaz Métro a fait le maximum,
24 puis j'ai assisté à des présentations puis
25 vraiment, ils ont vraiment réfléchi, vraiment, à la

1 chose, et c'est difficile, je dois dire, difficile,
2 point, c'est...

3 Alors me demander, moi, comment je verrais
4 ça, je crois que la recommandation, c'est de
5 remettre ça entre les mains de cet organisme,
6 Transition énergie Québec, et de mettre autour
7 d'une table les principaux acteurs et d'y aller de
8 cette façon-là. Le propriétaire a aucun intérêt à
9 rénover son logement, ça c'est... l'absence
10 d'intérêt pour un propriétaire de rénover, c'est...
11 c'est incontournable.

12 Alors comment, est-ce qu'on peut forcer,
13 est-ce qu'on peut arriver avec une cotation
14 énergétique, forcer les propriétaires à rénover,
15 mais encore là, quel argent mettre sur la table,
16 qui va financer? C'est des questions complexes et
17 je crois que le mémoire en parle abondamment.
18 Alors moi, j'ai pas la solution; si je l'avais,
19 peut-être que je l'aurais donnée à Gaz Métro,
20 mais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ou à la Régie?

23 Mme VIVIANE DE TILLY :

24 Ou à la Régie, bien sûr, mais Gaz Métro l'a
25 présenté à la Régie, son programme, ça a été, en

1 fait, c'est un projet pilote, et avec les
2 meilleures intentions, avec vraiment beaucoup de
3 bonne foi, avec beaucoup de ressources, c'est pas
4 concluant, c'est très difficile.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous demande encore votre avis sur une question
7 soulevée dans votre mémoire, puis vous pouvez me
8 répondre, vous pouvez me donner une réponse directe
9 ou une manière d'y arriver, comme vous venez de le
10 faire pour l'efficacité énergétique. Dans votre
11 mémoire, vous parlez du programme de soutien aux
12 MFR de l'Ontario, ok?

13 Mme VIVIANE DE TILLY :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Puis vous recommandez à la Régie :

17 ... de rejeter de facto [...] toute
18 procédure qui impliquerait une
19 démarche pour les ménages pauvres pour
20 se prévaloir d'une aide financière
21 reliée au paiement de la facture
22 d'énergie.

23 Encore là, je vous demande - avez-vous une idée de
24 l'approche qu'il faudrait favoriser, avez-vous un
25 programme en tête, un exemple ailleurs qu'il

1 faudrait regarder?

2 (10 h 54)

3 Mme VIVIANE DE TILLY :

4 C'est difficile de me prononcer pour UC alors que
5 c'est, on est quand même un organisme démocratique
6 où les choses sont discutées dans des assemblées.
7 Mais des politiques fiscales pourraient être
8 préférables à toute autre façon de faire qui
9 supposerait qu'un client doive lever la main pour
10 dire, hey, moi, je suis un ménage qui en arrache,
11 je suis un ménage pauvre et je veux avoir droit à
12 un crédit sur ma facture. Alors, il faudrait passer
13 peut-être par des mesures fiscales. Et encore là en
14 autant que les ménages pauvres sont définis et bien
15 identifiés.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'était ma prochaine question. Il existe
18 statistiquement ou sociologiquement plusieurs
19 définitions de ménages à faible revenu. Madame
20 Mailloux-Béique en utilise une dans les
21 statistiques qu'elle nous a données, celles de
22 l'Enquête nationale auprès des ménages. Si on
23 examinait un programme d'aide, quelle est selon
24 vous la meilleure façon d'identifier les ménages à
25 faible revenu, en particulier dans le contexte de

1 la facture d'électricité, mais en général?
2 Qu'utilisez-vous, vous-même et que nous conseillez-
3 vous?

4 Mme VIVIANE DE TILLY :

5 Chose certaine, toute la notion du seuil du faible
6 revenu, pour nous, est à proscrire totalement. Dans
7 le cadre de la cause, dossier 3905-2004, Union des
8 consommateurs avait répondu à la question, comment
9 définir un ménage qui en arrache. Ça a été répondu
10 par UC dans la demande de renseignements de la
11 Régie. Je n'ai pas la cote exacte. Mais c'était la
12 DDR numéro 1 de la Régie à UC. Et UC avait
13 développé les différentes façons de définir les
14 ménages pauvres. Ça pouvait être défini en fonction
15 du revenu médian. Et encore là, il faut que les
16 organismes s'entendent sur la définition d'un
17 ménage pauvre, parce qu'il y a le revenu, mais il y
18 a aussi les dépenses.

19 Alors, à revenus équivalents, il y a un
20 ménage qui peut en arracher et l'autre bien s'en
21 tirer. Alors, la définition de la pauvreté du,
22 qu'est-ce qu'un ménage pauvre, qu'est-ce qu'un
23 ménage à faible revenu, qu'est-ce que c'est le bas
24 de la classe moyenne. Enfin, tout ça doit être
25 défini peut-être de façon collégiale, et pas

1 imposer... et surtout pas à partir d'une
2 statistique de Statistique Canada.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... une sous-question. Vous avez parlé de
5 fiscalité. Aviez-vous un programme fiscal en tête?

6 Mme VIVIANE DE TILLY :

7 Non.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non, vous n'avez pas une référence fiscale, un
10 programme qui utilise un seuil qui vous
11 apparaîtrait approprié?

12 Mme VIVIANE DE TILLY :

13 Non. Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord. Merci.

16 Mme VIVIANE DE TILLY :

17 Mais je pourrais dire qu'on avait déjà dit, ce
18 serait bien que, à notre déclaration de revenu, on
19 ait l'annexe H. H pour Hydro-Québec. C'est-à-dire
20 qu'on aurait peut-être... Est-ce que ce serait
21 possible d'émettre des reçus en fonction de la
22 consommation? Enfin, avec de l'imagination, je
23 crois qu'il est possible de développer des mesures
24 intéressantes. Mais il faut être plusieurs autour
25 d'une table pour en discuter.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Madame Mailloux-Béique.

3 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUE :

4 Donc, il existe un programme qui s'appelle le
5 programme d'allocation logement. Je ne sais pas si
6 vous le connaissez.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUE :

10 Qui aide les personnes pour payer le logement. Moi,
11 ce que je peux vous dire, ce que je constate à Parc
12 Extension, au-delà de la définition de qui a droit
13 ou pas droit selon le seuil, mais c'est que souvent
14 les personnes ne le connaissent pas ce programme-
15 là. Donc, ils doivent venir dans un organisme. De
16 la même façon pour avoir une entente avec Hydro-
17 Québec où aussi, souvent, les gens, s'ils ne nous
18 connaissent pas, ne vont pas nécessairement savoir
19 que c'est possible d'avoir des aménagements. Donc,
20 la difficulté pour moi de ce type de programme-là,
21 c'est que les gens qui en ont réellement besoin,
22 qui sont souvent aussi des personnes isolées à
23 cause de la pauvreté, n'auront pas accès à tous les
24 revenus auxquels ils ont droit, tout simplement ne
25 les connaissant pas. Voilà!

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que vous avez une suggestion?

3 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUÉ :

4 Bien, d'abord, pour ce type de programme-là, je
5 pense que ça devrait être d'emblée les personnes
6 qui y ont droit quand ils font leur rapport
7 d'impôt, on estime qu'ils sont en dessous d'un
8 certain seuil, devraient pouvoir recevoir d'emblée
9 plutôt que d'avoir à le demander. Parce que ça fait
10 aussi beaucoup de démarches administratives. Aussi,
11 au niveau des correspondances, moi, les gens avec
12 qui je travaille, souvent, ne parlent pas très
13 bien, ne parlent pas français et pas très bien
14 anglais, donc c'est une difficulté de plus, alors
15 pourquoi ne pas donner les crédits auxquels les
16 gens ont droit d'emblée, au moment de faire leur
17 rapport d'impôt, c'est une idée que, je ne sais
18 pas, que je vous soumetts.

19 (10 h 58)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 Bien, je pourrais ajouter, parce que ça m'est
24 revenu. J'avais lu un article à un moment donné,
25 c'était, je pense que c'est en Angleterre, où on

1 avait proposé, oui, un crédit d'impôt, mais qui
2 était modulé en fonction de la consommation
3 d'énergie. Parce qu'on comprend que si on habite un
4 logement, on peut être moins bien nanti, mais
5 habiter un logement qui est assez bien isolé, mais
6 on peut être moins bien nanti puis habiter un
7 logement qui est aux quatre vents, puis qui a
8 beaucoup d'infiltrations. Bref, dans ce programme-
9 là, dans cette proposition-là l'auteur disait :
10 peut-être qu'il pourrait y avoir une consommation
11 de base pour laquelle il n'y a pas de crédit
12 d'impôt. Mais à partir du moment où la consommation
13 dépasse cette consommation de base, il pourrait y
14 avoir un crédit d'impôt modulé. Autrement dit, les
15 premiers kilowattheures ne sont pas exempts de
16 l'avantage fiscal, mais plus on consomme parce
17 qu'on n'a pas le choix, bien, on est privilégié.
18 Et... « privilégié », quel mot. On enlève le poids
19 sur les épaules des ménages les plus pauvres. Mais
20 c'était une proposition intéressante.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que vous pouvez retrouver pour nous la
23 référence?

24 Mme VIVIANE DE TILLY :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, je vais maintenant laisser la

3 parole à mes collègues. Monsieur Pilotto?

4 M. LAURENT PILOTTO :

5 Oui. Bonjour. Merci pour votre présentation. Madame

6 de Tilly, je veux faire du pouce sur votre idée

7 parce que vous rejoignez une idée qui m'était venue

8 aussi : vous parliez de l'annexe H, moi, je

9 parlerais plutôt de l'annexe E pour Énergie.

10 Mme VIVIANE DE TILLY :

11 Énergie. Oui, oui.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Parce que, bien sûr, il y a l'électricité mais il y

14 a d'autres gens qui se chauffent, soit au gaz

15 naturel, il y a encore des gens qui se chauffent au

16 mazout.

17 Mme VIVIANE DE TILLY :

18 Tout à fait.

19 M. LAURENT PILOTTO :

20 Et même en région, il y en a qui se chauffent au

21 bois.

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 Tout à fait.

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Donc, ce qui est important, c'est d'éviter que des

1 gens paient une somme trop importante sur un petit
2 revenu à consacrer à se chauffer.

3 Mme VIVIANE DE TILLY :

4 Tout à fait.

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 Parce que finalement ce qui est important, c'est
7 que tout le monde ait un niveau de confort minimal,
8 n'est-ce pas?

9 Mme VIVIANE DE TILLY :

10 Tout à fait. Je suis tout à fait d'accord. Le
11 mémoire d'UC parlait principalement de
12 l'électricité, mais ça peut être transposé pour les
13 autres formes d'énergie. C'est ça la précarité
14 énergétique, c'est... Effectivement, quand on est
15 pauvre puis on se prive, on se prive de chauffage
16 parce qu'on sait qu'on ne pourra pas payer ou bien
17 on s'endette ou bien on se prive sur des
18 médicaments pour payer sa facture d'électricité,
19 enfin, il y a plusieurs... C'est multidimensionnel
20 et ça touche autant les gens qui chauffent avec une
21 autre source d'énergie que l'électricité, je suis
22 tout à fait d'accord. Oui.

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Maintenant, là où on risque de ne pas être
25 d'accord, c'est que vous semblez avoir une position

1 très ferme quant au fait que la Régie n'a pas
2 compétence pour porter un avis sur
3 l'interfinancement; malgré ça vous semblez
4 préconiser le fait qu'on ne doit pas bouger face à
5 cette situation-là et vous avez évoqué tantôt un
6 pourcentage de la population qui reçoit des avis de
7 retard, vingt pour cent (20 %) de la clientèle
8 d'Hydro-Québec. Monsieur Pineau dans sa
9 présentation parlait de quarante pour cent (40 %)
10 pour avoir un pourcentage large.

11 Mme VIVIANE DE TILLY :

12 Oui. C'était les...

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 Tout le monde, je crois, conviendra qu'il y a un
15 pourcentage de la population, non pas des plus
16 petits mais des plus gros, de ceux qui ont des
17 revenus les plus élevés, il y a un certain
18 pourcentage. Est-ce que c'est cinquante pour cent
19 (50 %), soixante (60), soixante-dix pour cent
20 (70 %) de la population qui est en mesure de payer
21 sa facture d'électricité et qui n'a pas besoin
22 d'être subventionné pour payer sa facture
23 d'électricité. Alors, je n'ai pas de... Évidemment,
24 on recherche tous la solution magique, mais ne pas
25 vouloir adresser la question de l'interfinancement

1 me semble contre productif. Dans la mesure où
2 l'ensemble des clients résidentiels du Québec qui
3 paient une facture d'électricité ne sont pas tous
4 dans une situation précaire. Ont-ils besoin de
5 recevoir une subvention déguisée?

6 Mme VIVIANE DE TILLY :

7 Oui. Bien, peut-être que je mettrais, peut-être, un
8 bémol sur le mot « subvention ». Historiquement, on
9 en n'a jamais parlé, on n'a jamais vu ça comme une
10 subvention. Revenons à 62 là, je ne pense pas que
11 c'était un thème qui était dans l'air, on parlait
12 d'une ressource qui appartient à la collectivité,
13 puis on va la rendre disponible à faible coût puis
14 en tenant compte d'une saine gestion financière.
15 C'était ça, c'était comme ça; maintenant, on parle
16 de subvention, je pense que c'est à la limite, avec
17 respect, travestir l'histoire que de dire que c'est
18 une subvention, c'est un choix de société. Et
19 maintenant, on voudrait changer les règles du jeu
20 pour tout le monde? Je ne suis pas nécessairement
21 ici... puis on n'est pas ici, nécessairement, pour
22 défendre les plus riches, là, mais... moi, je
23 serais qui et... et, à la limite, encore là, avec
24 respect, la Régie est qui pour dire qui va avoir de
25 la difficulté à payer et chez qui ça va avoir des

1 impacts? On peut faire partie de la classe moyenne,
2 de ne pas être comptabilisé comme un ménage qui en
3 arrache, puis une augmentation de facture
4 d'électricité de vingt pour cent (20 %), on parle
5 d'une correction de vingt pour cent (20 %), ça
6 pourrait avoir des impacts majeurs chez tous les
7 gens.

8 (11 h 08)

9 Et regardons vers demain. Si la position
10 concurrentielle de l'électricité s'effrite, ce
11 n'est pas souhaitable non plus. Alors, voilà, je
12 dis, ce n'est pas à la Régie de réinterpréter, avec
13 respect, l'histoire et de dire que c'est une
14 subvention. On ne peut pas changer les règles du
15 jeu subitement comme ça sans considérer l'ensemble
16 des... l'ensemble des conséquences
17 macroéconomiques, mettons, de cette correction de
18 l'interfinancement. Voilà. Dit avec respect.

19 M. LAURENT PILOTTO :

20 Oui, avec respect. Je vous rappelle qu'on est dans
21 le cadre d'un avis au ministre. Alors, le ministre,
22 c'est lui-même qui a évoqué la notion
23 d'interfinancement qui pouvait être mise sur la
24 table, ce n'est pas nous, là. Hein, dans la lettre
25 du ministre, l'interfinancement...

1 Mme VIVIANE DE TILLY :

2 Ah! j'ai bien vu.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Bon. On s'entend là-dessus. Maintenant, que dites-
5 vous de la Régie qui... et je préside moi-même des
6 formations où des intervenants, qui représentent
7 toutes les catégories de clients, viennent me
8 parler de corrections d'interfinancement dans le
9 gaz naturel. Alors, est-ce que vous dites que je
10 suis en dehors de ma compétence puis je ne devrais
11 pas les entendre?

12 Mme VIVIANE DE TILLY :

13 Vous me parlez de l'interfinancement dans le gaz
14 naturel? Mais...

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Je vous parle de Gaz Métro et de Gazifère, qui sont
17 des distributeurs d'énergie, on fixe des tarifs
18 pour eux avec un certain degré d'interfinancement.
19 Ça fait partie de la job de tarificateur.

20 Mme VIVIANE DE TILLY :

21 Oui, bien, on s'entend que la... enfin, je suis
22 beaucoup moins à l'aise à parler de Gaz Métro, du
23 gaz et de la situation de l'interfinancement, je ne
24 sais pas si c'est aussi majeur. Mais, dans le
25 domaine électrique, dans le domaine de

1 l'électricité, puis si on parle d'Hydro-Québec,
2 c'est intimement lié à la vie politique et sociale.
3 Je ne connais pas le contexte de Gaz Métro, là,
4 mais c'est... je ne sais pas s'il y a eu une
5 élection référendaire sur l'interfinancement dans
6 le domaine du gaz naturel et... eh voilà. On ne
7 peut pas nier cette histoire-là.

8 Que des gens soient venus ici vous dire :
9 « Ah! il faudrait corriger l'interfinancement », je
10 comprends. Je regarde la liste des intervenants
11 puis ils étaient sûrement joyeux quand ils ont lu
12 le rapport de l'expert de la Régie, ils sont bien
13 servis. Et c'est des intervenants qui ont des
14 lobbyistes à Québec, là, enregistrés, pour parler
15 particulièrement de la question de
16 l'interfinancement. Et on comprend que les clients
17 industriels, les PME, veulent une correction de
18 l'interfinancement, ils en profiteraient.

19 Mais les clients résidentiels sont pris
20 avec... avec des charges... ils sont pris avec une
21 facture et ils ne peuvent pas passer vers une autre
22 source d'énergie facilement. Ce sont des clients
23 captifs. Alors, on change les règles du jeu,
24 soudainement, chez une clientèle captive, avec une
25 clientèle captive parmi laquelle on retrouve

1 beaucoup de clients vulnérables. C'est changer les
2 règles du jeu et ce serait inique pour ces clients-
3 là.

4 M. LAURENT PILOTTO :

5 Je vais arrêter là le débat, vous ne semblez pas
6 reconnaître la compétence de la Régie pour traiter
7 de ces questions alors que je suis persuadé que
8 c'est dans notre loi et dans notre mandat. Mais,
9 voilà, arrêtons là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Turmel.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Bonjour, Mesdames; bonjour, Messieurs. Merci pour
14 vos présentations. Hydro-Québec nous a fait part,
15 et Gaz Métro également, qu'ils ont des mesures,
16 différentes mesures pour accompagner, aider les
17 ménages à faible revenu. J'aimerais vous entendre
18 sur... vu que vous parcourez le Québec, vous
19 connaissez bien le Québec, sur la... comment vous
20 évaluez ces mesures et aussi, en deuxième temps...
21 retenez qu'il y a deux questions. La première c'est
22 comment évaluez-vous ces mesures? Et, la seconde,
23 quelles sont les relations entre Hydro... la
24 nature, est-ce que c'est bien, très bien,
25 excellent, entre des ménages à faible revenu et

1 Hydro-Québec ou Gaz Métro ou Gazifère? Merci.

2 (11 h 09)

3 Mme VIVIANE DE TILLY :

4 Je vais sûrement laisser... Peut-être commencer en
5 disant que, de façon globale, les programmes
6 d'Hydro-Québec, on pourrait dire ça inclut des
7 mesures qu'on appellerait douces pour faire de
8 l'efficacité énergétique. Ce n'est pas... ce n'est
9 pas majeur et c'est sûrement insuffisant pour
10 s'attaquer vraiment à la question de la facture de
11 chauffage, mais je vais laisser madame Mailloux en
12 parler.

13 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUÉ :

14 Donc, au niveau des différentes ententes de
15 paiement qui existent chez Hydro-Québec,
16 effectivement, je crois qu'il y a une ouverture,
17 une souplesse et vraiment une volonté d'accommoder
18 les personnes qui sont à faible revenu et qui ont
19 des difficultés de paiement.

20 Par contre, il faut... il faut avoir une
21 dette. Il y a certains ménages qui vont, bon,
22 Viviane en a parlé, faire toutes sortes de
23 gymnastique pour réussir à payer la facture
24 d'électricité, non sans d'autres sacrifices parfois
25 souvent sur des besoins de base. Donc, on parle de

1 mesures pour les personnes qui, c'est ça, vont
2 cumuler une dette et à ce moment-là, oui, il y a
3 des aménagements qui sont très intéressants pour
4 les ménages à faible revenu.

5 La problématique, c'est au niveau aussi de
6 la détection de faire connaître ces programmes-là.
7 Donc, c'est pas tout le monde qui en aurait besoin
8 qui va connaître les programmes. Et encore une
9 fois, comme je l'ai dit, moi, j'ai beaucoup de gens
10 qui viennent me voir et me disent « c'est trop
11 cher, j'arrive pas à payer ma facture » mais ils
12 ont quand même réussi d'un mois à l'autre, d'une
13 année à l'autre, à régler leur facture
14 d'électricité.

15 Et ce qu'Hydro-Québec nous répond dans ces
16 cas-là, c'est que « bien, tout va bien, cette
17 personne-là paye sa facture. » Mais, au détriment
18 de quoi? Bien, c'est nous, sur le terrain, on est
19 témoin là de ces impacts-là sur les gens.

20 Puis au niveau de la relation avec Hydro-
21 Québec que, nous, on a, on a une ligne directe, là,
22 donc avec des agents qui sont formés pour nous
23 parler, qui connaissent bien les réalités des
24 ménages à faible revenu et la relation est très
25 bonne.

1 Donc, ça, honnêtement, c'est... c'est
2 quelque chose qui est positif et ça s'est
3 grandement... Moi, ça fait dix (10) ans que je
4 travaille à l'ACEF, ça s'est beaucoup amélioré
5 aussi dans les efforts de faire connaître les
6 programmes.

7 Moi, je vous dirais, les personnes auprès
8 desquelles je travaille, c'est vraiment une
9 difficulté au niveau de la langue. Donc, déjà de
10 comprendre leur facture et/ou les... bon, ils
11 mettent des encarts, là, pour dire aux gens « si
12 vous avez de la difficulté à payer, appelez-nous »
13 mais les gens ne vont pas comprendre ça.

14 Puis là il y a un virage Internet aussi.
15 Bien, pour moi, les gens que je rencontre, ce n'est
16 pas du tout la solution de faire la promotion de
17 ces ententes-là. Quoique ça peut l'être pour
18 d'autres personnes, là, qui sont à faible revenu
19 qui sont à l'aise aussi avec le français et
20 l'anglais. Mais, encore une fois, l'accès à
21 Internet pour les ménages à faible revenu, ce n'est
22 pas quelque chose d'acquis non plus.

23 Donc, voilà!

24 Me SIMON TURMEL :

25 C'était très clair. Merci beaucoup.

1 Mme ISABELLE MAILLOUX-BÉIQUE :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci à tous. Merci en particulier aux
5 représentants de l'ACEF pour leur présentation
6 sincère et courageuse. Merci. Nous reprenons à onze
7 heures trente (11 h 30).

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (11 h 30)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, bienvenue à cette audience de la Régie de
13 l'énergie, Messieurs du ROEÉ. Alors, je vous
14 demanderais de vous présenter et ensuite... et en
15 indiquant vos fonctions au ROEÉ et par rapport à la
16 présentation que vous nous ferez ensuite. La
17 présentation sera suivie d'une période de
18 questions.

19 PRÉSENTATION DU ROEÉ

20 M. CHRISTIAN SIMARD :

21 Bonjour. Je vous remercie de nous entendre ce
22 matin. Je me présente d'abord, ce n'est pas très
23 poli, là, mais... Christian Simard, je suis le
24 directeur général de Nature Québec et membre du
25 Regroupement des organismes environnementaux dans

1 le domaine de l'énergie. À ma gauche, Bertrand
2 Schepper, il faut que je le dise à la française,
3 Bertrand Schepper, qui est analyste au ROÉÉ. Et
4 monsieur Jean-Pierre Finet qui est aussi analyste.
5 On va se partager la présentation.

6 On vous invite, si tel est votre désir, de
7 nous interrompre, ça ne nous dérange pas, ou de
8 réserver vos questions pour la fin, à votre
9 convenance.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci.

12 M. CHRISTIAN SIMARD :

13 Donc, quelques mots quand même pour dire que le
14 Regroupement des organismes environnementaux en
15 énergie a une représentation assez variée, autant
16 en région, notamment avec l'Association
17 Madelinienne pour la sécurité énergétique et
18 environnementale, l'AMSÉE. Dans le domaine de
19 l'habitable durable, l'habitation écologique
20 Écohabitation. Il y a la Fédération québécoise du
21 canot et du kayak, la Fondation Rivières, Nature
22 Québec, le Regroupement pour la surveillance du
23 nucléaire et un nouveau membre, le Regroupement
24 Vigilance Hydrocarbures Québec.

25 Donc, le ROÉÉ couvre assez large en termes

1 régional et en termes d'intérêt, c'est une
2 particularité qu'on trouve intéressante.

3 Nos principes directeurs, vous vous
4 rappelez que la protection de l'environnement du
5 patrimoine naturel, l'utilisation durable des
6 ressources sont des éléments importants pour nous;
7 la primauté de la conservation et de l'efficacité
8 énergétique sur d'autres formes de production
9 d'énergie; la réduction de la consommation
10 d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de
11 serre; et la primauté des nouvelles formes
12 d'énergie renouvelable sur les énergies
13 conventionnelles. Ce sont des éléments qui sont à
14 la base de nos interventions et de notre action à
15 la Régie et ailleurs.

16 On parlait un peu du contexte du présent...
17 des présentes audiences de la Régie suite à un avis
18 du ministre et une demande du ministre et
19 intervention. Le ministre, dans son avis, fait des
20 demandes qui sont, à notre point de vue,
21 subjectives et un peu teintées, et demande à la
22 Régie, c'est notre interprétation, d'en vérifier
23 sans doute la validité et d'aller plus loin dans la
24 réflexion dans le cadre de sa politique
25 énergétique. Il voulait être éclairé sur certains

1 éléments, mais il y a des éléments qui nous
2 apparaissent moins solides et on veut vous faire
3 une démonstration à ce niveau-là.

4 Notamment quand le ministre parle de
5 contraintes d'interfinancement, il suggère que
6 certaines clientèles ne paient pas leur juste part,
7 que seules des solutions par voie de signal de prix
8 peuvent nous faire progresser vers des choix
9 optimaux en matière énergétique.

10 On invite la Régie à être prudente et à
11 pousser son analyse le plus loin possible et ne pas
12 nécessairement prendre cette orientation, cette
13 commande comme étant quelque chose qui est
14 nécessairement totalement fondé ou fondé, tout
15 simplement.

16 Selon nous, le marché de l'électricité au
17 Québec est tout sauf un marché naturel. Et je pense
18 que vous en conviendrez aussi, là. On pense aussi
19 que l'ensemble des actifs en énergie, surtout dans
20 le domaine de l'électricité, ont été financés par
21 les contribuables au profit de l'ensemble de la
22 clientèle. Donc, si on parle d'interfinancement, je
23 pense qu'il faut faire une analyse très poussée et
24 dans un contexte très global de qui a payé les
25 infrastructures énergétiques au Québec. C'est

1 l'ensemble des contribuables industriels ou autres.

2 Et par exemple, des interventions qu'on
3 fait... Excusez-moi, je suis emmêlé dans mes
4 feuilles. C'est-à-dire que l'ensemble des
5 contribuables ont payé pour les actifs; est-ce que,
6 actuellement, il y a une distorsion? On ne le croit
7 pas qu'il y ait de distorsion dans
8 l'interfinancement.

9 (11 h 35)

10 Dans le contexte aussi, nous, on a toujours
11 questionné la séparation fonctionnelle des
12 différents Hydro, là. On pense que ça aussi ce
13 n'est pas du marché naturel. On n'est pas dans un
14 marché, là, on est dans un contexte énergétique qui
15 est très encadré, qui est fait selon certains choix
16 politiques et qui, on n'est pas dans un libre
17 marché où l'offre et la demande jouent de façon
18 classique. Par exemple, la séparation fonctionnelle
19 est une décision qui a été prise avec laquelle on
20 vit. Elle n'est pas naturelle ni nécessairement
21 acceptable. Le fait, par exemple, que la Régie de
22 l'énergie ne s'intéresse pas ou n'a pas le mandat
23 légal de s'intéresser à la production d'énergie,
24 qu'elle ne fait pas la planification intégrée des
25 ressources, tout ça nous apparaît comme des

1 éléments qui nous enlèvent complètement d'un
2 domaine de marché naturel.

3 Donc, il n'y a pas de planification
4 intégrée des ressources. Ça fait partie aussi, vous
5 vous en doutez, de nos recommandations. On pense
6 que vous avez une occasion ici aujourd'hui de... Et
7 le ministre vous le demande même de voir à modifier
8 votre propre loi. Et je vous invite à être créatif.
9 Et ce n'est pas à tous les jours que la Régie se
10 fait offrir l'occasion d'améliorer sa loi. Et,
11 nous, on est de ceux qui militent en faveur d'une
12 régie plus large, plus complète, plus transparente
13 et qui touche des domaines beaucoup plus larges,
14 dont celui de la production naturellement.

15 Le contexte aussi. Donc, il n'y a pas de
16 logique microéconomique dans le contexte politique
17 actuel qu'on doit appliquer par-dessus les
18 contraintes qui n'ont aucun rapport avec une
19 logique microéconomique. Donc, l'interfinancement
20 tel qu'il est, on pense qu'à la base, il est
21 logique et justifié. Et si on voulait le remettre
22 en cause, il ne faudrait pas uniquement l'utiliser
23 dans une conjoncture économique très particulière
24 de ces temps-ci pour dire, bon, bien, il y a peut-
25 être des distorsions qu'on pourrait corriger, mais

1 qu'on devrait recorriger par la suite. Donc, pour
2 nous, on vous invite à l'extrême prudence à ce
3 niveau-là.

4 Donc, il y a des éléments aussi qu'on veut
5 aussi soumettre en termes de contexte à votre
6 attention, en termes d'efficacité énergétique. On
7 pense qu'on ne va pas assez loin en termes
8 d'efficacité énergétique. Et on pense que la
9 clientèle résidentielle a besoin d'aides
10 financières autant que la clientèle affaires. En
11 fait, il y a des mythes, hein. Le signal prix est
12 automatique pour le consommateur. Si on monte
13 l'électricité, il va nécessairement avoir, puis
14 nous autres on devrait être les premiers comme
15 groupes environnementaux ou groupes à dire, bravo à
16 ça, si on monte le tarif d'électricité pour le
17 consommateur résidentiel, il va vouloir sauver de
18 l'énergie et de l'argent et équiper son logement,
19 sa maison. C'est sûr qu'il y a des limites à ça.
20 Quand on pousse un peu, c'est un peu simpliste.
21 Parce que quand on est locataire d'un bloc de
22 logements, ce n'est pas nous qui avons le contrôle
23 de l'efficacité énergétique ou vraiment à la marge.
24 Et on ne peut pas nécessairement agir.

25 Et les études montrent qu'il faut que ce

1 soit quand même couplé. C'est des « signal prix »
2 si c'est nécessaire. Mais plus efficace encore,
3 c'est d'aider financièrement. Nous, on pense que
4 là-dedans aussi, quand on dit, qu'est-ce qui est
5 une augmentation indue? On pense souvent à plus de
6 deux pour cent (2 %), c'est une augmentation indue.
7 Mais si elle permet, si elle est couplée à des
8 programmes d'aide en efficacité énergétique, nous,
9 on considère qu'on peut battre la facture. Et dans
10 ce sens-là que c'est intéressant d'arriver avec de
11 l'aide à l'efficacité énergétique.

12 On en fait dans le domaine industriel, dans
13 le domaine des affaires, et on ne l'applique pas
14 dans le domaine résidentiel. On pense qu'à ce
15 moment-là il y a deux poids deux mesures. Parce que
16 c'est vraiment intéressant, encore plus que le
17 signal prix qui n'a pas prouvé son efficacité au
18 niveau résidentiel. Bien, il faut absolument aller
19 plus loin que ce que les distributeurs pensent
20 pouvoir faire dans le contexte actuel très loin de
21 l'ensemble de l'impact, ce qu'on appelle le
22 technico-économique. Souvent, on arrive avec des
23 choses très très faibles. Donc, on a besoin
24 d'exploiter le maximum du potentiel technico-
25 économique d'économie d'énergie versus l'écrémage

1 qui s'est fait ces dernières années.

2 Les efforts en efficacité énergétique ne
3 devraient pas être limités par l'impact tarifaire.
4 Et c'est rentable pour la société. Et, comme je
5 disais tout à l'heure, ce qui est important, c'est
6 ce qu'on paie en bout de ligne. Personnellement,
7 j'ai fait installer la géothermie. Ça m'a coûté un
8 sou, mais ça m'a coûté beaucoup d'argent. Mais
9 essentiellement, maintenant, elle est payée. Mais
10 j'aurais bien aimé pour pouvoir le faire avoir un
11 prêt sans intérêts. J'aurais aimé pouvoir, pas
12 nécessairement réhypothéquer ma maison. J'aurais
13 aimé avoir quelque chose qui fait que je rentre
14 dans mon argent plus rapidement.

15 (11 h 41)

16 Procédure choisie par la Régie. D'autres
17 l'ont dit, je dis, on le dit rapidement, on vous
18 invite à réfléchir à un phénomène qui se passe où
19 on semble considérer la consultation comme étant un
20 mal nécessaire et d'en réduire les délais, là, pour
21 toutes sortes de raisons. Souvent, la demande de
22 l'industrie qui se plaint toujours d'avoir des
23 délais trop longs dans les étapes d'établissement
24 des tarifs ou de réglementation, mais pour nous,
25 c'est dangereux d'un point de vue, c'est un

1 glissement qui est dangereux d'un point de vue
2 démocratique. On a des débats actuellement sur la
3 Loi sur la qualité de l'environnement et au BAPE et
4 à d'autres éléments. Je pense qu'il ne faut pas
5 affaiblir nos structures démocratiques. Vous en
6 êtes aussi le gardien de ces règles-là et on vous
7 invite dans le prochain... on craint un certain
8 dérapage en termes de règles et de délais, là. Vous
9 avez été un peu poussés par l'avis au ministre qui
10 vous demande d'agir rapidement et pas cher, et
11 c'est nommément inscrit dans sa lettre, mais vous
12 êtes aussi... j'allais dire responsables de vos
13 propres procédures et vous n'êtes pas
14 nécessairement, là... vous n'êtes pas du tout le
15 bras du ministre, vous avez un rôle qui est
16 extrêmement important à jouer.

17 Voilà pour l'aspect de contexte. Je passe
18 la parole à monsieur Finet.

19 M. JEAN-PIERRE FINET :

20 Bonjour. En ce qui concerne l'électricité, pour ce
21 qui est des structures et options tarifaires, un
22 peu comme l'a dit monsieur Simard tout à l'heure,
23 l'élasticité prix a ses limites, ce n'est pas vrai
24 qu'en doublant la facture des clients ou, en tout
25 cas, le tarif ou en augmentant sensiblement les

1 tarifs, les gens vont compresser plus leur
2 consommation comme s'il y avait de la marge de
3 manoeuvre. Il y a une prédominance du chauffage
4 électrique au Québec et c'est un besoin essentiel
5 qui est difficilement compressible et on le voit
6 avec les questions climatiques.

7 Et, finalement, les inégalités sociales
8 que... socio-économiques que ça engendrerait pour
9 le faible... le faible bénéfice environnemental,
10 nous on croit que ça ne vaut pas la peine
11 nécessairement. Puis en plus, comme a dit aussi
12 monsieur Simard tout à l'heure, toute la
13 problématique des incitatifs partagés, les gens qui
14 sont locataires, qui ne peuvent pas changer
15 nécessairement leurs fenêtres de leur appartement,
16 de leur bloc appartements ou... donc, c'est ça, ils
17 sont limités dans les options qu'ils peuvent faire
18 pour améliorer leur consommation énergétique.

19 Quant à la responsabilité, maintenant, des
20 distributeurs d'énergie envers la clientèle à
21 faible revenu, ce n'est pas la première fois que le
22 gouvernement, entre autres par décret, demande à
23 Hydro-Québec de se soucier de la clientèle à faible
24 revenu. S'il y a eu une hausse des mauvaises
25 créances, bien nous, selon nous, c'est, entre

1 autres, dû aux hausses successives de tarifs
2 d'électricité, plus les conséquences de la crise
3 économique qui perdure.

4 Il y a des gens qui ont évoqué la
5 possibilité de créer un tarif social d'électricité
6 pour la clientèle à faible revenu. Nous, on pense,
7 premièrement, que ce n'est pas le rôle d'Hydro-
8 Québec de tarifer selon... sur la base des revenus
9 de la clientèle, que ça serait, de toute façon,
10 ingérable et très coûteux, que ça prendrait une
11 armée d'employés chez Hydro-Québec pour faire
12 l'analyse de tous les dossiers. Et donc,
13 finalement, ça augmenterait les dépenses d'Hydro-
14 Québec. Ça serait, en plus, stigmatisant pour la
15 clientèle à faible revenu, là, donc... Et puis ce
16 n'est pas facile non plus à identifier la clientèle
17 à faible revenu, c'est une clientèle qui se déplace
18 aussi, tout ça.

19 Donc nous, quant à nous, le meilleur moyen
20 de redistribuer la richesse, c'est vraiment via les
21 mesures fiscales, donc via l'impôt progressif ou
22 les crédits pour la solidarité sociale.

23 Il y a aussi, entre autres, je pense que
24 c'est monsieur Pineau qui a recommandé de faire
25 plus d'efficacité énergétique, Hydro-Québec essaie

1 déjà beaucoup d'en faire de l'efficacité
2 énergétique à peu près, là, justement il y a, dans
3 le cadre d'une cause il y a deux ans, à peu près,
4 une cause tarifaire, a démontré, justement, suite à
5 un décret du gouvernement, là, tout ce qu'elle
6 faisait, tout ce qu'elle pouvait envisager de
7 faire. Vraiment qu'on sent d'énormes efforts. Mais
8 c'est difficile puis c'est limité ce qu'on peut
9 faire auprès de la clientèle à faible revenu.

10 Nous, on suggère plutôt de pénaliser les
11 super consommateurs, un peu comme ce qui est en
12 train d'être fait avec Hydro-Québec avec le
13 troisième palier, là, qui est... pour le palier...
14 qu'on pourrait dire le « Céline Dion », là, plus
15 pour les grosses, grosses maisons.

16 En ce qui a trait à la tarification
17 différenciée dans le temps, encore là, on trouve
18 que c'est potentiellement inéquitable envers la
19 clientèle à faible revenu qui n'a pas
20 nécessairement les moyens de différer sa
21 consommation. Et de toute façon, Hydro-Québec avait
22 fait un projet heure juste, il me semble au début
23 des années deux mille (2000) et ça avait démontré
24 que, bon, un, ça n'amenait pas d'économie d'énergie
25 et que ce n'était pas concluant, là, de toute façon

1 parce que notre pointe n'est pas horaire, mais
2 plutôt climatique.

3 (11 h 45)

4 On croit qu'il serait intéressant de
5 récompenser la contribution de la clientèle lors
6 des périodes de pointe. Chaque, à peu près, deux
7 ans historiquement on a des pointes, eux, Hydro-
8 Québec nous demandent de réduire notre consommation
9 à la pointe et à chaque fois les clients d'Hydro-
10 Québec contribuent de l'ordre de trois cents à cinq
11 cents mégawatts (300-500 MW) de puissance à la
12 pointe. Sauf que ça, ce n'est pas pris en compte au
13 bilan en puissance d'Hydro-Québec, parce qu'Hydro-
14 Québec n'a pas le contrôle là-dessus.

15 Maintenant, avec les thermostats
16 communicants, il est possible de justement mesurer
17 cette contribution-là des clients et nous ce qu'on
18 dit c'est faites un peu, et je pense que ça se fait
19 entre autres en Angleterre, il est temps qu'on
20 rémunère la contribution de la clientèle et qu'on
21 en tienne compte au bilan en puissance.

22 Quant aux industries aux besoins
23 particuliers, nous, on n'est pas contre à ce que
24 les tarifs soient des fois préférentiels, en autant
25 que ça n'ait pas d'impact en puissance sur la

1 puissance à la pointe, puis je vais vous donner un
2 bon exemple de ça.

3 Il y a, dans le cadre de la politique de la
4 souveraineté alimentaire il y a quelques années, le
5 gouvernement du Québec, on avait demandé à Hydro-
6 Québec de se pencher sur l'industrie des serres et
7 voir s'il n'y avait pas moyen de les encourager
8 pour faire en sorte qu'on fasse pousser plus
9 d'aliments au Québec et tout ça. Hydro-Québec a
10 suggéré que, et finalement ça été adopté, qu'on...
11 maintenant, les serristes ont droit au tarif DT qui
12 est un tarif calibré, un tarif biénergie. Et donc
13 c'est ça, c'en est un exemple là de comment on peut
14 consentir, si vous voulez, ou aider à une industrie
15 sans impacter à la pointe.

16 On croit aussi qu'il y a des attributs
17 environnementaux de l'énergie au Québec, entre
18 autre, l'énergie produite par les éoliennes et
19 quelques minicentrales, bien qu'on ne prône pas le
20 développement de minicentrales là, loin de là. Mais
21 il y a des attributs environnementaux qui ne sont
22 pas valorisés en ce moment.

23 Il y a par exemple, si vous construisez un
24 bâtiment puis vous cherchez une certification LEED,
25 vous pouvez aller chercher des points LEED et avoir

1 une certification encore meilleure si vous vous
2 engagez à acheter de l'énergie verte, certifiée
3 ÉcoLogo pratiquement, et donc qui pourrait provenir
4 des éoliennes et tout ça. Il y a des gens qui sont
5 prêts à payer plus cher cette électricité-là pour
6 qu'on leur garantisse qu'elle vient de sources
7 d'énergie renouvelables. L'énergie solaire aussi,
8 donc c'est ça. Et en autant qu'elle soit certifiée.

9 Puis il y a un paquet d'entreprises aussi,
10 entre autres, Cascades et ailleurs aux États-Unis,
11 qui vont acheter de l'énergie verte parce qu'elle,
12 ça fait partie de ses politiques
13 d'approvisionnement et son positionnement
14 corporatif de dire : chez nous, on ne consomme que
15 le l'énergie verte. Donc, c'est ça et Hydro-Québec
16 malheureusement tarde à faire en sorte que cette
17 valorisation-là se fasse dans le marché.

18 En ce qui a trait maintenant à
19 l'intégration des nouvelles technologies et de leur
20 incidence sur le partage des coûts et des tarifs,
21 on constate qu'Hydro-Québec ces temps-ci, bien, en
22 tout cas depuis les dernières années, focusse
23 beaucoup, focalise beaucoup sur le stockage
24 d'électricité chez la clientèle, mais néglige le
25 stockage à grande échelle qui pourtant est en train

1 d'être développé par Esstalion qui est une filiale
2 entre Hydro-Québec et Sony. Et, il y a un projet
3 pilote qui se fait, je crois, ces temps-ci dans
4 l'ouest de la Montérégie.

5 Mais ça n'apparaît nulle part dans la Loi
6 sur la Régie de l'énergie, et nous d'ailleurs, dans
7 le cadre du présent plan d'approvisionnement, on a
8 demandé à ce qu'on puisse étudier justement la
9 contribution du stockage en tant que moyen de
10 gestion de la demande en puissance au Québec avec
11 Hydro-Québec Distribution, et bon, on nous l'a
12 refusé.

13 Et donc, mais avant on avait Transport...
14 Production, Transport, Distribution, maintenant il
15 va falloir ajouter stockage là dans le portrait. Et
16 c'est le stockage qui fait ce qu'on appelle le
17 « smart grid » là, qui permet justement de
18 maximiser l'exploitation des infrastructures
19 énergétiques qu'on a. Et donc, il est temps que la
20 Loi sur la Régie de l'énergie quant à nous soit
21 modifiée de sorte à enchâsser toute la question qui
22 a trait au stockage.

23 En ce qui a trait aussi aux réseaux
24 autonomes maintenant, bien, il y a deux sujets
25 majeurs. Premièrement, le mesurage net, il n'y a

1 pas beaucoup de participation en réseau intégré
2 parce que l'électricité, bien, ne vaut pas cher ou
3 en tout cas ne coûte pas cher et donc tout ce qu'on
4 fait c'est de reconnaître une valeur au détail, je
5 dirais, de l'électricité produite par les
6 autoproducteurs résidentiels.

7 (11 h 50)

8 Cependant, dans les réseaux autonomes, le
9 coût évité est beaucoup plus élevé et il est
10 intéressant justement de considérer une production
11 distribuée par l'ensemble de la clientèle
12 résidentielle qui pourrait justement compenser, je
13 dirais, puis remplacer une partie de la production
14 aux hydrocarbures.

15 Cependant, il faudrait reconnaître cette
16 énergie-là à sa juste valeur, et je sais que c'est
17 dans le Plan stratégique d'Hydro-Québec mais donc,
18 c'est ça, il ne faut pas que ça tarde, là, il faut
19 que ça arrive bientôt et il faut que, finalement,
20 on stimule l'installation de systèmes, entre
21 autres, photovoltaïques chez les clients et qu'on
22 le leur rembourse. Par exemple, aux Îles-de-la-
23 Madeleine, c'est environ trente cents du
24 kilowattheure (0,30 \$/kWh) économisé comme coût
25 évité. Et donc, c'est ça, il va falloir le

1 rémunérer à sa juste valeur.

2 Et il faudrait aussi promouvoir davantage
3 l'utilisation efficace de l'énergie dans les
4 réseaux autonomes, comme aux Îles-de-la-Madeleine
5 entre autres, où, finalement, Hydro-Québec
6 n'autorise que les hydrocarbures polluants, comme
7 le propane et le mazout, dans le cadre du Programme
8 d'utilisation efficace de l'énergie et fait
9 abstraction d'autres combustibles renouvelables,
10 comme justement les granules de biomasse forestière
11 résiduelle produite localement. En tout cas, il y
12 en a un gros paquet aussi dans la région de la
13 Gaspésie.

14 Et, en passant, il existe encore un bon
15 potentiel de conversion, là, c'est-à-dire, puis
16 juste pour vous préciser là-dessus, le Programme
17 d'utilisation efficace d'énergie, c'est-à-dire que
18 la centrale, elle produit à peu près à trente pour
19 cent (30 %) d'efficacité, tandis que de chauffer
20 directement au, par exemple, au mazout chez les
21 clients, bien, on le fait à à peu près quatre-
22 vingts pour cent (80 %) d'efficacité.

23 Donc déjà en partant, on a un gain
24 environnemental même si c'est des hydrocarbures,
25 mais il reste qu'il faut se départir des

1 hydrocarbures, il va falloir commencer à promouvoir
2 les énergies renouvelables dans le cadre du
3 Programme d'utilisation efficace de l'énergie.

4 En ce qui a trait à la mobilité électrique,
5 nous, on a une préoccupation quant à l'impact en
6 puissance à la pointe quand il va faire moins
7 trente (- 30) puis que tout le monde va recharger
8 leurs autos en même temps, ça va être assez
9 catastrophique. Sinon, on est pour la tarte aux
10 pommes aussi mais on pense que « first thing
11 first », on devrait, d'abord et avant tout,
12 promouvoir le transport en commun et la réduction
13 de l'étalement urbain, et non pas, là, simplement
14 focuser sur un chiffre d'autos électriques.

15 Je vais passer la parole à mon collègue
16 Bertrand pour la question du gaz naturel.

17 M. BERTRAND SCHEPPER :

18 Pardon, j'ai un petit rhume en plus, là, ça fait
19 que ça ne m'aide pas trop. Je pense que je ne suis
20 pas le seul dans la salle.

21 Donc, bon, bien, vous le savez, en fait,
22 vous me voyez quelques fois par année, on parle,
23 notamment dans les causes tarifaires chez Gaz
24 Métro, les questions qui nous intéressent au ROÉÉ à
25 travers les questions de gaz, notamment chez Gaz

1 Métro, c'est des questions d'améliorer, finalement,
2 diminuer la consommation de gaz sur le territoire
3 dans la mesure du possible et la remplacer par de
4 l'efficacité énergétique.

5 De notre point de vue, par exemple,
6 lorsqu'on regarde les tarifs de gaz chez les tarifs
7 commerciaux, prenons par exemple le tarif D1, on
8 est capables d'envoyer un assez mauvais signal
9 prix, hein; je vous invite dans notre mémoire, on a
10 une annexe avec une facture du tarif D1, ce qu'on
11 voit finalement, c'est que, par exemple, les neuf
12 cents premiers mètres cubes (900 m³) consommés
13 coûtent à peu près vingt-six sous du mètre cube
14 (0,26 \$/m³); si on se rend, par exemple, au dix-
15 sept millième (17 000), donc ça marche de manière
16 progressive, ou régressive, dépendamment du point
17 de vue, le dix-sept millième mètre cube (17 000 m³)
18 étant huit sous (0,08 \$), et si on arrivait au
19 dernier palier, par exemple, le dernier palier de
20 consommation coûte trois sous (0,03 \$).

21 Donc lorsqu'on se met du point de vue du
22 client, lorsque vient le temps de faire de
23 l'efficacité énergétique, ça va être les mètres
24 cubes à trois sous (0,03 \$) qu'on va économiser.
25 Donc pour une entreprise, en fait, il est quand

1 même plus, il n'est pas nécessairement si
2 intéressant de faire de l'efficacité énergétique
3 parce que, finalement, c'est les coûts, les mètres
4 cubes les moins chers qui vont être économisés au
5 départ. Donc, pour nous, il y a une forme de
6 dégressivité ici qui nuit à l'efficacité
7 énergétique et qui prolonge, finalement, pour le
8 client, le retour sur investissement de ses mesures
9 d'efficacité énergétique.

10 Il semblerait qu'en deux mille (2000), il y
11 a eu à peu près la même problématique avec les
12 tarifs d'Hydro-Québec, il y a eu une période de
13 transition pour régler le problème au milieu des
14 années deux mille (2000), nous encourageons, en
15 fait, la Régie à questionner ce type de
16 proposition.

17 Et, bien, en fait, évidemment, il y a, dans
18 le dossier générique en cours présentement, il va y
19 avoir une éventuelle phase 4 sur les tarifs, bon,
20 on est bien contents que ça arrive mais je pense
21 que c'est important aussi que la Régie fasse un
22 « statement », entre guillemets, sur ces questions-
23 là et nous pensons que c'est important de faire
24 diminuer la régressivité des tarifs pour favoriser
25 l'efficacité énergétique.

1 (11 h 56)

2 Bon, aussi, vous le savez, au courant des
3 dernières années, en fait, le fait que le prix du
4 gaz ait connu une diminution importante a aussi
5 mené à ce que ce soit plus difficile de
6 rentabiliser les mesures d'efficacité énergétique
7 dans le gaz naturel. Donc, lorsqu'on veut...
8 lorsque le ministre vous demande la manière
9 d'intégrer les nouvelles technologies, on pense
10 qu'une manière d'intégrer les nouvelles
11 technologies, ça serait de passer, notamment, par
12 favoriser l'efficacité énergétique, favoriser des
13 nouvelles technologies en efficacité énergétique.

14 Or, plus on va dans le temps, plus les
15 énergies et les... les programmes d'efficacité
16 énergétique facile à faire ont été faits. Et donc,
17 les moins coûteux ont été faits et là il faut
18 maintenant passer à faire des programmes
19 d'efficacité énergétique qui sont plus coûteux. On
20 en parlait, la géothermie, par exemple, mais il y
21 en a un paquet d'autres. Et ce qu'on voit,
22 finalement, c'est que, présentement, le faible prix
23 du gaz frappe de manière négative, là, les
24 indicateurs de rentabilité de Gaz Métro pour
25 déterminer si, oui ou non, ils peuvent faire de

1 l'efficacité énergétique.

2 Je prends, par exemple... d'ailleurs, si je
3 ne me trompe pas, c'est l'an dernier, où est-ce que
4 Gaz Métro vous a proposé de modifier son indicateur
5 du TCTR spécifiquement pour être capable d'intégrer
6 les BNÉ, soit les bénéfices non énergétiques, qui
7 sont, par exemple, le confort, par exemple,
8 l'amélioration d'une image de marque d'une
9 entreprise lorsqu'on fait de l'efficacité
10 énergétique, de manière à ce que ça facilite, je
11 vous dirais, le... pour eux, c'est une manière de
12 faciliter la rentabilité des programmes
13 d'efficacité énergétique.

14 Pour notre part, on pense que ce n'est pas
15 uniquement une question de rentabiliser des
16 programmes d'efficacité énergétique par rapport à
17 ce qui se faisait avant mais bien de tenir compte
18 de la réalité des programmes d'efficacité
19 énergétique, c'est-à-dire qu'ils améliorent,
20 effectivement, le confort, qu'ils améliorent
21 réellement l'image de marque. Donc, il ne faut pas
22 le faire strictement pour faire de l'efficacité
23 énergétique ou faire rentabiliser des programmes
24 d'efficacité énergétique mais, bien au contraire,
25 pour dire : « Bien, pour tenir compte d'une réalité

1 qui est celle que les clients qui prennent de
2 l'efficacité énergétique... qui favorisent
3 l'efficacité énergétique vont prendre. »

4 Vous vous rappelez peut-être, nous, à ce
5 moment-là, lors de la preuve, nous avons proposé
6 que Gaz Métro utilise le test de l'administrateur.
7 Peu importe la démarche qu'on prend, je veux dire,
8 il faut réussir, d'une manière ou d'une autre,
9 d'intégrer les BNÉ.

10 En fait, ce qu'on a réalisé, lorsqu'on veut
11 évaluer les BNÉ, c'est que c'est très difficile, au
12 Québec, de le faire. En fait, ce que proposait Gaz
13 Métro, à l'époque, c'était de se coller sur une
14 étude du Massachusetts, si je ne me trompe pas, eh
15 bien, qui avait décidé, elle, de prendre quelques
16 experts et d'étudier quels seraient les bénéfices
17 non énergétiques, pour l'ensemble de la
18 juridiction, pour les différentes énergies.

19 On pense que ce type... ce type de projet
20 là est porteur et je pense que c'est important de
21 le faire si on veut réellement faciliter
22 l'efficacité énergétique au Québec. Et on pense que
23 c'est nécessaire de le faire vu que, de toute
24 manière, il va falloir diminuer le gaz consommé sur
25 le territoire si on veut être conséquent avec la

1 politique énergétique du Québec.

2 Je nous amène donc, aussi, dans la
3 possibilité de nouvelles technologies en gaz. Bien,
4 on nous parle du développement du biogaz au Québec.
5 D'une part... du biogaz ou du gaz naturel
6 récupérable, là, dépendamment du point de vue. Je
7 nous invite à ne pas surestimer les bienfaits de
8 cette énergie. Car, bien qu'on puisse espérer
9 renouveler nos déchets, d'une part, les... pour
10 l'instant, le potentiel, je pense, si je ne me
11 trompe pas, des usines présentes, c'est à peu près
12 un pour cent (1 %) de la consommation du Québec...
13 de Gaz Métro, en fait, même pas du Québec, de Gaz
14 Métro. Et, si tout va bien, à long terme, ça
15 pourrait représenter peut-être cinq pour cent (5 %)
16 de nos besoins en gaz au Québec. Donc, en fait, ce
17 n'est pas rien mais ce n'est pas non plus, je
18 dirais, le grand projet d'avenir qu'on pourrait
19 croire.

20 Et, pour nous, en fait, avant de penser à
21 faire du gaz naturel récupérable, il faut commencer
22 par respecter la hiérarchie du plan d'actions deux
23 mille onze - deux mille quinze (2011-2015) de la
24 politique générale québécoise de la gestion des
25 matières résiduelles, c'est-à-dire une réduction à

1 la source des déchets, trouver une manière de faire
2 un réemploi et faire du recyclage. Donc, en ce
3 sens-là, je ne pense pas qu'il faut voir, dans le
4 gaz naturel récupérable et dans le biogaz, je
5 dirais, une voie d'avenir ou, en tout cas, le
6 paradis incarné. Voyons ça comme ça.

7 Donc, je nous ramène aux recommandations,
8 qu'on va se séparer.

9 M. CHRISTIAN SIMARD :

10 Oui. Bonjour... rebonjour. Comme on disait tout à
11 l'heure, rare nous est donnée l'occasion, lorsqu'on
12 est un organisme public, de réfléchir à notre
13 propre loi. Vous avez cette occasion-là, on
14 aimerait que vous en profitiez pleinement et que
15 vous recommandiez que la Régie retrouve sa
16 compétence sur Hydro-Québec dans ses activités de
17 production et de permettre la planification
18 intégrée des ressources qui sont nécessaires à
19 l'établissement de tarifs justes et raisonnables
20 dans une perspective de développement durable.

21 On croit qu'il serait utile que vous
22 recommandiez une tarification basée sur la
23 consommation qui pénalise principalement les
24 superconsommateurs, généralement on peut deviner
25 qu'ils ont plus les moyens parce qu'ils utilisent

1 beaucoup d'énergie, là. Et ça peut, à ce moment-là,
2 même financer des programmes d'efficacité
3 énergétique ou d'autres types de programmes.

4 Intégrer la possibilité de rémunérer la
5 réduction de la demande en puissance en période de
6 pointe chez la clientèle résidentielle. C'est des
7 éléments qui sont intéressants. Il va y avoir,
8 éventuellement, on a parlé des voitures
9 électriques, on a parlé... donc, il faut travailler
10 sur la demande de pointe. Et, au-delà de la
11 sensibilisation, qui marche quand même, d'aller
12 avec des incitatifs économiques qui sont
13 intéressants pour tout le monde et pour permettre
14 d'avoir de la marge.

15 (12 h 02)

16 Et développer, enfin, nos capacités à faire
17 de l'efficacité énergétique à la pointe. Réellement
18 faire de l'efficacité énergétique une source
19 d'approvisionnement, surtout en période de pointe.
20 Parfois, puis je fais un petit commentaire sur
21 cette recommandation-là. Parfois, on entend dire :
22 « Pourquoi faire de l'efficacité énergétique en
23 période de surplus? Je pense qu'on a un certain
24 devoir. Toute source d'énergie est impactante pour
25 l'environnement, donc on a un devoir autant que

1 possible d'emmagasiner ces surplus-là, de les
2 utiliser par voie de stockage pour les périodes de
3 pointe, mais en aucun cas le fait d'en avoir en
4 masse justifie qu'on le gaspille. Parce qu'il y a
5 eu des impacts sur les rivières, des impacts sur
6 les milieux naturels, des impacts majeurs, donc la
7 question de l'efficacité énergétique est
8 malheureusement trop prise à la marge dans des
9 périodes de surplus.

10 M. JEAN-PIERRE FINET :

11 Pour continuer, bien c'est juste finalement un
12 « wrap-up » des conclusions, là. Mettre en place un
13 tarif écologique volontaire, vous vous penchez sur
14 les questions de la structure tarifaire. Et bon une
15 des choses aussi qui n'était pas dans notre
16 rapport, mais que notre membre en région nous a
17 rappelé de réitérer, c'est l'importance de
18 maintenir l'uniformité territoriale des tarifs, peu
19 importe les régions et le climat. De temps à autre
20 cette question-là revient sur le territoire et
21 d'ailleurs je crois, là, c'était aussi dans l'étude
22 de monsieur Pineau, là, de revisiter cette
23 question-là. Je pense que c'était... c'est une
24 question qui est légendaire, là, et à laquelle je
25 me rappelle Hydro-Québec supposément, là, René

1 Lèvesque tenait absolument que ce soit les mêmes
2 tarifs partout au Québec.

3 Introduire le stockage d'électricité comme
4 forme d'approvisionnement en puissance de pointe.
5 C'est une bonne façon de convertir les surplus en
6 puissance qu'on a grandement de besoin. Modifier la
7 Loi sur la Régie de l'énergie afin de définir un
8 objectif minimum de stockage d'électricité
9 justement dans chaque plan d'approvisionnement
10 d'Hydro-Québec. Un peu comme c'est dans le « long-
11 term energy plan » en Ontario, on a réservé
12 cinquante mégawatts (50 MW) de puissance, qu'on a
13 mis obligatoire, là, dans la Politique énergétique
14 de l'Ontario. Viser l'élimination du recours aux
15 hydrocarbures et bonifier les conditions tarifaires
16 du mesurage net dans les réseaux autonomes.

17 Bertrand?

18 M. BERTRAND SCHEPPER :

19 Oui. Et finalement, bon, favoriser dans les tarifs
20 le transport en commun avec des tarifs
21 préférentiels aux fournisseurs de ce type de
22 transport, donc revenir un peu sur, par exemple,
23 les politiques qui avaient été faites avec une
24 augmentation des tarifs d'électricité du Métro de
25 Montréal, par exemple. Statuer en faveur de

1 l'élimination de la dégressivité des prix de
2 l'énergie dans le cadre de la Politique énergétique
3 de Québec deux mille trente (2030). Effectuer
4 l'évaluation monétaire des bénéfices non
5 énergétiques pour refléter la réalité... cette
6 réalité au Québec et pour l'ensemble des
7 distributeurs. Et respecter la hiérarchie des trois
8 RV-E dans l'établissement des tarifs pour le
9 biogaz.

10 Donc bien je vous remercie et on est
11 disponible pour vos questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va aborder cette période avec monsieur
14 Pilotto.

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Bonjour, Messieurs. Merci de cette présentation.
17 Pardon. Je voudrais revenir... il y a deux points
18 dans votre présentation qui ont soulevé des
19 questions à mon esprit. Je pense que c'est monsieur
20 Finet, vous avez parlé... quand on parlait de
21 stockage, puis peut-être que c'est moi qui vous a
22 mal compris, mais ce que votre acétate dit c'est :
23 Hydro-Québec focalise sur le stockage chez la
24 clientèle et néglige le stockage à grande échelle.
25 Puis là vous avez référé au projet Esstalion. Pour

1 vous, Esstalion, c'est pas à grande échelle, c'est
2 ça?

3 M. JEAN-PIERRE FINET :

4 Non, non, c'est pas ça que je dis. Ce que j'ai dit
5 c'est qu'en ce moment les projets-pilotes qu'Hydro-
6 Québec fait, ça consiste en du stockage chez la
7 clientèle, entre autres, avec les voitures
8 électriques, là. Mais le stockage à grande échelle
9 ne fait pas partie, par exemple, du plan
10 d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution,
11 là, qui vient d'être déposé dans 3986. Nous, on a
12 demandé à ce qu'on discute de ça pour... comme
13 moyen de gestion de la demande en puissance, mais
14 bon, ça ne faisait pas partie de la preuve d'Hydro-
15 Québec donc ça ne fait pas partie des éléments
16 qu'on regarde. Et donc c'est ça, tant qu'à nous,
17 dans une planification on devrait d'ores et déjà
18 prévoir l'utilisation de cette nouvelle
19 technologie-là qu'Hydro-Québec est en train de
20 développer dans cette perspective à court terme et
21 moyen terme.

22 M. CHRISTIAN SIMARD :

23 Mais il ne semble pas être prophète en son propre
24 pays, c'est-à-dire Hydro a la technologie, mais
25 l'applique peu d'après ce qu'on...

1 M. LAURENT PILOTTO :
2 Mais on parle de la technologie Esstalion.
3 M. CHRISTIAN SIMARD :
4 Oui.
5 M. LAURENT PILOTTO :
6 Bien là ce que je comprends... enfin.
7 M. CHRISTIAN SIMARD :
8 Esstalion...
9 M. LAURENT PILOTTO :
10 Les gens d'Hydro-Québec nous en parleront, mais ce
11 que je comprends c'est que c'est en démonstration,
12 c'est en test. Ils sont en train de cumuler des
13 données, alors avant de considérer ça dans le plan
14 d'approvisionnement il faut être sûr de notre coup,
15 là, vous en conviendrez.
16 M. JEAN-PIERRE FINET :
17 D'une part, oui, mais c'est... entre vous puis moi,
18 je vais juste vous montrer un peu la... l'aspect...
19 je ne dirais pas ridicule de l'affaire, mais on
20 s'apprêtait l'année passé à faire un contrat de
21 vingt (20) ans avec Bécancour en période de pointe
22 pour cent heures (100 h) par année, tandis qu'on a
23 une technologie qui est à la veille de... qui est
24 déjà existante avec... on a un prototype d'un point
25 deux mégawatts (1,2 MW) qui fournit un point deux

1 mégawattheure (1,2 Mwh) et on... c'est quelque
2 chose qui est tellement imminent qu'on va entre-
3 temps s'engager sur des contrats à long terme qui
4 n'ont pas d'allure. Tandis qu'on a une technologie
5 propre. On a les moyens intelligents de convertir
6 nos surplus en puissance. Et c'est là où je déplore
7 un peu le manque de planification. On va le
8 planifier finalement quand il va être trop tard.

9 (12 h 06)

10 M. LAURENT PILOTTO :

11 J'ose espérer que les différentes branches d'Hydro
12 se parlent. Mais de mon point de vue, Esstalion,
13 c'est effectivement un projet fort intéressant et
14 plein de potentiel. Mais, à ma connaissance, on n'a
15 pas encore les résultats. Puis Hydro n'a pas encore
16 prouvé la technologie.

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 Je vais vous donner un autre exemple. Ça n'a pas
19 empêché, par exemple, Hydro-Québec qui veut faire
20 du délestage de chauffe-eau à distance, Hydro-
21 Québec le met dans ses plans d'approvisionnement et
22 dans ses requêtes tarifaires année après année.
23 Puis ça fait déjà quelques années, là, qu'on nous
24 promet ça. Et, là, on vient de se rendre compte, la
25 dernière cause tarifaire, que, finalement, ils

1 n'ont pas l'appui de l'Institut national de la
2 santé publique parce qu'ils ont peur que ça
3 pourrait créer de la légionellose, bien que déjà
4 vingt (20 %) à quarante pour cent (40 %) des
5 chauffe-eau électriques au Québec sont contaminés
6 par cette bactérie-là.

7 Donc, Hydro-Québec, ça ne l'a pas empêchée
8 quand même de compter sur cette technologie de
9 stockage thermique-là, si on pourrait dire, et de
10 le mettre dans son plan, même si la technologie
11 était éprouvée. Là, ils ont un pépin quand même. Et
12 il y a moyen de trouver des solutions. Ça n'empêche
13 pas finalement de le planifier à l'avance, surtout
14 quand ça nous empêcherait de faire des... de
15 conclure des ententes à long terme avec des
16 énergies polluantes de pointe.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 En tout cas, j'ai pris note de votre commentaire
19 sur cet aspect-là. Je vais y aller avec... On avait
20 préparé quelques questions. Vous en avez peu parlé
21 dans votre présentation. Mais dans le mémoire...
22 Attendez, attendez que je me trompe pas! Oui, c'est
23 ça. À la page 24 de votre mémoire, vous parlez de
24 tarification inversée en période de pointe. Pouvez-
25 vous m'en dire un peu plus?

1 M. BERTRAND SCHEPPER :
2 En fait, c'est une erreur de notre part de termes.
3 En fait, on parlait... on ne voulait pas
4 nécessairement parler de tarification inversée,
5 mais de dire de faire une compensation soit par une
6 réduction de la facture si, par exemple, lorsqu'on
7 était... au moment où Hydro-Québec nous demandait
8 de diminuer à la pointe notre consommation, de
9 dire, bien, si vous diminuez votre consommation
10 grâce aux compteurs intelligents, on est capable de
11 déterminer que vous êtes, par exemple, une
12 consommation plus basse que votre habitude, bien, à
13 ce moment-là, on pourrait diminuer la facture. Ça
14 ne voulait pas nécessairement dire tarification
15 inversée à ce moment-là, c'est une erreur de ma
16 part.

17 M. LAURENT PILOTTO :
18 O.K. C'est ce que j'avais saisi. Dans le fond,
19 c'est un crédit pour effacement. O.K.

20 M. BERTRAND SCHEPPER :
21 On me l'a fait remarquer ce matin aussi. J'ai fait
22 « oh! ».

23 M. CHRISTIAN SIMARD :
24 À l'interne.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Vous en avez parlé aussi dans votre présentation.

3 Dans votre mémoire, vous parlez spécifiquement des
4 tarifs d'électricité et de l'industrie éolienne.

5 Est-ce que ce concept de tarif écologique
6 volontaire devrait-il être également proposé dans
7 le domaine gazier?

8 M. JEAN-PIERRE FINET :

9 Oui. Puis c'est une chose qui est discutée en ce
10 moment et qui est possible de faire, puis qui se
11 fait ailleurs aussi. D'ailleurs, vous pourrez aller
12 voir, il y a une entreprise dans l'Ouest canadien
13 qui s'appelle Bullfrog Energy qui vend à la fois
14 des certificats d'électricité renouvelable et des
15 certificats de biogaz aussi, on pourrait dire. Il y
16 a des marchés qui existent pour ça. Puis c'est
17 faisable les deux.

18 M. BERTRAND SCHEPPER :

19 Si je peux peut-être ajouter, voyez-vous, nos
20 membres et cohabitation, on connaît des gens qui
21 sont intéressés par ce type de chose-là, pourraient
22 être intéressés par ce type de chose-là. Donc, pour
23 nous, c'est réel aussi. Il y a une demande pour ce
24 type de tarification-là pour atteindre, par
25 exemple, les normes LEED maximales dans ce cas-ci.

1 M. CHRISTIAN SIMARD :
2 Excusez-moi!
3 M. LAURENT PILOTTO :
4 Non, non, allez-y!
5 (12 h 12)
6 M. CHRISTIAN SIMARD :
7 Juste ajouter. Ce n'est pas nécessairement, on
8 parle dans notre mémoire, ce n'est pas
9 nécessairement des pourcentages de marché si
10 importants. Mais quand même c'est un signal.
11 Pourquoi pas utiliser, pourquoi pas favoriser ça?
12 Ça se fait. Donc, c'est quelque chose qui... Et je
13 pense qu'il n'y a pas de petites économies, comme
14 dirait ma mère. Et donc, ça peut être extrêmement
15 intéressant. Si je peux me permettre de revenir un
16 peu à une question. Moi, je suis intéressé beaucoup
17 à tout ce qui s'appelle voiture électrique,
18 personnellement, même si, officiellement, je suis
19 persuadé que ce n'est pas la solution ultime, mais
20 Tesla et SolarCity maintenant sont fusionnés et
21 SolarCity qui fait du stockage. Il existe, au-delà
22 de la Esstalion, il existe de plus en plus des
23 facilités de stockage à grande échelle, de plus en
24 plus utilisées, même dans des états insulaires,
25 dans des éléments et à des prix vraiment... donc,

1 il y a la technologie Esstalion, mais il y a
2 d'autres... donc, c'est vraiment actuellement les
3 utilités des distributeurs. Il y a vraiment un
4 engouement et il y a des implantations réelles qui
5 se fait en stockage intensif, là, ce n'est pas
6 uniquement expérimental dans dix (10) ou vingt (20)
7 ans. Et il ne faudrait pas se retrouver avec ce
8 qu'on a vécu à un moment donné dans l'éolien, au
9 Québec, où on essayait, là, des éoliennes tout à
10 fait uniques, là, la fameuse éolienne à Cap-Chat,
11 puis on négligeait les éoliennes qui étaient les
12 plus... tu sais, donc on voulait être à l'avant...
13 Donc, c'est important, je pense, dans la réalité,
14 de faire atterrir cette recherche. Tant mieux si
15 c'est Esstalion ou autre ressource, mais le
16 principe de stocker, on le fait avec nos réservoirs
17 jusqu'à une certaine façon, mais on sait qu'en
18 demande de pointe, avec l'électrification des
19 transports, on l'a vu récemment encore, vous avez
20 sans doute vu les coupures de presse sur les
21 autobus à forte consommation de puissance qui se
22 retrouvent à payer un tarif plus élevé s'il n'y pas
23 un minimum de quantité qui est prise, et donc, il y
24 a des questionnements qui se font là où,
25 finalement, les tarifs deviennent un frein à ça et

1 il va y avoir une gestion de demande en puissance,
2 là, qui va... et le stockage peut être un élément
3 très, très intéressant outre d'autres programmes
4 d'efficacité énergétique.

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 Merci. Vous avez abordé rapidement, mais vous en
7 traitez dans votre mémoire également, de viser
8 l'élimination du recours aux hydrocarbures dans les
9 réseaux autonomes et de permettre le mesurage
10 inversé. Là, c'est bon, le mesurage inversé.

11 M. CHRISTIAN SIMARD :

12 Oui.

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 Est-ce que votre proposition a l'effet d'avantager
15 plus l'autoproduction par rapport à l'efficacité
16 énergétique ou vous courez les deux lièvres à la
17 fois, vous proposez que nous courrions les deux
18 lièvres à la fois, je devrais dire?

19 M. BERTRAND SCHEPPER :

20 Bien si je peux répondre, premièrement, en passant,
21 les Îles-de-la-Madeleine c'est un territoire, un
22 réseau autonome qui a le plus souffert, je dirais,
23 de ça. D'ailleurs, récemment, il y a deux ans, avec
24 la fuite de cent mille litres (100 000 L)
25 d'hydrocarbure, là, donc oui, il est urgent. Puis

1 les îles c'est fragile, là.

2 Mais il n'y a pas juste une solution unique
3 pour la transition énergétique, je dirais, entre
4 autres, des Îles-de-la-Madeleine. Ça passe, oui,
5 entre autres, par une utilisation intelligente de
6 l'électricité. C'est-à-dire qu'on ne va pas
7 produire de l'électricité à trente pour cent (30 %)
8 d'efficacité pour la foutre ensuite dans des
9 plinthes électriques à cent pour cent (100 %)
10 d'efficacité, ce n'est pas logique même. À la
11 limite, même une thermopompe n'est pas
12 nécessairement logique. L'idéal, c'est de faire en
13 sorte que les gens chauffent à d'autre chose.

14 Donc, si on peut éliminer le plus possible
15 de charge électrique, en partant, c'est déjà une
16 chose, là, de ne pas avoir des charges qui
17 pourraient être faites par d'autres moyens. Par
18 exemple, si on mettait de la biomasse, si toutes
19 les maisons étaient chauffées à la biomasse aux
20 Îles-de-la-Madeleine, bien on aurait... on
21 éliminerait une grande partie de la charge des Îles
22 que, finalement, qu'en ce moment, qui doit être
23 produite par centrale thermique.

24 Donc, d'une part, il faut réduire à la
25 source les charges inutiles, et ensuite, il faut

1 améliorer l'efficacité énergétique le plus
2 possible. Et en dernier lieu, c'est là où il faut
3 produire de façon renouvelable.

4 Donc, l'efficacité énergétique d'abord,
5 puis l'efficacité énergétique, ça comprend, oui,
6 les économies d'énergie, mais oui, une meilleure
7 utilisation de l'énergie. Donc, c'est ça, on
8 n'utilise pas... c'est ça, des... comment je
9 pourrais dire donc... mais en tout cas, donc c'est
10 ça, on fait une meilleure utilisation et on
11 améliore notre efficacité. Et en dernier lieu, on
12 va produire ce qui est incompressible avec de
13 l'énergie renouvelable.

14 M. LAURENT PILOTTO :

15 O.K. Vous ne préconisez quand même pas le retour au
16 chauffage à l'huile de phoque, là?

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 Non, la biomasse devrait être meilleure que ça. De
19 toute façon, l'huile de phoque, il y en a moins ces
20 temps-ci.

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Pourtant, il y a des phoques en masse. Mais...

23 M. JEAN-PIERRE FINET :

24 Il y a moins de chasse.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Mais c'est ça, vous avez évoqué la granule de bois
3 produite localement. J'imagine que pour vous,
4 localement, c'est ça, ça s'étend à la Gaspésie, là,
5 parce que le bois local aux Îles, là...

6 (12 h 16)

7 M. JEAN-PIERRE FINET :

8 Aux Îles, les forêts des Îles ne sont pas très,
9 très denses, je suis d'accord. Mais la Gaspésie et
10 les Îles-de-la-Madeleine c'est un territoire qui
11 est ensemble. D'ailleurs, il y a eu un conseil
12 régional des élus, même, qui a fait un rapport, qui
13 recommandait de faire une conversation de la
14 centrale thermique aux granules de bois qui
15 provient de la Gaspésie, là, qui est à relative
16 proximité, là. En passant, on en exporte... la
17 majorité de notre production à nous est de
18 l'Ontario, des granules, je pense que ça s'en va en
19 Angleterre, en Europe entre autres et tout ça là.
20 Donc, parlant de proximité.

21 M. CHRISTIAN SIMARD :

22 Si je peux me permettre, je vais faire un petit peu
23 une annonce, Nature Québec on travaille beaucoup
24 avec une coalition qui s'appelle Vision Biomasse
25 Québec, on en fait la coordination, fonds d'action,

1 fédérations, des coopératives forestières, on
2 travaille d'ailleurs avec cimenterie, Ciment
3 McInnis pour essayer de diminuer l'emploi du coke
4 de pétrole et donc d'aller jusqu'à vingt pour cent
5 (20 %) de l'utilisation de la biomasse forestière
6 résiduelle en Gaspésie, on travaille énormément.
7 Est-ce que c'est la seule solution pour les Îles de
8 la Madeleine? C'est une des possibilités, donc les
9 îles de la Madeleine ou des zones comme ça doivent
10 avoir des solutions multiples, mais optimisées, les
11 moins polluantes possible. Ça oblige des analyses
12 assez détaillées pour ne pas... Mais je pense qu'il
13 est nécessaire de prendre des virages. Mais il
14 existe de plus en plus une expertise québécoise qui
15 est très forte, qui demande peut-être un petit peu
16 de soutien à la filière là. Ces soutiens-là sont
17 malheureusement dans le Fonds vert ou la politique
18 énergétique là, à vitesse tellement variable
19 qu'elle ne peut pas prendre encore son envol.
20 Merci.

21 M. LAURENT PILOTTO :
22 Ça fait le tour de mes questions.

23 M. CHRISTIAN SIMARD :
24 Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Alors, Maître Turmel.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Bonjour Messieurs. Une première question, c'est à
5 l'égard de tarif... je cherche le bon tarif. Vous
6 indiquez à la page 23 de votre mémoire qu'il y a eu
7 une hausse du tarif de transport pour le métro de
8 Montréal, vous parlez également de l'étalement
9 urbain et vous suggérez d'avoir un tarif
10 préférentiel pour les fournisseurs de tarif de
11 transport en commun. Quel serait la nature de ce
12 tarif-là?

13 M. CHRISTIAN SIMARD :

14 Oui. Pardon. Bien, en fait, ici je pense qu'on
15 pourrait réfléchir à toutes sortes d'avenues. Ça
16 pourrait être à la fois un tarif qui est prévu
17 spécifiquement pour les agences de transport, par
18 exemple, ou pour les municipalités dépendamment là,
19 de comment le transport en commun est effectué.

20 Il y a des places où on peut bien
21 s'imaginer que pour le métro de Montréal, la STM et
22 éventuellement un REM, par exemple, il y a un tarif
23 d'emblée parce qu'il y a une consommation de masse
24 qui va être importante. Mais après ça, sur comment
25 ça pourrait se faire en dehors des grands centres,

1 je crois qu'on pourrait avoir un tarif préférentiel
2 qui favorise notamment à ce que des autobus
3 électriques fassent le tour du Québec ou fasse le
4 tour des régions du Québec et que ce ne soit pas,
5 par exemple, ça puisse permettre à ce qu'il y ait
6 un autre avantage comparatif par rapport aux
7 autobus qui seraient à l'essence.

8 Donc, à mon sens, comme on a pu le faire
9 par le passé de donner des tarifs préférentiels à
10 des grandes industries, grandes consommatrices,
11 bien, je pense qu'on peut faire la même chose avec
12 le transport en commun et, ou sinon, dans le cas du
13 transport en commun, avec le métro de Montréal on a
14 juste simplement à changer la catégorie de tarif
15 qu'il y avait du métro vers un tarif qui était plus
16 élevé. On peut aussi tout simplement déterminer
17 qu'on va donner un tarif moins élevé par rapport à
18 la consommation pour favoriser le transport en
19 commun. Là-dessus, je vous laisse maître de la
20 décision ou de la suggestion.

21 Me SIMON TURMEL :

22 Merci. Autre question. C'est, Monsieur Finet je
23 vous ramène à la page 9 de votre présentation,
24 électricité. Et là, vous allez me guider sur cette
25 page. La présentation porte sur la responsabilité

1 des distributeurs envers la clientèle à faibles
2 revenus, donc les MFR, et vous suggérez différentes
3 choses. Et la dernière c'est de pénaliser les super
4 consommateurs et vous les avez classés dans la
5 catégorie des super consommateurs qui ont des
6 maisons style Céline Dion. Je cherche le lien avec
7 l'aide envers les MFR de pénaliser les super
8 consommateurs, quoique c'est noble comme intention,
9 et le lien avec l'environnement également. Est-ce
10 que vous voyez qu'un signal de prix plus élevé ou
11 un prix plus élevé va aider à l'environnement? Est-
12 ce que ces gens-là vont s'effacer? Est-ce qu'ils
13 vont réduire leur maison? Je cherche le lien avec
14 l'environnement et le lien avec les ménages à
15 faibles revenus d'une telle mesure de pénaliser les
16 super consommateurs.

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 O.K. Bien, premièrement, dans une même catégorie
19 tarifaire, justement là, à même le tarif D par
20 exemple d'Hydro-Québec là, en ce moment là on a une
21 redevance, ensuite on a deux paliers, là ce qu'on
22 est en train de finalement, on parle plutôt
23 d'intrafinancement. Et donc, c'est ça, c'est
24 d'alourdir le fardeau de la facture électrique pour
25 les super consommateurs qui ont des grosses maisons

1 et qui consomment, par exemple, qui ont une entrée
2 de plus que deux cents ampères (200 A), et caetera.
3 Donc, c'est plus de l'intrafinancement que de
4 l'interfinancement. Donc finalement la clientèle à
5 plus grand revenu va assumer une plus juste part...
6 une plus grande part, je dirais, des frais relatifs
7 à cette catégorie de tarif là. Ce qui va
8 indirectement donner un « break » à la clientèle à
9 faible revenu.

10 (12 h 21)

11 Me SIMON TURMEL :

12 Merci.

13 M. BERTRAND SCHEPPER :

14 Si je peux faire un ajout. Si vous regardez notre
15 mémoire, cette recommandation-là est aussi basée
16 sur ce qui s'est fait en Californie. C'est-à-dire
17 que la Californie a changé une part de ses tarifs,
18 d'une part, pour avoir des tarifs plus faibles pour
19 les faibles... la petite consommation, je dirais,
20 ou une consommation faible, un tarif médian, je
21 dirais, pour des tarifs qui sont réguliers, et
22 lorsqu'on dépasse un certain niveau du tarif
23 régulier, on passe à une augmentation de tarif
24 assez importante, qui peut aller jusqu'à quatre
25 cents pour cent (400 %).

1 Donc, si... nous, ce qu'on dit, à
2 l'intérieur du mémoire, c'est qu'en électricité, au
3 Québec, l'élasticité prix n'est pas
4 particulièrement élevée. C'est-à-dire que,
5 effectivement, les ménages à faible revenu ou même
6 les consommateurs moyens, en fait, vont devoir se
7 chauffer au moins dans l'ordre de soixante pour
8 cent (60 %) de leur consommation environ. Donc, à
9 partir de ce moment-là, même si on augmente les
10 tarifs, ils vont probablement pas moins se
11 chauffer, en tout cas, c'est peu probable disons,
12 voyons ça comme ça.

13 Cependant, où est-ce qu'il y a une plus
14 grande élasticité prix, c'est lorsque les gens ont
15 un revenu assez élevé pour acheter... bien, pour
16 rénover leur maison, pour acheter des
17 électroménagers qui pourraient mettre ce type de
18 situation là. Et donc, en fait, c'est eux qu'on
19 veut cibler le plus possible à travers une
20 augmentation des tarifs beaucoup plus élevée dans
21 une consommation plus élevée. Et c'est pour ça
22 qu'on dit que, selon nous, l'élasticité prix chez
23 les plus riches, en quelque part, est plus grande.
24 Et donc c'est là qu'il faut essayer d'aller jouer.

25 Et c'est pour ce... Évidemment, je vous dis

1 ça et on peut s'entendre que quelqu'un qui a une
2 famille de huit enfants a bien sûr, t'sais, mais là
3 après ça, c'est une recommandation qui se base sur
4 ce que la Californie a fait. On peut le voir dans
5 notre mémoire à ce niveau-là et donc, c'est...

6 Bien, c'est pour ça aussi qu'on pense que ça aide
7 les ménages à faible revenu tout en améliorant
8 l'efficacité énergétique.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Vous prenez, en quelque sorte, l'exemple aussi de
11 la puissance, que certains ont parlé de facturer la
12 puissance à un certain niveau. C'est ce que je
13 comprends bien?

14 M. BERTRAND SCHEPPER :

15 Que certains... je ne suis pas sûr que je vous
16 suis.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Il y a certains mémoires, certains mémoires qui ont
19 été déposés...

20 M. BERTRAND SCHEPPER :

21 O.K.

22 Me SIMON TURMEL :

23 ... il était suggéré de facturer la puissance au
24 domestique.

25

1 M. BERTRAND SCHEPPER :

2 D'accord. Je n'avais pas... je n'avais pas
3 remarqué.

4 Me SIMON TURMEL :

5 O.K. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage, ça nous
8 sera utile. Merci. On va maintenant prendre une
9 pause de deux minutes pour planifier la suite.

10 PAUSE

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, nous allons poursuivre immédiatement avec le
13 RNCREQ. Merci encore. Messieurs, bienvenue. Alors,
14 je vous invite à vous présenter et ensuite à
15 procéder avec votre document. Merci.

16 PRÉSENTATION DU RNCREQ

17 M. VINCENT MOREAU :

18 Parfait. Merci, Madame la Présidente, Messieurs les
19 Régisseurs. Nous vous remercions aujourd'hui de
20 nous recevoir en audience. Je vais me présenter vu
21 que c'est la première fois. Donc, Vincent Moreau,
22 le nouveau directeur général du Regroupement
23 national des conseils régionaux de l'environnement
24 du Québec.

25 Via les seize (16) conseils régionaux de

1 l'environnement, bien le RNCREQ est un réseau
2 d'acteurs engagés dans la protection de
3 l'environnement et la promotion du développement
4 durable sur l'ensemble du territoire québécois.

5 Concrètement, le RNCREQ est reconnu comme
6 interlocuteur privilégié des collectivités et du
7 gouvernement dans la plupart des grands dossiers
8 environnementaux et développement durable dont
9 celui de l'énergie qui nous concerne aujourd'hui.

10 Laissez-moi vous présenter les personnes
11 qui m'accompagnent aujourd'hui. Tout d'abord,
12 monsieur Philippe Raphals, qui est le premier à ma
13 gauche... deuxième à ma gauche, excusez-moi, est le
14 directeur général du Centre Hélios, un centre de
15 recherche sur l'énergie à but non lucratif.
16 Observateur indépendant du secteur de l'énergie au
17 Québec depuis bientôt vingt-cinq (25) ans, Monsieur
18 Raphals a témoigné à titre d'expert devant la Régie
19 dans divers dossiers et sur des sujets allant des
20 Tarifs et des conditions de transport au plan
21 d'approvisionnement et d'efficacité énergétique. Il
22 a également témoigné à plusieurs reprises, comme
23 aujourd'hui, à titre d'analyste externe pour le
24 RNCREQ.

25 La prochaine personne que j'aimerais

1 présenter, je crois que vous la connaissez bien,
2 donc monsieur Philippe Bourke qui est désormais
3 vice-président au développement stratégique et
4 affaires publiques chez Réseau environnement. Fort
5 de son expérience et de ses connaissances acquises
6 dans le domaine de l'énergie, il agit aujourd'hui
7 en tant qu'analyste pour le Regroupement national.

8 Donc, dans le cadre de cette audience, le
9 RNCREQ adopte et fait siennes l'ensemble des
10 analyses et des recommandations contenues dans le
11 rapport que nous avons déposé et ainsi que tous les
12 commentaires qui seront émis par mes collègues
13 aujourd'hui. Donc, sans plus tarder, je passe la
14 parole à Philippe Bourke.

15 (12 h 28)

16 M. PHILIPPE BOURKE :

17 Merci beaucoup. Donc, Madame la Présidente,
18 Messieurs les Régisseurs. Écoutez, on n'a pas
19 besoin de faire une grande démonstration
20 aujourd'hui pour vous à l'effet que la prise de
21 décision dans le secteur de l'énergie, évidemment,
22 est naturellement très complexe et ça ne va
23 nécessairement pas en se simplifiant quand on pense
24 aux contextes contemporains, que ce soit les
25 bouleversements climatiques, la croissance des

1 inégalités sociales ou même les bouleversements
2 géopolitiques à l'échelle mondiale. Et ça c'est
3 sans compter, les intervenants juste avant nous en
4 ont parlé, du niveau de complexité hors du commun
5 du secteur de la réglementation de l'énergie au
6 Québec pour toutes sortes de raisons. Et donc, vous
7 avez justement... peut-être vous pourriez le
8 demander à monsieur Moreau, à quel point, en trois
9 semaines, de se faire une tête de ce que ça veut
10 dire les interventions du Regroupement à la Régie,
11 à quel point c'est difficile. Et ne serait-ce que
12 là on est uniquement dans des enjeux tarifaires.
13 Donc, c'est vraiment... mon point là-dessus, c'est
14 certainement de vous revenir sur le fait qu'on est
15 dans des enjeux extrêmement complexes.

16 En conséquence, si on veut un avis utile
17 sur les décisions en énergie, forcément il faut que
18 la question posée soit très claire. Et,
19 malheureusement, lorsqu'on lit la lettre du
20 ministre de l'Énergie, qui vous a été adressée,
21 malgré qu'elle soit pleine de bonnes intentions,
22 force est d'admettre que ce n'est pas très clair,
23 l'intention première. Il y a beaucoup de choses
24 autour de ça, beaucoup de contraintes qui sont
25 imposées dans l'analyse et, visiblement, c'est tout

1 un défi que de répondre à ses attentes.

2 Si on ajoute à ça le fait que le processus
3 actuel, malheureusement, ne favorise pas un examen
4 attentif des multiples enjeux du secteur de
5 l'énergie, surtout si on veut, minimalement,
6 obtenir un certain consensus social autour des
7 choix qui vont être faits. Et je souligne, à cet
8 effet, que... en fait, en ce qui nous concerne, ça
9 aurait été beaucoup plus utile si on avait eu sous
10 la main des propositions, qui auraient été déposées
11 par la Régie, sur lesquelles on nous aurait demandé
12 notre avis. C'est d'ailleurs ce qui était réclamé
13 par le ministre dans sa lettre lorsqu'on le lit
14 textuellement. Donc, il nous dit :

15 Je souhaite que la réalisation de cet
16 avis s'appuie sur un balisage par des
17 experts que la Régie retiendra et sur
18 des pistes que celle-ci...

19 Donc, on parle de la Régie, évidemment.

20 ... soumettra à la consultation
21 publique.

22 Donc, malheureusement, on n'est pas là aujourd'hui.
23 Donc, on est plus dans le vague, ça fait en sorte
24 que c'est plus difficile pour nous de bien préciser
25 nos attentes. Ça nous met dans une position, aussi,

1 difficile. Mais, malgré tout, comme le
2 Regroupement, en général, se fait un point
3 d'honneur de toujours se placer en situation mode
4 solutions et vu qu'on peut compter sur une longue
5 expérience à la Régie et aussi sur l'expertise et
6 la capacité d'analyse de monsieur Raphals pour nous
7 appuyer, bien, évidemment, on a été capable, je
8 pense, vous le verrez, de vous apporter un
9 éclairage utile pour vos travaux aujourd'hui. En
10 particulier, sur les sujets qui, on voit, se
11 dégagent comme étant assez... qui attirent le plus
12 l'attention, disons. Évidemment, tout ça, dans
13 l'optique de préserver les principes pour lesquels
14 le Regroupement intervient en général à la Régie.

15 Donc, là-dessus, je cède la parole,
16 justement, à monsieur Raphals, qui va pouvoir vous
17 donner, justement, le meilleur éclairage possible
18 sur les questions qui sont débattues.

19 M. PHILIP RAPHALS :

20 Bonjour, Madame la Régisseuse... Madame la
21 Présidente, Messieurs les Régisseurs, excusez-moi.
22 C'est un plaisir d'être ici avec vous ce matin.
23 Vous avez peut-être remarqué, en feuilletant mes
24 acétates, qu'il y en a beaucoup. Il est tard et je
25 ne veux certainement pas empêcher que vous posiez

1 les questions. Alors, je peux aller assez
2 rapidement dans ces matières mais je vous invite à
3 m'interrompre au besoin s'il y a des questions.
4 Aussi, j'ai pris le choix de ne pas résumer mon
5 rapport, que vous avez eu, mais plutôt
6 d'approfondir sur certaines questions que, selon ma
7 perception des audiences, qui vous intéressent
8 particulièrement. Alors, j'espère d'avoir réussi à
9 ça.

10 Bon. Je commence. Je vais couvrir, en
11 réalité, trois ou quatre sujets, dont les questions
12 des structures et options tarifaires, coûts fixes,
13 coûts marginaux. Finalement, tout ça, c'est autour
14 de la question de la pointe résidentielle et
15 comment le traiter dans la tarification.
16 Deuxièmement, l'interfinancement et, finalement, le
17 mesurage net.

18 Alors, pour commencer, à la lecture des
19 rapports d'experts, j'ai vu beaucoup d'emphase sur
20 la question des coûts fixes. Le danger qu'on ne va
21 pas pouvoir récupérer les coûts fixes parce qu'on
22 n'a pas des revenus fixes qui correspondent. Et,
23 surtout, évidemment, dans le résidentiel où il y a,
24 à part la redevance qui est censée disparaître, le
25 tarif est volumétrique. Donc, évidemment, il n'y a

1 pas de coûts fixes.

2 Je considère, en réalité, que cette emphase
3 est mal placée et que le danger n'existe pas
4 vraiment. Cette approche, à la tarification
5 résidentielle volumétrique, existe depuis toujours
6 partout, à peu près. Je comprends que, dans
7 certaines juridictions, ceux du bas se lèvent à
8 cause, entre autres, de la production distribuée.
9 Mais, premièrement, comme on verra dans la question
10 du mesurage net, ce danger, encore, est très faible
11 ici ou très loin dans le futur, s'il y en a. Mais
12 ce n'est pas vraiment la question fondamentale de
13 la tarification. Donc, je vous invite à prendre
14 avec un grain de sel tout ce débat sur les coûts
15 fixes. C'est sûr qu'il faut les couvrir, mais on a
16 les structures en place pour le faire.

17 (12 h 33)

18 Je pense qu'il est important quand même de
19 revenir à des principes vraiment essentiels de
20 tarification. Un, que les revenus requis se basent
21 sur les coûts moyens. L'idée est de récupérer des
22 revenus requis avec un rendement raisonnable et pas
23 plus et pas moins.

24 Deuxièmement, que c'est important d'avoir
25 des signaux de prix qui sont basés sur les coûts

1 marginaux, ce qui n'est pas du tout la même chose.
2 Alors ça, c'est en grande partie le gros défi de la
3 tarification, c'est de faire en sorte qu'un tarif
4 de consommation au coût marginal, mais quand même
5 on récupère des revenus égaux au coût moyen.

6 Et derrière tout ça, c'est la notion de
7 causalité des coûts. Que pour un consommateur
8 donné, il doit y avoir un lien entre les coûts qui
9 causent et le tarif qui paie. Alors ce sont, selon
10 moi, les plus grands défis en tarification et qu'on
11 ne doit pas se faire distraire trop de cette notion
12 de coût fixe.

13 Alors je vais parler beaucoup des coûts
14 marginaux. D'abord, je ne l'ai pas écrit, mais les
15 coûts marginaux on peut aussi les appeler les coûts
16 évités. Et toutes les années dans les dossiers
17 tarifaires Hydro dépose un document « Coûts
18 évités », qui explique selon une méthodologie très
19 sérieuse, très bien établie, qui était exposée de
20 façon plus sérieuse dans le dossier 3610. Il y a
21 une présentation qui vraiment va au fond de qu'est-
22 ce qu'on fait dans coûts évités. Je peux vous
23 donner la référence tantôt, au besoin. Mais ces
24 coûts évités sont faits sur une base annuelle. Ils
25 comportent énergie hiver, énergie été, puissance,

1 transport et distribution, mais toujours sur une
2 base annuelle. Donc ils ne font pas la distinction
3 de la variation de coût marginal sur une base
4 horaire. Mais on sait que les coûts marginaux ne
5 sont pas identiques d'heure en heure. Et c'est très
6 différent entre les réseaux thermiques et les
7 réseaux comme le nôtre.

8 Alors en réseau thermique et les États-Unis
9 c'est surtout thermique et c'est surtout aux États-
10 Unis que ces nouvelles idées de prix de marché et
11 tout ça se développe. Aussi en Alberta, par
12 ailleurs. Mais dans les réseaux thermiques le coût
13 marginal varie d'heure en heure. Mais de façon très
14 logique. Quand la charge augmente, le contrôleur,
15 le « system operator » doit faire appeler à
16 d'autres génératrices, il fait en ordre croissant
17 du coût, donc chaque... chaque incrément dans la
18 charge fait produire quelqu'un plus cher. On paye à
19 tous les producteurs le prix de cette production
20 plus chère, donc il y a un appariement très direct
21 entre la charge et le coût marginal. Plus que la
22 charge augmente, plus que le coût marginal
23 augmente. Et c'est pour ça que les prix horaires
24 varient dans ces marchés-là.

25 Et dans les zones où on offre une

1 tarification dynamique, c'est aussi le tarif.
2 L'idée c'est de faire en sorte que le tarif varie
3 avec le prix du marché qui, lui, reflète les coûts
4 marginaux. Alors c'est très logique, mais ça ne
5 nous affecte pas. Parce que nos coûts marginaux
6 n'ont pas du tout ce pattern temporel.

7 En réalité ce qu'on a vu, c'est mentionné
8 dans le rapport de Christianson, je crois, de façon
9 assez rapide, qu'en réalité nos coûts marginaux
10 sont très, très stables d'heure en heure, puis on a
11 presque tout donné, sauf à la fine pointe. Hydro,
12 traditionnellement considère la fine pointe comme
13 les trois cents heures (300 h) de plus grande
14 charge, c'est un chiffre arbitraire. On peut
15 regarder ça plus en détail, mais restons avec ces
16 trois cents heures (300 h). Alors pendant ces trois
17 cents heures (300 h) qui tombent à des moments un
18 peu aléatoires dans l'année, généralement janvier-
19 février, généralement début, fin de la journée,
20 mais pas toujours. Je reviendrai à ça.
21 Effectivement la consommation pendant ces heures-là
22 cause des coûts très importants.

23 Premièrement, ça cause une pression sur les
24 équipements de transport et de distribution, qui
25 doivent toujours être suffisamment pour desservir

1 pendant ces heures-là. Plus qu'on diminue la charge
2 pendant les trois cent heures (300 h), moins on a
3 besoin d'accroître, d'investir dans de nouveaux
4 équipements. Et c'est pour ça que le coût évité a
5 un élément sur le transport et distribution. Mais
6 toujours par rapport à la consommation pendant les
7 trois cents heures (300 h).

8 En plus, et ça c'est un élément qui est
9 exclu des coûts évités, malheureusement je crois,
10 les achats de court terme. On a vu dans les
11 dernières années que HQD a dû faire des achats
12 énormes. Je pense que c'est cinq cents millions de
13 dollars (500 M\$) en deux mille quatorze (2014) et
14 deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$) en
15 deux mille quinze (2015). Des achats court terme
16 qu'on présume sont concentrés sur les trois cents
17 heures (300 h). C'est assez laborieux de le
18 vérifier, mais je pense qu'on peut présumer que la
19 vaste majorité de ces coûts-là sont engagés pendant
20 ces trois cents heures (300 h)-là.

21 (12 h 38)

22 Alors encore une fois, diminuer la
23 consommation pendant les trois cents heures (300 h)
24 aurait des impacts très importants. Dans le court
25 terme, dans les achats en temps réel et aussi dans

1 le long terme dans le sens de réduire la pression
2 pour les nouvelles installations de transport et
3 distribution.

4 Donc cette structure-là de variation
5 horaire de nos coûts marginaux n'est pas du tout
6 présente dans notre système de tarification. Même,
7 et je reviens à ça en plus de détails, dans la
8 tarification de la puissance, on a l'impression, ça
9 sonne comme ça devrait le faire mais je ne pense
10 pas que c'est le cas.

11 Alors, donc il y a un consensus sur
12 l'importance d'avoir des signaux de prix qui
13 reflètent le coût marginal, y compris le coût
14 marginal à la fine pointe, mais il n'y a pas de
15 consensus de comment. Et je pense qu'il y a trois
16 grandes tendances, catégories de solutions : la
17 tarification de la puissance, la tarification
18 dynamique et les programmes commerciaux. Alors
19 j'aimerais les regarder un par un.

20 Bon, la question sur la table : doit-on
21 tarifier la puissance d'un tarif D? À l'heure
22 actuelle, les coûts de puissance sont récupérés
23 dans les tarifs d'énergie, n'est-ce pas. Il y a la
24 redevance mais après ça, il y a juste le tarif
25 d'énergie. Et c'est pour ça que le coût de tarif

1 d'énergie du tarif D est à peu près le double de ce
2 qu'il est dans le tarif M, par exemple, ou L, c'est
3 parce que, en plus de l'énergie qu'on consomme, qui
4 est aussi plus chère à cause du profil et le FU,
5 mais le... on met aussi dans ces kilowattheures
6 tout le coût de la puissance qui, autrement, est
7 tarifié dans les tarifs généraux.

8 Maintenant, si on regarde le détail de
9 comment la puissance est mesurée dans le tarif D,
10 parce que dans le tarif D existant, il y a une
11 prime pour la puissance à partir de cinquante
12 kilowatts (50 kW), comment est-ce qu'on mesure
13 cette prime-là? Il y a deux éléments, il y a la
14 puissance à facturer et la puissance minimale.

15 Alors la puissance à facturer fait appel à
16 la puissance maximale appelée au cours de la
17 période de consommation visée. Dans les trente (30)
18 jours ou soixante (60) jours de facturation, le
19 compteur va mesurer exactement à quel, quel était
20 le montant maximal pendant quinze minutes et ça
21 devient la puissance à facturer. Évidemment, sur
22 dix mois sur l'année, ça n'a rien à voir avec les
23 trois cents (300) heures mais on a facturé pareil,
24 et même pendant l'hiver, ça dépend en grande partie
25 du comportement souvent aléatoire de la maison.

1 Par exemple, si je pars en vacances, je
2 baisse la température; je reviens, il est début
3 mars, ou même il est fin février, alors j'allume,
4 je monte mes thermostats partout et tout mon
5 chauffage en pointe en même temps. Alors c'est sûr
6 que ma puissance pendant cette heure-là, cette
7 demi-heure-là, va être très proche à maximale, ça
8 dépend jusqu'à quel, je ne dis pas le pourcentage
9 mais très élevée, par rapport à un système normal
10 où chaque thermostat varie selon la température de
11 la pièce, et donc il y a une diversité même à
12 l'intérieur de ma maison, de chauffage.

13 Il y a des moments où il n'y en a pas, et
14 ces moments-là sont facturés sur ma puissance
15 facturée. En plus, la puissance facturée minimale
16 fait en sorte qu'on paie un minimum de soixante-
17 cinq pour cent (65 %) de la puissance maximale de
18 toute l'année, qui pourrait être pendant les trois
19 cents (300) heures, ou peut-être pas, on ne le sait
20 pas vraiment.

21 Et je pense que Hydro a bien répondu sur
22 cette question dans la DDR, dans votre DDR, en
23 expliquant que, vraiment, la puissance d'un
24 consommateur individuel a peu de rapport... n'a que
25 peu de rapport, excusez-moi, avec les coûts du

1 système, les coûts du distributeur, et donc la
2 causalité des coûts. Donc je pense qu'il faut
3 mettre un grand bémol sur cette notion de tarifier
4 la puissance, l'appel de puissance de chacun de
5 nous.

6 Maintenant, je rentre un peu dans les
7 chiffres parce que, encore, je pense que cette
8 notion de tarification de la puissance, même mis à
9 part tout ce que je viens de dire, n'a pas
10 nécessairement les conséquences qu'on veut. Ça,
11 c'est le tarif D actuel, qui n'a pas de prime de
12 puissance, qui a une prime de puissance seulement à
13 partir du cinquante et unième (51 ième) kilowatt.
14 Donc pour, alors tous mes tableaux sont pareils, la
15 puissance maximale est à gauche, il y a trois
16 variantes d'énergie, selon le FU de vingt pour cent
17 (20 %), trente-cinq (35 %) et cinquante pour cent
18 (50 %), prix ou non de redevance, de puissance, et
19 ça se calcule, et il y a la dernière colonne, qui
20 est plus importante, je divise le prix total par le
21 nombre de kilowattheures consommées.

22 Alors en été, le premier tableau, on
23 constate que, si on lit horizontalement, il y a
24 très peu de variation dans le prix unitaire selon
25 le facteur d'utilisation et que le prix unitaire

1 augmente graduellement avec la puissance.

2 (12 h 43)

3 Ça c'est en réalité parce qu'en demande de
4 puissance même FU fait une consommation plus
5 élevée, on rentre plus en plus dans le deuxième
6 bloc et donc, c'est ça qui fait en sorte que le
7 tarif glisse vers le haut, si on va en diagonale à
8 droite, mais c'est quand même graduel.

9 Par contre, la quatrième ligne, le cent
10 kilowatts (100 KW), lui, et cent kilowatts (100 KW)
11 est beaucoup, évidemment, mais encore c'est pour
12 illustrer. Et là, on a la puissance, la prime de
13 puissance sur cinquante kilowatts (50 KW) et qui
14 est cent quatre-vingt-neuf dollars (189 \$) en été
15 ou trois cent onze (311 \$) en hiver.

16 Et là, on va à un saut assez important d'un
17 prix unitaire. Et en réalité, je pense que ça
18 révèle quelque chose que je ne savais pas, de faire
19 cet examen, qui est que le tarif D, tel que
20 construit aujourd'hui, fait en réalité une double
21 facturation pour les grands consommateurs. Alors,
22 on vient de parler des maisons « Céline Dion »,
23 effectivement, on les facture à un prix d'énergie
24 qui comporte déjà le coût de la puissance, et
25 ensuite, on ajoute le coût de la puissance. Donc,

1 il semble qu'on a déjà fait ce pas là. Je ne suis
2 pas ni pour, ni contre, ce n'est pas mon point,
3 mais juste de comprendre comment le tarif
4 fonctionne. Donc, dans le tarif actuel, il y a
5 cette double facturation pour la puissance.

6 Maintenant, il y a une réforme de
7 tarification résidentielle qui a été entamée dans
8 le dossier 3933 l'année dernière avec une décision
9 qui a été adoptée, qui devait justement décrire
10 l'évolution du tarif D sur dix (10) ans. Par
11 ailleurs, ça me surprend un peu.

12 Écouter le témoin d'Hydro qui parle
13 maintenant, c'est comme si on fait une réforme sur
14 dix (10) ans sur des pistes totalement différentes.
15 On vient de faire ça, on vient de faire ça de façon
16 très détaillée, sérieux, consultation, décision de
17 la Régie, alors il me semble que c'est étrange
18 juste d'oublier tout ça. S'il faut changer, il faut
19 changer, mais il faut quand même prendre au sérieux
20 le travail qui est déjà fait.

21 Alors, selon cette réforme qui était...
22 dont les principes étaient, je crois, adoptés,
23 premièrement, on élimine les redevances. Et ce
24 tableau « Tarif D cible », qui vient du dossier
25 tarifaire en cours, de cette année, présume

1 cette... donc, à maturité de cette réforme, mais
2 égal au revenu requis d'aujourd'hui. Donc, quels
3 seraient les tarifs d'aujourd'hui, ou de deux mille
4 dix-sept (2017), dix-huit (18), plutôt, si la
5 réforme était déjà en pleine vigueur?

6 Donc, il n'y pas de tarif de puissance ni
7 de redevances, tout est dans l'énergie et on
8 change, on augmente les prix sur les tranches et on
9 augmente à quarante kilowattheures (40 KWh) par
10 jour le droit pour la première tranche.

11 Alors qu'est-ce qu'on voit? Premièrement,
12 on voit que le prix unitaire augmente avec la FU,
13 augmente toujours avec la consommation, ce qui
14 n'était pas le cas avant. Et en réalité, je pense
15 que ça va à l'encontre de cette notion du deuxième
16 bloc où... ah non, excusez-moi, je me trompe... je
17 retire ce dernier commentaire.

18 Mais effectivement, ça va à l'encontre des
19 recommandations des experts qui veulent mettre un
20 prix de puissance. Ici, on voit que le prix
21 unitaire augmente avec la puissance et aussi avec
22 la consommation d'énergie.

23 Et maintenant, le nouveau tarif DP, qui
24 découle aussi de cette réforme-là, aujourd'hui, il
25 est éligible uniquement pour les clients de

1 cinquante kilowatts (50 KW) et plus, mais c'était
2 suggéré que peut-être on peut baisser ce niveau-là.
3 Alors c'est quoi le comportement de ce tarif?

4 On augmente énormément le nombre de
5 kilowattheures éligibles selon la première tranche
6 à quatre cent vingt kilowattheures (420 KWh) par
7 jour et ce qu'on voit, que dans les dix (10), vingt
8 (20), trente kilowatts (30 KW), on voit toujours un
9 prix unitaire décroissant avec la consommation. Et
10 ça, c'est les conséquences d'une tarification de la
11 puissance, c'est qu'étant donné qu'on paye déjà
12 pour la puissance, plus qu'on la divise entre un
13 très grand nombre de kilowattheures, moins le prix
14 unitaire, alors ça va... finalement, ça devient
15 l'opposé du principe du tarif D actuel où on veut
16 tarifier à la deuxième tranche la consommation à la
17 marge.

18 En réalité, donc pour un appel de puissance
19 constante, ça nous invite à consommer plus. Et on
20 constate aussi que les prix unitaires, surtout à
21 faible FU, sont très élevés. Donc en réalité, il
22 faut consommer plus pour se rendre dans le même
23 coût unitaire qu'on a déjà. Donc, est-ce vraiment
24 la direction qu'on veut prendre? Personnellement,
25 je ne suis pas convaincu, mais surtout, je ne suis

1 pas convaincu que ça aidera dans la problématique
2 du jour qui est de comment intégrer les coûts
3 marginaux des trois cents (300) heures dans le
4 tarif. Il me semble que ça ne nous aide pas du tout
5 dans cette piste-là. Et donc finalement, aucun de
6 ces tarifs donne un signal de prix qui correspond
7 aux coûts marginaux à la fine pointe.

8 (12 h 49)

9 Ce qui nous mène dans le monde de la
10 tarification dynamique. Encore une fois, j'ai
11 mentionné dans le réseau thermique, même si ce
12 n'est pas tout le monde qui a accès ou utilise,
13 mais ces tarifs existent de plus en plus, où le
14 tarif horaire reflète le prix du marché qui lui
15 reflète le coût marginal horaire et qui, lui, varie
16 en fonction de la charge, avec toujours ce
17 « pattern » de charge plus élevée en matinée et en
18 fin de soirée, surtout dans les moins chaudes.

19 Mais avec notre structure, structure des
20 coûts marginaux horaire est totalement différent et
21 donc les tarifications dynamiques devraient l'être
22 aussi. Mais surtout, il doit être bien calibré.
23 L'idée c'est que si pour un consommateur qui ne lit
24 jamais ce qui vient avec sa facture d'Hydro, ne
25 sais même pas que le changement se fait et qui

1 consomme exactement de la même façon, sa facture
2 serait identique. L'idée est de redistribuer les
3 charges pour donner des signaux de prix, mais pas
4 d'augmenter le prix de quelqu'un ni de diminuer.
5 Mais donc, si on réussit à le faire de façon bien
6 calibrée, il créera de façon économique une forte
7 incitation à réduire la demande pendant les heures
8 critiques, comment ça peut se faire.

9 Bon. On parle beaucoup du Projet Heure
10 Juste. Jusqu'à très dernièrement, on parlait
11 d'Heure Juste précisément pour dire qu'il n'y a
12 aucun intérêt de tarification dynamique au Québec.
13 Ça prouvait que ça ne marche pas. Heureusement, je
14 suis très content d'entendre ici que non,
15 effectivement, l'Heure Juste c'est intéressant, il
16 y a des leçons à prendre, mais ça ne clôt pas le
17 débat. Et je pense que c'est la réponse correcte.

18 J'ai relu le rapport de Heure Juste. Heure
19 Juste a regardé, a testé deux types de tarification
20 dynamique. Le premier qui s'appelait Tarif Réso, à
21 mon avis n'a vraiment pas de pertinence. À l'époque
22 je pensais la même chose, je pense qu'on perdait un
23 peu notre temps avec ça. C'était un tarif où les
24 heures de pointe étaient définies comme de six
25 heures (6 h) à vingt-deux heures (22 h), cinq

1 jours-semaine, toute l'année, avec des écarts entre
2 été et hiver. Et des écarts de prix entre des
3 heures de pointe et hors pointe très limités qui
4 varient alentour de un point cinq à deux point cinq
5 cents le kilowattheure (1,5-2,5 ¢KWh).

6 Pas surprenant, cette expérience a démontré
7 qu'il n'y avait aucun déplacement de charge, aucune
8 réduction de la facture. Finalement, c'était une
9 complexification sans aucun bénéfice.

10 Par contre, l'autre tarif, le Tarif Résos +,
11 qui était toutes les mêmes choses mais en ajoutant
12 un tarif heure critique de dix-huit cents le
13 kilowattheure (18 ¢KWh), qui je pense a couvert
14 plus ou moins les trois cents (300) heures sur un
15 préavis d'arrêt. On a vu un déplacement modeste des
16 charges, une réduction modeste des factures.

17 Mais il faut dire que premièrement c'était
18 jumelé avec cette autre approche qui était
19 difficile à comprendre et pas très utile et en plus
20 il n'y avait pas de volet technologique. Et cette
21 figure-là qui était dans mon rapport, mais je
22 l'avais volé du rapport de Christianson c'est sa
23 figure. Mais je le trouve très éloquent, ça
24 compare, ce n'est pas vraiment lisible sur l'écran.

25 La première partie à gauche, bleue, c'est

1 « time of use », donc tarification dynamique. Le
2 deuxième, les rouges, c'est CPP-RTP, donc :
3 « critical peak pricing or... rebates, peak time
4 rebates », tarification dynamique. Le troisième en
5 vert, c'est le « peak time rebates ». Mais la
6 dernière à droite, qui est beaucoup plus élevé que
7 les autres, c'est l'une ou l'autre de ces approches
8 tarifaires jumelée avec des techn... « enabling
9 technologies », des technologies qui aident le
10 consommateur à les utiliser. Et c'est ça qui est le
11 multiplicateur qui fait en sorte qu'on peut
12 vraiment répondre à ces affaires-là. Alors, ça
13 n'existait pas dans le Tarif Réso + et à mon avis
14 c'est probablement la raison que les résultats
15 étaient faibles, significatifs, clairs, mais pas
16 très forts. Donc on peut faire beaucoup mieux.

17 Maintenant j'ai fait deux exemples juste
18 pour vous donner un peu le goût de, je pense que
19 c'est quand même assez évident, mais juste pour
20 montrer comment on pourrait structurer un tarif
21 comme ça. Les trois cents (300) heures sont en
22 réalité, ce n'est pas une prémisse c'est un fait,
23 sont trois point quatre pour cent (3,4 %) de
24 l'année, des huit mille sept cent soixante (8760)
25 heures de l'année. Alors, ma prémisse est que

1 pendant ces trois cents (300) heures, un
2 consommateur typique va consommer dix pour cent
3 (10 %) de sa consommation pour l'année. Autrement
4 dit, que sa consommation moyenne serait de trois
5 fois plus la moyenne. C'est peut-être deux et demi,
6 c'est peut-être deux, je ne sais pas, c'est juste
7 une prémisse pour nous aider à réfléchir.

8 (12 h 54)

9 Alors si on varie le tarif pour donner un
10 prix plus cher dans la fine pointe, il faut le
11 baisser toutes les autres heures pour que les
12 tarifs récupèrent les revenus requis, basés sur les
13 coûts moyens. Alors une version, « légère », serait
14 de diminuer le prix dans toutes les autres heures
15 par environ un demi-cent le kilowattheure
16 (0,5 /kWh), alors sur quatre-vingt-dix pour cent
17 (90 %) des heures, les diminuer par un demi-cent
18 (0,5 ¢), alors sur le dix pour cent (10 %) des
19 heures... pardon, des kilowattheures qui restent,
20 l'augmentation nécessaire pour contrebalancer ça
21 serait de quatre point cinq cents (4,5 ¢). Donc
22 diminuer le tarif D par un demi-cent (0,5 ¢) toute
23 l'année et l'augmenter par quatre point cinq cents
24 (4,5 ¢) pendant les trois cents (300) heures, avec
25 préavis.

1 Ou une version plus extrême, on diminue par
2 un cent le kilowattheure (1,0 ¢/kWh) et augmente
3 par neuf cents (9,0 ¢). Enfin, quand j'ai écrit ça,
4 j'ai dit : « Mais c'est trop extrême, je ne veux
5 pas mentionner ça », mais là, j'ai relu Heure juste
6 et le prix critique était dix-huit cents le
7 kilowattheure (18,0 ¢/kWh) alors ce n'est peut-être
8 pas si illogique que ça.

9 Dans les deux cas, évidemment, pour le
10 consommateur qui veut faire attention à ça, ça
11 devient pas mal plus intéressant de ne pas faire
12 son séchage pendant les heures critiques, peut-être
13 d'aller au cinéma et baisser le thermostat, ou
14 peut-être mettre quelque chose, parce que ça vaut
15 vraiment la peine. Et il faut dire aussi que si ça
16 marche vraiment, alors on va réduire, il va réduire
17 sa facture et donc il y aura, il y a toujours une
18 étude très détaillée, tarifaire, à faire par
19 rapport à ce genre de réforme mais l'idée était de
20 vous donner le « big picture. »

21 Bon, le troisième volet, c'est les
22 programmes commerciaux, qui, selon Hydro, sont...
23 est l'approche qu'ils favorisent. En réalité, je
24 suis très content de l'entendre; nous, moi et le
25 RNCREQ, depuis plus que trois ans maintenant, on a

1 essayé de faire soulever cette idée devant la Régie
2 dans mon rapport pour le RNCREQ dans le Plan
3 d'approvisionnement antérieur, on en a parlé
4 abondamment, et aussi dans la cause tarifaire 3933,
5 dans le dossier MRI qui est en cours, et surtout
6 dans le Plan d'approvisionnement qui est en cours.

7 Mais maintenant, ici, pour la première
8 fois, j'entends Hydro dire que, vraiment, c'est un
9 mécanisme à explorer et je suis très content de
10 l'entendre. Il est clairement supérieur à la
11 tarification dynamique traditionnelle mais les
12 avantages et inconvénients par rapport à la
13 tarification dynamique, selon les heures critiques,
14 restent à étudier.

15 Je vous donne deux illustrations juste pour
16 comparer visuellement ces deux approches.
17 « Critical Peak Pricing », qui, pour Hydro, je
18 penserais, ça serait une solution tarifaire parce
19 que ça augmente le prix pendant les heures
20 critiques, et c'est la ligne rouge, il diminue sur
21 les autres heures. La contrepartie, qui est en
22 réalité mathématiquement la même chose, qui est de
23 diminuer le prix sur, pour une réduction, de donner
24 un « rebate » pour une réduction sur les heures
25 critiques serait plus un programme commercial.

1 À mon avis, la différence n'est pas si
2 grande entre les deux, ce qui est vraiment
3 important, c'est d'essayer de trouver, dans notre
4 contexte particulier, exactement quelle approche
5 serait la plus efficace, qui pourrait être l'un ou
6 l'autre.

7 Alors juste pour résumer ça, effectivement,
8 je trouve que la tarification de la puissance est
9 plus utile pour cet objectif d'intégrer la
10 causalité des coûts sur la fine pointe dans les
11 tarifs, mais qu'entre la tarification dynamique et
12 des programmes commerciaux, il y a toute une
13 analyse à faire, un débat à faire, et, j'espère,
14 dans le Plan d'approvisionnement ou dans les causes
15 futures.

16 Par ailleurs, je dois dire que, à mon avis,
17 toutes ces questions-là sont carrément à
18 l'intérieur de la compétence de la Régie
19 aujourd'hui. Et, finalement, on n'a pas besoin
20 d'une modification de la Loi, c'est... si... pour
21 répondre à la lettre du ministre, je n'aurais peut-
22 être pas soulevé ces questions-là mais elles ont
23 été soulevées par les experts alors j'ai pris
24 l'occasion de vous en parler.

25 Juste aussi, je mentionnais que dans le

1 dossier Plan d'approvisionnement, le RNCREQ engage
2 un expert, Asa Hopkins, de Synapse, pour regarder
3 ces questions plus en détail.

4 (12 h 58)

5 Bon, le temps passe : l'interfinancement. Comme
6 dans mon rapport, je ferai ça rapidement. La
7 justification pour l'interfinancement n'est pas
8 seulement la protection des MFR mais le pacte
9 social, comme j'ai entendu les gens de l'Union des
10 consommateurs en parler, il y a aussi l'élément de
11 bénéfices échoués, qui découle de la
12 restructuration de la Loi 116. Je ne reviens pas
13 maintenant, c'était dans mon rapport, je suis
14 ouvert à répondre aux questions au besoin.

15 Il faut aussi remarquer qu'avec son
16 exemption, l'indexation du patrimonial, le tarif L
17 maintenant contribue très peu à l'interfinancement.
18 Comme on voit dans ce graphique du rapport de
19 monsieur... du professeur Pineau. Mais ça fait en
20 sorte qu'il y a de moins en moins d'interfinanceurs
21 et donc l'interfinancement devient plus important
22 pour ce qui reste, qui sont les tarifs G, M, et L
23 G. Et je partage leur préoccupation avec ça.

24 Monsieur Pineau a proposé une solution à
25 tout ça. Que je trouve intéressante, je suis

1 vraiment en faveur de... qu'on débâte un grand
2 nombre d'idées mais je pense qu'il passe assez
3 rapidement sur les points très difficiles. Un étant
4 l'identification des MFR. Alors, à ma connaissance,
5 ces questions se débattent depuis une décennie et
6 Hydro n'a jamais voulu être la personne qui dit qui
7 est un MFR. Il nous invite à regarder un modèle de
8 l'Ontario où c'est le régulateur qui le fait. Je ne
9 sais pas si vous voulez cette responsabilité-là.
10 J'en doute un peu mais je ne veux pas décider pour
11 vous, certainement.

12 Et l'autre approche serait de le faire sur
13 une base fiscale, mais je ne suis pas certain que
14 c'est efficace non plus. Je suis loin d'être expert
15 dans ces questions sociales mais j'ai compris qu'il
16 y a un grand nombre de ménages québécois qui ne
17 paient pas d'impôt. Et, deux, je ne sais pas
18 combien sont obligés de déposer une déclaration
19 d'impôt. Alors, sans déclaration d'impôt, est-ce
20 qu'on serait éligible pour ce mécanisme ou non? Je
21 dis, je ne suis pas contre mais je dis que ce sont
22 des problèmes épineux et ça prend une solution, si
23 on va résoudre la question de l'interfinancement
24 via l'indication des MFR.

25 Le deuxième élément que soulève monsieur

1 Pineau est un fonds spécial pour améliorer les
2 caractéristiques énergétiques des logements des
3 MFR. Encore une fois, c'est très important, c'est
4 excellent d'y penser. Mais il y a un problème
5 majeur derrière, qui est que la majorité des MFR,
6 je crois, sont des locataires. Alors, comment est-
7 ce qu'on va faire en sorte qu'on aide des MFR
8 plutôt que subventionner les propriétaires? Moi,
9 j'ai un triplex, j'ai un appartement que je loue.
10 Alors, si j'ai un client... un locataire MFR, est-
11 ce que je vais recevoir des subventions pour
12 améliorer mon bâtiment? Ce serait génial. Mais je
13 ne pense pas que c'est le but.

14 Alors, comment résoudre ce problème? Ce
15 n'est vraiment pas évident, mais il y a des
16 solutions très intéressantes. À mon avis... à ma
17 connaissance, elles n'ont jamais été vraiment
18 explorées ici. Mais, depuis longtemps, il y a des
19 programmes pour... parce qu'un grand problème c'est
20 le financement, disons, des travaux importants de
21 rénovation sur un bâtiment, les fenêtres, c'est
22 majeur. Alors, qui va le financer? Est-ce que le
23 propriétaire doit... aujourd'hui, le propriétaire
24 doit financer lui-même puis alors, souvent, il ne
25 le fait pas. Pour des raisons évidentes. Si on

1 assiste le financement et diminue les intérêts, on
2 peut le faire en faisant plus sécuriser le repaiement.

3 Donc, pendant des années, il y avait des
4 débats sur comment faire pour que l'amortissement
5 de cette dette soit fait sur le tarif
6 d'électricité? Comme ça, si on déménage, il reste
7 avec la maison. Il y a toutes sortes de bonnes
8 raisons mais il y avait des complexités ici.

9 Tout dernièrement... dernièrement, je
10 constate que le débat va plus vers le mettre sur le
11 compte de taxes municipales, qui est encore plus
12 intéressant. Ça fait zéro risque pour la Banque qui
13 le finance. Ça fait zéro de risque que... en tout
14 cas. Je pense que les bénéfices sont évidents et je
15 vous encourage de trouver la façon d'explorer ces
16 idées-là, soient-elles dans le contexte des
17 solutions Pineau ou non, ce serait vraiment un pas
18 vers l'avant pour l'efficacité énergétique au
19 Québec.

20 J'aimerais vous offrir une autre idée, un
21 peu « out of the box », qui serait d'utiliser le
22 modèle qui est en place pour les contrats spéciaux.
23 Comme le tarif D, les contrats spéciaux, ce sont
24 des consommateurs qui ne paient cent pour cent
25 (100 %) des coûts qu'ils appartiennent... que

1 l'étude d'allocation des coûts leur alloue. Mais,
2 dans le contexte réglementaire, on les traite comme
3 s'ils le payaient. L'écart, si je comprends bien le
4 système, est supporté par HQP et donc par son
5 actionnaire. Et c'est logique parce que ces
6 contrats sont donnés par le gouvernement, alors
7 c'est lui qui s'occupe des coûts, qui s'occupe des
8 coûts et on ne demande pas aux autres consommateurs
9 de payer la différence. Alors je me pose des
10 questions pourquoi on n'utilise pas ce même modèle
11 pour les bénéfices aux consommateurs résidentiels
12 qui, comme j'ai dit, découlent de ces trois grandes
13 pistes de source. Protection MFR, impact social et
14 les bénéfices échoués.

15 Deux de ces raisons-là font carrément font
16 carrément des rôles gouvernementaux. Et l'autre,
17 qui est en réalité un... c'est une contrepartie
18 d'un bénéfice donné à HQP dans la restructuration.
19 Donc il serait donc simplement de faire éliminer
20 l'interfinancement du contexte réglementaire en le
21 remplaçant par une subvention gouvernementale.
22 Effectivement ici, la demande du ministre est
23 essentielle, c'est pas quelque chose que la Régie
24 peut faire elle-même. Mais si on est en mesure de
25 regarder des changements majeurs, c'est sûr que ça

1 ferait le plaisir des classes tarifaires qui
2 aujourd'hui payent cet interfinancement, qui est
3 quand même assez lourd et qui aura une certaine
4 logique et déplacerait vers la scène politique ces
5 débats qui sont essentiellement politiques. Alors
6 je vous offre l'idée.

7 Rapidement je vais clore sur les questions
8 de mesurage net. Encore une fois, je trouve que
9 dans les débats dans ce dossier il y a une
10 attention un peu exagérée sur cette question, qui
11 est très marginale aujourd'hui, avec quoi, cent
12 vingt-quatre (124) clients. Il n'y a aucune étude
13 déposée qui démontre que dans les prochains quatre
14 ans ou cinq ans ou dix (10) ans, que ça va devenir
15 un fardeau difficile pour le Distributeur. Et la
16 raison est fondamentale. Même si les coûts
17 photovoltaïques diminuent beaucoup, il y a toujours
18 un très grand écart entre le coût du système et le
19 tarif D, à ma connaissance.

20 Alors pour revenir sur cette notion des
21 coûts fixes, c'est sûr que les clients au mesurage
22 net contribuent moins aux coûts fixes que s'il ne
23 l'a pas, parce qu'ils consomment moins de
24 kilowattheures. La question c'est : jusqu'à quel
25 point c'est nuisible? Parce qu'en même temps dans

1 la mesure où sa production, sa réduction de
2 consommation tombe dans les trois cent heures (300
3 h), ils créent quand même des bénéfices importants
4 pour le système. Donc il faut analyser les
5 avantages et inconvénients, les bénéfices et même
6 des bénéfices importants pour le système. Donc, il
7 faut analyser les avantages et inconvénients, les
8 bénéfices et fardeaux avant de décider quoi que ce
9 soit. Mais il semble que tout le monde sait que le
10 solaire ne contribue zéro aux heures de pointe.
11 Parce qu'on sait que les heures de pointe sont tôt
12 le matin, tard le soir et où il n'y a pas de
13 soleil.

14 (13 h 08)

15 Mais encore une fois, moi, je suis
16 quelqu'un, j'aime regarder les données avant de
17 tirer les conclusions. Alors, j'ai pris l'année
18 deux mille quatorze (2014). Je l'ai pris du
19 document, le suivi de l'entente cadre qui est
20 présentée chaque année dans le dossier de la Régie,
21 malheureusement pas toujours en Excel, mais j'ai la
22 version Excel deux mille quatorze (2014).

23 Alors, les trois cents (300) heures de plus
24 grande charge, de plus grande charge patrimoniale,
25 à titre patrimonial, en deux mille quatorze (2014),

1 se distribuent exactement comme ça. Alors, ça
2 confirme ce qu'on pensait que la plus grande est
3 entre sept heures (7 h) et neuf heures (9 h) le
4 matin, aussi dix-huit heures (18 h) et dix-neuf
5 heures (19 h) le soir. Mais on constate aussi qu'il
6 y a quand même beaucoup de ces trois cents (300)
7 heures qui se trouvent dans la journée. Quarante-
8 quatre pour cent (44 %) entre huit heures (8 h) et
9 dix-sept heures (17 h).

10 Maintenant, la production solaire. On sait
11 que c'est plus fort au milieu, à midi (12 h). Mais
12 cette courbe est prise d'un outil publié par le
13 gouvernement américain. C'est avec les données de
14 Mirabel, données d'ensoleillement de Mirabel. Donc
15 assez typiques, j'espère. Et, effectivement, comme
16 évidence, c'est plus fort à onze heures (11 h) et
17 midi (12 h). Mais il y a quand même la production,
18 vingt pour cent (20 %) à huit heures (8 h) le matin
19 et même à seize heures (16 h), ça c'est en janvier
20 et février, presque dix pour cent (10 %).

21 Alors, si on met les deux ensemble, on
22 constate que, effectivement, il y a la production
23 solaire pendant certaines des trois cents (300)
24 heures. On fait un petit jeu de multiplication et
25 de moyenne. Et ça donne onze point quatre pour cent

1 (11,4 %) en deux mille quatorze (2014) à Mirabel.
2 C'est-à-dire que, pour un kilowatt installé en
3 solaire à Mirabel, deux mille quatorze (2014), on
4 aurait produit environ cent dix (110 W), cent
5 quatorze watts (114 W) pendant chacun, en moyenne
6 pendant les trois cents (300) heures de fine
7 pointe. Ce qui n'est pas énorme, mais ce n'est pas
8 rien non plus.

9 Il faut aussi mentionner que c'est du... On
10 croit, et je crois que c'est vrai, que les journées
11 les plus froides ont tendance à être plus dégagées.
12 Alors, ça va contribuer à l'ensoleillement. Donc,
13 ça risque de pousser ce onze pour cent (11 %) un
14 peu plus. Parce que cette analyse ne tient pas
15 compte de ce facteur-là.

16 Alors, quels sont les coûts évités par le
17 solaire? Selon les coûts évités publiés par Hydro
18 cette année, les coûts évités qui dépendent de la
19 puissance sont de cent soixante-treize dollars et
20 cinquante le kilowattheure (173,50 \$/kWh). C'est de
21 la puissance à cent huit dollars (108 \$) à partir
22 de deux mille dix-huit (2018) et aussi des charges,
23 comme vous voyez, pour le transport et des
24 solutions, qui ne tiennent pas compte des coûts
25 d'achat à court terme qui peuvent aussi être très

1 importants.

2 Alors, en négligeant des achats à court
3 terme, ça fait quand même un bénéfice de vingt
4 dollars (20 \$) par année par kilowatt de solaire
5 installé. Encore, ce n'est pas mille dollars
6 (1000 \$). En Californie, ce serait très différent,
7 très différent. Et, effectivement, à cause de cette
8 différence, je suis tout en faveur d'une analyse
9 sérieuse sur les questions. Mais je vous cautionne
10 sur les décisions rapides, les avis. Parce que, en
11 politique, ces choses, vous savez, on dit quelques
12 mots et ça devient déjà une loi. Je pense qu'il y a
13 beaucoup d'analyses à faire sur le comportement du
14 solaire au Québec. Et on a du temps à faire, parce
15 qu'on a cent quatorze (114) clients. Alors, quand
16 on fait ces analyses-là, on étudie sérieusement la
17 question avant de décider quoi que ce soit.

18 Alors voilà, c'est ça que je viens de dire,
19 je crois. J'essaie de terminer rapidement. Alors
20 donc, pour résumer mes conclusions. Sur les
21 structures tarifaires, il y a des réformes en
22 cours. Il y a des réformes qui sont d'une réflexion
23 structurée qu'on doit prendre au sérieux avant de
24 les mettre à côté. L'élément essentiel qui
25 jusqu'ici ne fait pas partie des études, et je

1 pense que, ça, c'est vraiment le changement qui est
2 requis, est de commencer à regarder sérieusement la
3 structure des coûts marginaux d'HQD sur une base
4 horaire, parce que c'est très différent de toute
5 structure importée. Et si on le fait, ça nous
6 permettra de concevoir soit une tarification
7 dynamique, soit des programmes commerciaux qui sont
8 vraiment faits au Québec pour notre contexte plutôt
9 que d'essayer d'importer les structures
10 américaines.

11 (13 h 12)

12 Sur l'interfinancement, le fait que,
13 surtout avec l'extension du tarif L, de
14 l'indexation, sont de moins en moins de
15 consommateurs des classes générales qui le
16 supportent et qu'il y aura une certaine logique à
17 faire remplacer cette structure-là
18 d'interfinancement par une sorte de subvention qui
19 ferait donc disparaître l'interfinancement des
20 débats de la Régie.

21 Et finalement sur le mesurage net, bien je
22 viens de le dire, d'étudier la question et éviter
23 les prononcements précipités. Ça complète et je
24 suis très intéressé à vos questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Monsieur Pilotto?

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Monsieur Raphals, vous avez été clair, limpide
5 même, j'ai une seule question, une seule question
6 pour vous et je veux juste être sûr qu'on se
7 comprenne bien.

8 Quand vous parlez de programmes
9 commerciaux, dans le fond, vous parlez de... le
10 GDP, là, ou enfin les programmes visant la
11 gestion... les programmes de gestion de la
12 consommation, là?

13 M. PHILIP RAPHALS :

14 Oui, mais plus spécifiquement... En fait, j'avais
15 détaillé tout ça, un instant, plus en détail dans
16 ma preuve dans le dossier 3864, la référence est
17 dans mon rapport. Les deux références, en fait, la
18 réponse aux DDR est plus détaillée. Il est...
19 voyons! Excusez-moi. Oui. En bas de la page 9 de
20 mon rapport, la réponse aux DDR de la Régie C-
21 RNCREQ-24, le dossier R-3864.

22 M. LAURENT PILOTTO :

23 O.K.

24 M. PHILIP RAPHALS :

25 Mais, l'idée, ce sont des programmes, c'est pas

1 tous les programmes commerciaux, c'est les
2 programmes basés sur la réduction de consommation
3 pendant les heures de pointe, les heures des
4 périodes critiques. Et il y a plusieurs projets
5 pilotes à différentes places où, par exemple,
6 surtout avec les compteurs intelligents, on sait
7 exactement comment... combien vous avez consommé
8 pendant les périodes similaires. Alors, si vous
9 réduisez votre consommation par deux kilowatts
10 (2 kW), on envoie un chèque qui correspond à un
11 prix très élevé par kilowattheure pour cette
12 différence-là. Il y a différentes structures
13 possibles qui sont expliquées là. Est-ce que ça
14 répond?

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Oui, oui, oui. Tout à fait. C'est ce que j'avais
17 évoqué avec les gens d'Hydro quand ils sont venus
18 faire leur présentation.

19 M. PHILIP RAPHALS :

20 Oui, oui, oui.

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Puis il y avait comme une connexion, là. Monsieur
23 Lagrange, je crois...

24 M. PHILIP RAPHALS :

25 Lagrange, oui.

1 M. LAURENT PILOTTO :
2 ... il comprenait très bien de quoi je parlais puis
3 il a dit : « Oui, effectivement c'est tout ce genre
4 de choses là qu'on veut tester. » Donc...
5 M. PHILIP RAPHALS :
6 Oui. Oui, comme...
7 M. LAURENT PILOTTO :
8 ... je voulais juste être sûr qu'on parlait de la
9 même chose.
10 M. PHILIP RAPHALS :
11 Oui, exactement. Et je suis très content de
12 l'entendre de monsieur Lagrange.
13 M. LAURENT PILOTTO :
14 Oui, moi aussi. Voilà! Bien, ça complète. Merci
15 beaucoup.
16 M. PHILIP RAPHALS :
17 Très bien.
18 M. LAURENT PILOTTO :
19 C'était très clair.
20 M. PHILIP RAPHALS :
21 Merci.
22 M. LAURENT PILOTTO :
23 Merci.
24 M. PHILIP RAPHALS :
25 Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça complète nos questions. Alors, merci beaucoup de
3 votre éclairage. Au plaisir.

4 M. PHILIP RAPHALS :

5 Je vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Cela complète également notre audience. Merci à
8 toute l'équipe de la Régie de l'énergie présente
9 ici et tous les jours.

10

11 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

12

1

2

3

4

5 SERMENT D'OFFICE :

6

7 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
8 certifie sous mon serment d'office que les pages
9 qui précèdent sont et contiennent la transcription
10 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
11 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

12

13 ET J'AI SIGNÉ:

14

15

16

17

18

CLAUDE MORIN (200569-7)